This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace

FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace

FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

CONQUÊTE

DU

FOUTAH-DJALON

CONQUÊTE

DU

FOUTAH-DJALON

J TRAI

COMTE DE SANDERVAL
INGÉNIEUR (DE L'ÉCOLE CENTRALE)

CONQUÊTE
DU
FOUTAH-DJALON

Cette conquête a été faite
par l'initiative privée.

Ouvrage illustré de 200 gravures (photographies de l'auteur).

CARTE GRAVÉE PAR HANSEN

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
17, RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale.

1899

CONQUÊTE

DU

FOUTAH-DJALON

I

De l'initiative indépendante.

La conquête du Foutah-Djalon a été faite par l'initiative indépendante; c'est là un événement qui doit retenir notre attention, parce que la vitalité de l'initiative privée est la vitalité même de la nation, elle contient notre avenir *en puissance*. C'est par le libre exercice de l'initiative individuelle dans les Sciences, les Arts, les Lettres, l'Industrie, le Commerce, que se caractérisent nos gloires françaises et s'assurent nos progrès; dès que l'Administration, union d'esprits moyens, dès que l'action officielle, forcément restreinte, délimitée, interviennent, le progrès s'arrête, la croissance, la vie cessent; après un court instant

de brillante prospérité, produite par l'accumulation des effets de nos libertés dans le brusque arrêt de leur élan, la nation cesse de penser, elle retombe chaque jour sur la même pensée officielle; l'Administration est inhabile à se substituer aux innombrables sources actives de l'initiative privée, à leur infinie diversité.

Lorsque notre force d'initiative sera épuisée, lorsque la France n'aura plus que son administration pour soutenir sa marche, elle touchera au terme de sa vie, elle arrivera à la dernière page de son histoire. Nous sommes loin de là; nous commençons au contraire à nous reconnaître, nos premiers pas sont encore hésitants, notre allure est pleine d'effarement; tout nous fait espérer que par l'usage du pouvoir, la nation, prenant peu à peu possession d'elle-même, cessera d'appartenir à l'administration, d'être le domaine, la chose de ses fonctionnaires, et que, pour le bien de tous, l'administration deviendra le plus attentif serviteur de la nation.

L'initiative indépendante aura toute sa liberté, sinon, si elle est empêchée, ou si elle est sans force, la France ne lui survivra pas. Nous sommes en République, chacun doit faire appel à soi-même, dans sa conscience, pour le devoir et pour le droit; la Patrie est en nous, aucune autre autorité n'en a plus aujourd'hui l'exclusive et étroite propriété; notre avenir dépend de la puissance de notre initiative instruite par notre histoire, de cette jeune force qui entraîne l'âme française, après vingt siècles de formation et

d'obéissance passive, interrompue par de sanglants soubresauts.

La valeur de l'initiative est faite de volonté, la volonté est le facteur éminent de la supériorité, le nègre n'en a pas; nous possédons cette faculté maîtresse, c'est la volonté qui nous a sauvés aux heures de périls extrêmes, il s'agit de savoir si nous pouvons encore vouloir.

L'utile orgueil de l'initiative indépendante est de garder pour elle toutes les responsabilités en cas d'insuccès, tandis que, si son action a été clairvoyante, elle apporte une heureuse conquête à la Patrie commune. Ces conditions de la pleine indépendance m'ont porté à entreprendre, dans quelqu'une des régions du globe non encore ouvertes à la civilisation, une œuvre d'initiative personnelle, toute de patriotisme, qui me fit honneur, et dont la récompense serait à toute heure dans la satisfaction de la pensée qui l'inspirait.

Cette déclaration doit être ainsi faite, parce que les adversaires de l'initiative privée, les fonctionnaires attentifs à défendre leur privilège de fait, ont tout de suite présenté comme une simple opération de commerce, limitée à son étroit intérêt, une entreprise où j'allais dépenser mon temps et ma santé pour la très haute satisfaction personnelle de servir mon pays.

Ce n'était pas là un rêve creux, mon arrière-grand-père avait fait les mêmes sacrifices, dans le même but : ses concitoyens l'en ont remercié en lui en

laissant tout l'honneur, et plus tard Napoléon Ier a rendu un semblable hommage à ses travaux.

*
* *

D'après mes renseignements, j'avais à choisir entre deux régions très différentes, mais toutes deux présentant à mes recherches le même attrait, des avantages semblables pour la France. C'était, en Orient, le Tonkin aux flancs de l'Empire Chinois, et dont l'occupation devait nous ouvrir les plus riches provinces de cet Empire; les voyages de l'explorateur Jean Dupuis avaient créé au Tonkin, auprès des chefs et parmi les indigènes, des relations d'amitié très favorables pour le Français qui voudrait en bénéficier; un rapport circonstancié m'expliquait l'entreprise. C'était, d'autre part, le Foutah-Djalon occupant à l'une des entrées du continent africain une situation analogue; cette situation peu connue, sur laquelle je n'avais que mes propres renseignements, était ainsi plus neuve, plus personnelle, je lui donnai la préférence, je partis pour le Soudan par le Foutah-Djalon. J'avais l'espoir de gagner la côte Est de l'Afrique après avoir reconnu le Sokoto, le Bornou; le Foutah-Djalon me retint et m'absorba tout entier.

*
* *

Je ne rapporterai pas ici les péripéties de nos voyages, — j'ai publié en leur temps les deux premiers, c'étaient alors des explorations intéressantes

par leur nouveauté, ce ne sont plus aujourd'hui que des faits divers monotones; — les menus événements quotidiens en sont toujours les mêmes, connus aujourd'hui par tous les récits de voyages qui mettent en contact l'Européen avec les peuples de moindre civilisation. Il est facile de résumer les plus élémentaires : le voyageur est sans abri, il couche sur la dure; le climat lui est impitoyable; les bêtes, les insectes pullulent autour de lui, il ne saurait s'étendre, le jour à l'ombre, sans s'attirer mille piqûres; la nuit, l'indigène à demi-scrupules emmène et cache ses chevaux pour pouvoir les retrouver au matin avec un zèle qui mérite forcément une récompense; rarement il peut se baigner à l'aise, car en mer il y a des requins, dans les rivières il y a des caïmans; sévèrement, il doit garder son casque sous peine de mort. Il ne mange pas tous les jours, les aliments qu'on lui offre sont souvent empoisonnés. L'indiscrétion des populations amies est aussi gênante que l'animosité des populations hostiles; la politique inquiète le voyageur, les Chefs le rançonnent gaiement, partout des espions cherchent à le surprendre. Et la fièvre! j'allais oublier de la mentionner; non pas l'impaludisme, mais le désordre qu'apporte dans l'organisme l'actinique insolation.

Je parle ici de l'initiative indépendante dont les ressources sont limitées au strict nécessaire le plus réduit; la mission officielle puissamment organisée, est mieux pourvue, ravitaillée passablement au moins; elle s'abrite, elle s'isole des importuns en plaçant des sentinelles, un Docteur l'accompagne.

Mais si l'explorateur indépendant est moins à l'aise, il n'est pas lié par des instructions, il est libre, tout dépend de lui, sa seule ardeur l'entraîne; son ambition victorieuse transforme ses peines; la nature le charme, plus il avance plus il est captivé; le voyageur en Afrique a entendu chanter le Coq de pagode, il veut l'entendre encore.

Les surprises de la vie matérielle ne sont rien qu'un milieu nouveau dont on prend vite l'habitude, un aliment pour la curiosité du touriste; les impatiences qu'elles nous causent lassent notre corps, mais elles ne sauraient atteindre notre esprit, susciter une émotion dans notre cœur; le plaisir d'être libre domine toutes nos contrariétés; la joie de vivre de toutes ses forces, sans l'aide coercitive d'aucune tyrannie déprimante, donne à l'action un prix sans égal; la nature n'exalte en nous que la joie de vivre.

Les incidents les plus typiques entre Européen et Indigène sont toujours les mêmes, ils ont été racontés cent fois, nous ne rapportons ici les événements qui ont assuré la conquête du Foutah-Djalon que pour caractériser la valeur de l'initiative indépendante.

II

Foutah-Djalon.
Importance de sa situation géographique.

Le désert du Sahara est, par son climat, par l'aridité de son sol desséché, une région inhospitalière, qui sépare notre Algérie des régions fertiles du Soudan; il forme un obstacle à l'expansion de cette colonie, il est surtout l'asile d'un danger permanent sur sa frontière. Les tribus nomades qui le parcourent vivent aux dépens des caravanes obligées de le traverser, au sortir de l'Afrique centrale, pour gagner la Méditerranée; insaisissables dans leur mobilité, elles menacent nos postes avancés et nos communications, elles se dérobent à toute répression en se dispersant dans l'immense désert.

Le Sahara représente sur nos frontières une mer dangereuse. Il était nécessaire que la rive opposée à la nôtre, la rive Sud par laquelle il s'approvisionne au Soudan cultivé, fût en notre pouvoir; nous avons occupé cette rive, de l'Océan à Tombouctou, en suivant le Niger; c'est l'heureux résultat de nos glo-

rieuses campagnes où se sont fait connaître depuis trente ans quelques-uns de nos vaillants soldats.

Pour entrer en force dans ce pays qui était occupé par de puissants chefs indigènes : Ahmadou, fils du grand conquérant el Hadj Omar; Samory, le captif qui s'est fait roi; les Almamys du Foutah-Djalon, descendants des Rois de La Mecque, et d'autres de moindre importance, nous n'avions qu'une porte, le Sénégal. Or ce fleuve n'est navigable que pendant une partie de l'année, son embouchure est fermée par une barre trop souvent impraticable; il a fallu pour éviter cet obstacle, et mettre en tout temps Saint-Louis en communication avec la mer, établir le chemin de fer de Saint-Louis au port de Dakar. Cette voie ferrée était nécessaire dans l'intérêt de l'importante région du Sénégal; mais pour pénétrer au Soudan et en assurer le ravitaillement régulier, il est préférable, plus court et plus facile de passer par le Foutah-Djalon. En 1880, je dus, pour le démontrer, citer des chiffres, comparer les distances; aujourd'hui la vérité est connue, la simplicité du fait domine sans discussion; — pour aller de Marseille à Paris, le chemin est par Lyon, non par Bordeaux, surtout si l'on devait emprunter la navigation sur le canal du Midi et la Garonne. — La conquête du Soudan eût coûté moins de temps, moins d'argent et d'hommes, si l'on avait traité d'abord, pacifiquement, avec le Foutah-Djalon et pris ce pays pour base des opérations.

*
* *

A cette époque le Gouvernement Français ne pouvait pas agir officiellement dans le Foutah-Djalon sans soulever des protestations, l'Angleterre prétendait posséder ce pays et n'admettait pas notre compétition.

L'influence anglaise s'étendait sur le Foutah par sa colonie voisine de Sierra-Léone; je fus souvent salué en anglais pendant mon voyage, quelquefois en portugais, du côté de la Guinée portugaise; notre langue française était ignorée des Chefs aussi bien que de la population, j'ai dû apprendre à l'Almamy à me dire, à chacune de mes visites : « Bonjour, Monsieur. »

Mais si le Gouvernement Français ne pouvait agir sans mettre en action les canons de l'Angleterre, — ainsi que me le disait en termes plus énergiques, Gambetta, Président de la Chambre, — je demeurais libre, comme simple particulier, d'agir à mes risques et périls, l'Angleterre avait des prétentions, comme à son ordinaire, mais non des droits. J'annonçai au Gouvernement que je ferais la conquête du Foutah-Djalon, seul, sans faire appel à son appui, c'est-à-dire sans le compromettre; je mériterais la confiance des habitants par l'utilité de mes conseils à leurs intérêts, je gagnerais leur amitié, et je combattrais victorieusement l'influence anglaise simplement par la constante franchise de mes discours et la loyauté de mes actes.

Comme je l'avais annoncé, j'ai fait la conquête du

royaume des Almamys, j'ai pénétré l'âme de ses habitants jusqu'au fond des consciences; après les études préalables, j'ai dépensé mon temps et ma santé, de 1877 à 1897, à préparer, entreprendre et achever ces travaux; j'essayerai ici, dans un court résumé, de montrer par ce fait, la puissance de l'initiative privée, et la force latente que la France possède en elle.

Les meilleurs esprits parlent de cette force et la recommandent, mais nulle part l'Administration ne lui permet la moindre liberté, c'est à elle-même à s'affranchir. Ceux de mes concitoyens qui voudront bien lire cette note, trouveront que les difficultés de mon entreprise ont été moins dans les travaux de l'exploration en pays inconnu, sous un climat meurtrier, parmi des peuplades ignorant toute morale, que dans l'opposition irréductible que fait l'Administration à l'initiative indépendante.

III

Études préliminaires; premières observations.

Le Foutah-Djalon était connu des Carthaginois, mais il était sans doute peu utilisé. Depuis lors il n'avait pas retenu l'attention des Etats colonisateurs, il demeurait à peu près inconnu; c'est ce qui explique comment se trouvant à la porte de notre Sénégal, il est resté en dehors des mouvements et des préoccupations effectives de notre conquête africaine; les quelques renseignements qui en avaient été rapportés ne l'imposaient pas à notre étude plus particulièrement que d'autres contrées délaissées. Au retour de mon premier voyage, en 1880, il fallait, pour parler du Foutah-Djalon, dire tout d'abord à quel Continent il appartenait, sous quelle latitude il était situé; il fallait accoutumer l'oreille à son nom inattendu; aujourd'hui encore chacun orthographie ce nom au hasard, sans respecter la phonétique ethnique.

Quelques voyageurs français avaient traversé le Foutah-Djalon, parmi lesquels il faut citer René

Caillé. René Caillé nous a laissé un puissant exemple de ce que peut l'initiative indépendante; seul, presque sans ressources, en butte aux mauvais procédés de l'Administration qui ne pouvant le retenir, cherchait du moins à le décourager, il traverse le Foutah-Djalon, pénètre jusqu'à Tombouctou, et franchit le Sahara pour reconnaître la route qui conduit au Maroc. Dans la région du Foutah, il est accablé par la fièvre; loin de tous secours, abandonné des indigènes, à bout de forces, il ne sait plus où rattacher son espérance, lorsqu'une vieille négresse, prenant pitié de tant d'infortune, le recueille dans sa case et, par de longs soins, le rappelle à la vie et enfin à la santé.

Les derniers voyageurs officiels envoyés au Foutah-Djalon, avant la conquête dont nous résumons ici les événements, furent deux officiers : Hecquart, en 1852; Lambert, en 1859. Hecquart eut à surmonter de grandes difficultés dans la région inexplorée qu'il traversa de la Casamance au Foutah-Djalon; à son arrivée au centre du Foutah, il se trouva compromis entre deux compétiteurs au trône qui se livraient bataille; bien peu s'en fallut qu'il ne fût assassiné. Echappé, cependant, aux coups qui le menaçaient, et la guerre ayant pris fin par la déroute de l'un des deux prétendants, Hecquard put remplir sa mission toute de courtoisie auprès du vainqueur, Omar, l'Almamy légitime.

Le Gouvernement obtint la permission de construire un abri à Boké, sur le Rio Nunez; une redevance était payée chaque année, pour cette location,

au représentant de l'Almamy. On construisit là un poste fortifié, armé de canons, dont l'entré fut interdite aux indigènes; l'Almamy fut mécontent. Ibrahima Saury, naïvement se plaignait encore en 1888, peu avant sa mort, de l'interprétation agressive qu'on avait donnée à la concession bienveillante faite par son prédécesseur; en périphrases toujours polies, son mécontentement disait qu'on l'avait trompé, il n'avait plus confiance dans les messagers officiels. La bonne impression laissée par Hecquart et renouvelée par Lambert en fut diminuée, elle le fut plus gravement dans la suite par des manifestations d'apparences officielles, nous le rappellerons plus loin.

Les voyageurs anglais qui ont visité le Foutah-Djalon depuis la fin du siècle dernier, ont été plus nombreux, nous citerons ceux dont nous avons retrouvé la trace : Beaver vint à Boulam, sur le bord de la mer, à la tête de deux cent soixante-quinze pionniers, entreprendre des travaux de culture pour le compte d'une Compagnie. Au bout de deux ans il rentrait à Londres avec cinq de ses compagnons, les autres étaient morts ou avaient disparu, le climat avait anéanti l'entreprise. Nous avons retrouvé les fondations de la maison de Philippe Beaver.

Vers 1820, une expédition moins nombreuse, dix ou douze cultivateurs et marchands, s'avança dans l'intérieur jusqu'au Donso, affluent du Tomine, et là, dans une vallée fertile, bien arrosée, dans un site merveilleusement encadré, ces Anglais entreprirent une exploitation. Quelques-uns d'entre eux mouru-

rent bientôt, les autres prirent la fuite, abandonnant leurs installations et leurs marchandises, renonçant à leur tentative. Ils n'avaient pas réussi parce qu'ils cultivaient la terre, travail au-dessus des forces de l'Européen sous ce climat, et parce qu'ils avaient négligé de s'assurer l'amitié des indigènes avant de s'introduire dans le pays, ou que du moins ils l'avaient fait insuffisamment. Ces renseignements m'ont été donnés, sur les lieux mêmes, par les indigènes qui avaient vécu là tout enfants à cette époque lointaine, et qui y étaient encore en 1888, vieillards prêts à agir de même dans les mêmes circonstances. La source au bord de laquelle ces Anglais s'étaient établis a gardé leur nom, elle s'appelle « le Yangallé ».

Plus tard Peddie et Campbel visitèrent le Foutah-Djalon, ils moururent au retour; j'ai cru voir leurs tombes dans les bois de Kakandy, si la tradition locale est fidèle.

Ces exemples n'étaient pas encourageants, ils étaient peu connus, cités dans quelques rares ouvrages; le Foutah-Djalon était encore, en 1880, un pays vierge. Mais les noirs de la côte parlaient avec respect sinon avec terreur, du puissant souverain qui régnait à Timbo; ils racontaient, que dans les montagnes de ce pays, l'hiver et même les nuits d'été sont froids; les nombreuses caravanes qui alimentent le commerce des factoreries de la côte dans cette région, passaient presque toutes par le Foutah; c'étaient là des renseignements dignes d'attention.

Je reconnus d'abord l'importante situation géographique du Foutah-Djalon entre l'Océan et les vallées du Niger supérieur, la salubrité relative de ses hautes montagnes qui étaient à proximité de nos comptoirs de la côte, les avantages qu'offraient à une entente pacifique l'unité de son pouvoir central, en même temps que la fragilité d'une oligarchie où l'assassinat était dans la légalité, et qui nous permettait de diviser facilement pour régner. Ce pays offrait donc de grands avantages à un Européen pour préparer une entreprise sur le Soudan.

Je dus me mettre en relations avec l'Almamy, avec les Chefs importants du pays, les Foulahs conquérants, avec les autochtones demeurés libres, avec la population des esclaves mêmes, car l'opinion de tous était la directrice de la politique des Almamys. Il faut dire que les Almamys et les Chefs civils et religieux, prenaient grand soin de diriger cette opinion, de créer et d'entretenir chez tous l'esprit de servitude le plus propre à assurer leur domination. Pour visiter le Foutah avec quelques chances de le bien voir et de le comprendre, je devais donc avoir pour moi les diverses fractions très distinctes de la population, je devais tenir compte de ce fait que le peuple, par son éducation sévèrement surveillée, était presque toujours plus royaliste que le roi.

J'installai sur la côte des factoreries pour me mettre en relations avec les habitants de l'intérieur, par des échanges directs de marchandises; chaque rencontre, chaque service reçu et rendu étant l'occasion d'un supplément d'information. L'accueil que

nous réservent les noirs de l'intérieur, noirs indépendants qui n'ont jamais vu d'Européens et ignorent le joug de la civilisation, est tout autre que celui des habitants des côtes en relations constantes avec nous, depuis des siècles. A la côte, l'Européen, à tort et à travers, parle en maître, il est le maître; dans l'intérieur, il doit toujours parler en maître, mais il doit le faire avec infiniment de sagesse, il est à la merci de tous.

Il me fallait, pour pénétrer dans l'intérieur, un interprète; tout naturellement, je m'adressai à l'officier supérieur qui commandait à Dakar et avait sous ses ordres les Tirailleurs sénégalais; ces soldats indigènes sont, en effet, après leur temps de service, d'assez bons interprètes; ils parlent l'arabe local, le Mandingue, le Peuhl ou quelque autre langue de l'intérieur; au service, ils ont appris un peu de français, et aussi l'habitude de recevoir des ordres et de les comprendre. Le Commandant ignorait, me dit-il, s'il s'en trouvait de libéré dans son commandement.

Nous ferons ici une observation importante en faveur de l'initiative privée : lorsqu'un mandataire officiel est envoyé en mission, on lui indique tout d'abord le point qu'il devra visiter. Par ce renseignement, la partie la plus difficile de l'entreprise est résolue d'avance, sans souci ni responsabilité pour lui. En effet, lorsque nous voulons visiter quelque

pays civilisé, nous cherchons d'abord dans les guides spéciaux les indications qui peuvent le mieux nous conduire; faute d'avoir fait ce travail préalable, nous voyagerions au hasard et nous passerions probablement sans nous en douter et sans les voir, entre les choses dont il importerait de nous instruire; à plus forte raison, dans l'univers inconnu, ferions-nous un voyage inutile si, à défaut de renseignements, nous n'avions pas, au moins, comme Christophe Colomb, un pressentiment basé sur l'étude et la réflexion. L'envoyé officiel n'a pas à se préoccuper de cette essentielle détermination. De plus, il est déchargé de tous les détails d'organisation de son expédition; il trouve, en arrivant à Dakar ou à Saint-Louis, s'il s'agit de cette région africaine, les officiers et les sous-officiers qui doivent l'accompagner; par les soins de l'administration, des porteurs choisis avec soin ont été rassemblés d'avance; et enfin, avantage important, un ou plusieurs interprètes sont mis à sa disposition.

Si j'avais demandé et obtenu tout cela, je n'aurais plus été qu'un simple employé du Gouvernement. Aussi ne demandais-je pas un interprète, je demandais simplement un renseignement : le Commandant savait-il si quelqu'un de ses Tirailleurs, libéré du service, était demeuré dans le pays? Il ne voulut ni s'en souvenir, ni s'en informer. On ne me refusera pas de reconnaître que, dans ces circonstances, l'activité privée doit dépenser plus d'initiative que l'employé abondamment prévenu et pourvu.

Je trouvai plus loin, sur la côte, le Tirailleur que je cherchais; il était de race Toucouleur. C'était, me disait-on, un bandit qui, certainement, me dévaliserait; il portait, en travers du visage, une balafre qui, en vérité, lui donnait un air plus énergique que complaisant; mais je n'avais pas le choix, le seul interprète qui, hors celui-là, fut à ma portée, Ahmadou Boubou, était engagé pour la saison, dans des opérations de commerce; il demandait dix mille francs pour se dégager et me suivre, c'était trop; je restai avec mon bandit dont j'eus plus à me louer qu'à me plaindre. Les gens de sac et de corde sont ordinairement intelligents, énergiques et très actifs; il s'agit d'en tirer parti. Je fus servi assez bien, toujours suivant ma volonté, et, surtout, je fus compris, mes discours furent chaudement interprétés. J'ai rapporté, en 1880, les événements auxquels a donné lieu le concours de ce collaborateur improvisé.

Un interprète à l'esprit éveillé était nécessaire pour éclairer mes démarches diplomatiques chez un peuple dont l'organisation politique est aussi compliquée que le sol tourmenté qu'il occupe. Les Peuhls, habitants actuels du Foutah-Djalon, qui ont fait la conquête de ce pays il y environ cent cinquante ans, ont en effet imaginé un système de gouvernement très combiné; je rappellerai, en deux mots, le régime, ingénieux ou bizarre, par lequel ils administrent, il serait plus exact de dire ils exploitent leurs sujets.

Le chef de la dynastie des Almamys laissa deux fils; pour éviter une guerre civile qui paraissait iné-

vitable, les deux héritiers furent tous deux nommés Almamys à vie, et il fut établi que chacun d'eux gouvernerait le pays pendant deux ans, alternativement. Celui qui était en fonction habiterait la capitale; l'autre, pendant ce temps, demeurerait dans ses terres et ne paraîtrait, sous aucun prétexte, dans cette ville. Les décisions de celui qui était en fonctions engageaient les deux Almamys, et, ainsi l'unité du pouvoir était assurée. Cette convention fut, pendant cent cinquante ans, la loi respectée.

Un court séjour auprès des chefs du Foutah-Djalon montre bien vite comment l'ingéniosité d'un système en apparence aussi compliqué l'élève à la hauteur d'une institution complète. Les conquérants du Foutah sont associés pour le pillage, ils n'ont d'autre occupation que le brigandage; — la race nègre s'est peu élevée au-dessus de cette conception élémentaire des relations qui peuvent exister entre le fort et le faible. — Il s'agissait donc d'organiser l'opération au profit du Syndicat; sous une monarchie ordinaire le procédé est simple, le bon plaisir est toute la loi; pour une courte bande de brigands, la volonté du chef, son contact permanent avec le petit nombre d'hommes auxquels il doit compte de sa conduite, assurent la suite des opérations; mais ici l'entreprise, moindre qu'une monarchie, plus vaste qu'une simple coopération de malfaiteurs, demandait une organisation intermédiaire; c'est ce que réalisa, à la satisfaction de tous, l'institution des deux Rois alternants.

Ces deux Chefs se nommaient l'un Saury, l'autre

Alpha, leurs partisans prirent les noms de Sauryas et d'Alphaias; les Chefs ou rois de provinces, les Chefs de village se distinguèrent de même en Sauryas et Alphaias.

Lorsque, après deux ans de règne, l'Almamy Saurya cède la place pour deux ans à son collègue l'Almamy Alphaia, tous les chefs secondaires dans le pays, chefs qui étaient Sauryas, font de même, ils cèdent l'administration de leur province ou de leur village aux Alphaias. Ces transmissions de second ordre ne sont pas réglées comme celles des deux Almamys nommés à vie, et c'est là qu'apparait l'ingéniosité du système de répartition des impôts proportionnés, qui aboutit au pillage des caravanes.

Dans chaque province, plusieurs compétiteurs se disputent l'avantage de la royauté pour deux ans, il leur faut acheter cette faveur de l'Almamy et pour cela faire de riches présents; parmi les concurrents, l'Almamy en choisit un, mais il garde les présents de tous. Les chefs de province ainsi nommés opèrent de même pour choisir les chefs de villages et se font rembourser par les candidats ce qu'ils ont apporté à l'Almamy.

Pour former ces présents, il faudrait faire appel aux marchands européens établis à la côte; et, en effet, quelques achats sont faits directement aux factoreries; mais c'est là un procédé coûteux, limité par l'insuffisance des ressources, le pillage est plus productif, il est plus noble! Le pillage des caravanes fournit à bon compte la poudre, les tissus, le tabac,

les menus objets de pacotille d'Europe. L'Almamy en facilite les opérations; il fait savoir au dehors que les routes du Foutah sont ouvertes, et protégées par une paix profonde; les caravanes se présentent, on les laisse passer; puis lorsque le courant est assez prononcé, on dévalise sans bruit les petites caravanes insuffisamment armées. Sans bruit, c'est-à-dire qu'on les fait disparaître; aucune plainte ne se fait entendre.

Dans l'intérieur même du Foutah, les habitants se dévalisent entre eux, les plus forts dévalisent les plus faibles; le pillage est le seul métier qui soit digne d'un chef de quelque importance. Dès l'âge de treize ou quatorze ans, un fils de chef, accompagné d'un certain nombre de polissons de son âge vivant des largesses de ce prince, s'exerce à enlever des bœufs. Ayant vécu dans l'intimité de ces Chefs, jeunes ou vieux, nous avons constaté les faits étant leurs hôtes; ces aimables brigands nous ont fait leurs confidences.

Souvent les malheureux dévalisés ont fait appel à notre justice, à notre pouvoir. Nous avons toujours accordé une protection efficace à ces pauvres diables, surtout lorsqu'il s'agissait de leur sauver la vie, mais cette protection ne pouvait s'étendre au loin, ce n'était qu'un répit. Je citerai un exemple entre cent, le malheureux sort d'une petite caravane de cinq personnes appartenant à un tout jeune homme de quinze ou seize ans. Ce jeune homme avait perdu son père et sa mère alors qu'il était tout enfant; un de ses esclaves l'avait élevé avec le plus attentif dévouement; il avait administré ses biens, les avait fait pros-

pérer, et maintenant il conduisait son jeune maître à la côte pour lui enseigner à faire des échanges avec les Blancs. Attaquée par le fils du chef chez lequel nous étions logés et sa bande, la petite caravane perdit ses porteurs et ses marchandises; le jeune caravanier et son fidèle esclave qui le protégeait, parvinrent jusqu'à nos cases. Nous leur fîmes rendre une partie des marchandises qui leur avaient été enlevées, et ils attendirent sous notre auvent, le moment propice pour s'échapper. Mais ils avaient peu d'espoir; le vieux captif, surtout, qui connaissait mieux le prix de la vie, se désolait sur le sort de son maître; il comprenait bien qu'ils seraient assassinés comme les trois autres dès qu'ils nous auraient quittés.

Nous pourrions citer maints exemples semblables; les jeunes chefs trouvent cela très drôle, les vieux le trouvent très régulier. Pour nous convaincre par jeux, de son savoir-faire, si nous en avions douté, un Chef des plus considérables me déroba mon mouchoir pendant que nous causions ensemble.

Le vol et le mensonge ne sont pas pour les Foutahs les actions défendues que la morale réprouve, il faut en passant de chez nous chez eux changer le sens des mots. Un homme qui s'en tient à la vérité, dit ce qu'il sait et simplement raconte un événement tel qu'il s'est passé sous ses yeux, est un pauvre d'esprit. L'intelligence consiste à raconter avec art une histoire différente sur la même donnée, et à inventer sur toutes choses des récits vivement imaginés.

Assistant un jour au palabre tenu par un chef pour découvrir lequel de deux accusés était coupable d'un

crime déjà ancien, nous entendîmes l'un des accusés exposer qu'il était innocent avec une clarté et des preuves très fortes, si nettement qu'il nous parut avoir dit la vérité; l'interprète nous dit : « C'est un maladroit, il n'a pas d'intelligence, il sera condamné »; il le fut en effet. Les Foulahs savent que les Blancs et même les autres Noirs ont l'habitude de dire la vérité, mais les Blancs, disent-ils, comprennent les choses autrement que nous; quant aux autres Noirs, ils sont très inférieurs.

Le vol est une institution, l'exercice d'un droit; mais, pour le pratiquer, il faut être le plus fort ou se montrer le plus habile, alors le voleur s'attire une avantageuse réputation, la victime est ridicule. L'Almamy nous faisait cette recommandation : « Lorsque des Foulahs entrent dans ta case, n'en laisse jamais aucun dans les coins sombres. »

IV

Premiers voyages; l'Almamy nous autorise à établir un chemin de fer dans le Foutah-Djalon. Kahel.

Il me fallait donc pour visiter utilement le Foutah, pour le parcourir avec un minimum de sécurité, m'assurer des intelligences dans le pays; ces premiers travaux de reconnaissance et d'investissement furent longs et hésitants, car j'avais peu d'indications pour me guider; ils m'occupèrent pendant plusieurs années.

Après les études préliminaires, je passai quelques mois, en 1879-1880, à mieux reconnaître les abords du Foutah sur la mer. L'espace était limité, Boulam appartenait au Portugal, le port de Conakry, les îles de Loos, étaient aux Anglais, le Rio Nunez, le Rio Pongo ne nous offraient que des ports insuffisants; je visitai les îles de l'archipel des Bissagos et j'envoyai une mission dans l'île d'Orango où je n'avais plus le temps de me rendre; je relevai la côte entre le Tambaly et le Cassini, et je donnai la carte des îles et rivières de cette partie du littoral; ce relevé n'avait

pas encore été fait, cette partie de la côte était en blanc sur les cartes marines, indiquées comme *côte non reconnue.*

La délimitation entre la Guinée Française (que l'on dénomma provisoirement : Rivières du Sud) et la Guinée Portuguaise, délimitation qui devait plus tard attribuer le Cassini au Portugal, n'avait pas encore été arrêtée; je traitai avec Lawrence et Zamatégui, Chefs du Cassini, pour placer leurs territoires sous le protectorat de la France.

Ces Chefs s'engagèrent vis-à-vis de moi avec le plus vif désir de me voir exploiter les terres qu'ils me concédaient, pensant justement qu'ils retireraient grand profit de mon voisinage, de mes conseils et de mon exemple.

Dès mon retour à Paris, je remis ma convention au Ministre de la Marine, Amiral Cloué. M. le Ministre me dit que, dans la pensée du Gouvernement, le Cassini était réservé au Portugal et qu'il lui serait très probablement attribué lorsque la délimitation serait étudiée; il m'en instruisait officieusement. Pour plus de précision, M. le Ministre me fit expliquer cette décision par le chef de division chargé de la discuter, et il me la rappela par une lettre spéciale. Je ne pensai plus dès lors au Cassini et, en 1883, j'achetai plus bas, des terres appartenant à Youra Tavel, roi des Nalous; ces terres s'étendent de la mer aux collines du Foutah, le long de la rive droite du Compony.

Ici, je rappellerai l'opposition de l'Administra-

tion toujour attentive à desservir et décourager l'initiative indépendante. On imagina que mon traité avec les Chefs du Cassini, était en faveur du Portugal, et on le signala comme une mauvaise action. Par un heureux hasard, le Ministre des Affaires étrangères, M. Duclerc, si je me souviens bien, qui s'occupait de cette question, attira mon attention sur ces propos accusateurs qui me déconsidéraient. Ma surprise affligée ne l'impressionna guère; je lui montrai alors la lettre de l'Amiral Ministre de la Marine et l'original de mon traité avec les Chefs du Cassini, traité qui appelait le protectorat de la France et ne parlait pas du Portugal. Le Ministre comprit et fut convaincu, il me conseilla de ne pas perdre cette lettre; il me signala la note du Gouverneur de Saint-Louis qui prétendait documenter l'accusation et, comparant les pièces, il constata que cette note était une œuvre d'imagination pure, toute faite d'inventions au hasard. Si dans la vie ordinaire un citoyen se permettait de tels mensonges prémédités, il serait, par les tribunaux, condamné à une peine infamante, l'opinion publique qualifierait sa calomnie anonyme de lâcheté.

*
* *

Pendant que j'achevais de reconnaître la côte, l'Almamy du Foutah-Djalon, Ibrahima Saury, cédant à mes instances sans cesse renouvelées et que j'entretenais dans son entourage, consentit à me laisser entrer dans son royaume; il m'autorisait à venir

jusque dans sa capitale conférer avec lui. J'avais précédemment noué des relations d'amitié avec Alpha Dion, roi du Labé; Agni Bou, son fils et successeur, vint jusqu'à Contabanie et Kadenbel, accompagné de sa Cour, escorté de nombreux guerriers, me remettre de la part de l'Almamy le laissez-passer qui m'était indispensable; ainsi protégé de village en village par l'ordre du Roi et par un envoyé spécialement chargé de m'accompagner, Diafarou, je traversai le Foutah et gagnai Timbo.

Après des explications indéfiniment répétées, longuement discutées pendant deux mois, avec les Chefs du Foutah convoqués à cet effet, j'amenai l'Almamy à me donner l'autorisation d'établir un Chemin de Fer dans son pays.

Cette autorisation fut écrite en ma présence, le 2 juin 1880, par Mahamadou Saliou Dukayanké, marabout de l'Almamy, sous la dictée de l'Almamy Saury; pour éviter tout malentendu, sa rédaction était soumise au fur et à mesure, à mon approbation. Les Chefs les plus favorables à mes propositions, les plus pressants auprès de l'Almamy et de leurs concitoyens pour les amener à m'écouter, ont été, dès la première heure, Mahamadou Paté, Abdul Ay et Alioun, tous trois fils de l'Almany Omar et futurs Almanys eux-mêmes; Modhi Sécou et Modhi Tanou, cousins des précédents, Alpha Ahmadou Ouri Saman, conseiller le plus écouté du royaume, Mahmadou mo Alpha Bokari premier marabout du Foutah, plaidaient aussi ma cause; le peuple en général était pour moi.

*
* *

Dès mon retour en France, en 1880, j'exposai au Gouvernement l'importance que me paraissait avoir le Foutah-Djalon, et je lui remis l'autorisation que je venais d'obtenir de l'Almamy d'y établir un chemin de fer. Peu après je remis 800 exemplaires d'explications détaillées à tous les membres du Gouvernement et à tous les personnages qui s'occupaient de nos intérêts dans les colonies; le Foutah-Djalon devint dès ce moment moins inconnu.

J'assurai au Gouvernement que je combattrais victorieusement l'influence anglaise des Noirs de Sierra Leone; — ces gens-là étaient alors très influents surtout auprès de l'Almamy Ahmadou; ils avaient demandé ma tête, mais l'Almamy Saury, déjà attentif à mes discours, voulut bien, malgré leur insistance soutenue par un envoyé spécial, ne pas trouver leurs raisons suffisantes. — J'ajoutais qu'avec un peu de persévérance je ferais la conquête pacifique de ce royaume sans demander un centime à la France, sans exposer la vie d'un seul de nos soldats.

*
* *

Il me semblait que, dans de telles conditions, l'initiative privée devait être libre d'agir, puisqu'elle ne créait aucune responsabilité au Gouvernement, et qu'elle pouvait lui apporter d'utiles résultats. Je fus très surpris de rencontrer devant moi l'opposition

des Administrations qui auraient dû entre toutes m'encourager, si cela avait été nécessaire; c'est là un obstacle que la nation doit ramener à une juste mesure, en protégeant les droits de l'initiative privée c'est-à-dire les droits de tout le monde.

De tout temps nos colonies ont appartenu à la Marine; elles étaient pour nos officiers un domaine privé auquel personne ne devait toucher. Le Département de la Marine me dissuadait de m'occuper de ces choses; les Colonies lui appartenaient, il suffisait, me disait-il par ses voix les plus autorisées, à en assurer la prospérité. Tel n'était pas mon avis non plus que celui de la France entière; cette prospérité était toute spéciale, conforme à une conception rigoureusement limitée. Les Colonies, si l'on cesse de les considérer comme de simples dépôts de charbon, intéressent l'Industrie et le Commerce national; notre Marine a toutes les qualités nécessaires pour garder les mers françaises et protéger nos ports, mais elle ne saurait comprendre des opérations commerciales et encore moins les diriger; elle n'a d'ailleurs pas émis cette prétention; elle entendait seulement tenir pour très secondaires et toujours subordonnées à ses intérêts spéciaux, ces opérations étrangères à sa spécialité. Les temps ont changé, les nécessités économiques nous imposent une exploitation plus active de nos colonies; notre Marine doit accroitre sa puissance exclusivement militaire.

Puis lorsqu'on résolut d'étendre vers l'intérieur de

l'Afrique, nos conquêtes et notre occupation permanente, l'administration de la Guerre prit avantage sur la Marine et s'empara de la direction des Colonies, ou du moins elle y devint très influente. Les officiers avec lesquels j'eus l'occasion de parler du Foutah-Djalon et de mes projets, me recommandaient avec insistance d'aller visiter d'autres cieux, l'Inde, le Canada, etc., etc., c'est-à-dire, en bons termes, d'aller au diable. Je n'ai d'ailleurs qu'à me louer des très bons rapports que nous avons ensemble, mais cela tient à l'affabilité et au dévouement généreux inhérent au caractère du soldat, dont la courtoisie s'exprimait simplement sans diminuer en rien les invitations à ne plus m'occuper d'affaires qui étaient, qui sont, suivant sa conviction, réservées à l'armée.

Enfin troisième période, l'Administration civile parvint à s'emparer de la direction de nos services coloniaux. Je n'hésitai pas à penser que l'heure de l'émancipation était arrivée, l'initiative que je représentais dans le cas particulier qui nous occupe ici, — la conquête du Foutah-Djalon, — allait trouver, par l'administration civile, toutes les garanties nécesssaires à sa liberté d'action. Il en fut cependant avec l'Administration civile comme avec la Marine et avec la Guerre, toute liberté me fut contestée. On acceptait volontiers les renseignements que j'apportais, les résultats que j'avais acquis, mais on n'admettait pas l'existence d'un Français indépendant; l'Administration civile, dans les colonies, ne connait que les intérêts des fonctionnaires civils.

C'est dans l'ordre des choses humaines, la Marine nommait des marins, la Guerre nommait des officiers, les fonctionnaires civils se réservent la place.

A Timbo tout citoyen n'appartenant pas à l'entourage des chefs qui vivent des largesses du Prince, tout citoyen indépendant est considéré comme *un pauvre diable* et désigné sous ce nom; il est, en effet, victime de son indépendance, le moindre fonctionnaire, parasite de la Cour, s'arroge le droit de l'opprimer s'il y a intérêt, de le dévaliser ou simplement de le maltraiter; nous avons vu cela tous les jours. Le mépris des courtisans pour le *pauvre diable* qui fait valoir son bien par un travail assidu, est le même que celui de nos fonctionnaires (qui sont irresponsables) pour l'initiative indépendante.

Aujourd'hui nous devons espérer faire un quatrième et dernier pas vers cette émancipation de qui dépend l'avenir de la France, nous devons obtenir, pour la nation, que les colonies ne soient plus un domaine privé, réservé à des syndicats fermés, Marine, Guerre, ou Administration civile, et qu'elles soient ouvertes à tous les citoyens.

Mon entreprise d'intérêt général toute faite d'esprit français, œuvre de notre caractère national qui trouve dans une action généreuse la satisfaction de ses plus intimes qualités, ne demandait pas de protection, elle méritait d'obtenir sa liberté d'action.

Nos fonctionnaires cherchaient à me décourager, mais en apparence le Gouvernement fit le meilleur

accueil à mes projets de pénétration et d'occupation, à mes accords avec les chefs du Foutah-Djalon. Il reconnaissait verbalement mes droits d'invention et de priorité, et m'encourageait à continuer mes travaux; s'il ne pouvait leur assurer son approbation par écrit c'est que l'Angleterre convoitait le Foutah, et voulait l'occuper pour relier, par l'intérieur, sa colonie de Gambie à celle de Sierra-Leone.

*
* *

Le succès de mon premier voyage à Timbo était le résultat des longs préparatifs auxquels je m'étais arrêté avant d'entrer dans le pays. Plus tard, les Chefs, devenus mes amis, me dirent qu'à ce moment personne, dans le Foutah, n'avait cru à la sincérité de l'accueil qui m'était fait. L'Almamy et son entourage s'étonnaient qu'un simple particulier, sans mission officielle, sans l'appui de son Gouvernement, osât pénétrer dans le Foutah. « Je n'arriverais pas à Timbo, disaient-ils, ou je n'en reviendrais pas; si j'avais réussi c'est que j'avais éveillé l'attention et bientôt la sympathie par l'imperturbable fierté de mes relations; ma franchise et aussi ma bonté pour les malheureux, m'avaient acquis de fortes amitiés. »

Dans le même temps, en 1879 (je l'ai su à mon retour), deux agents commerciaux, MM. Zveifel et Moustier essayèrent, pour le compte de leur maison de commerce, de pénétrer dans le Foutah-Djalon; ils étaient jeunes, bien entraînés; habitant la côte depuis de longues années, parlant les langues du pays, con-

naissant les mœurs indigènes, leur voyage devait être une excursion facile.

Le négociant dont ils exécutaient les ordres pensait que son nom suffisait pour leur ouvrir les chemins jusqu'à Timbo. Il en fut bien autrement; ce nom, connu sans doute à la côte, était inconnu dans l'intérieur; les deux agents qu'il recommandait furent arrêtés à la frontière, ils ne purent pénétrer dans le Foutah ni communiquer directement avec l'Almamy. Forcés de renoncer à leur premier projet, ils changèrent de route et visitèrent d'autres lieux. Ils rapportèrent des renseignements intéressants sur le Kouranko et les sources du Niger, renseignements qui furent publiés; ils reçurent, je crois, une juste récompense honorifique de leurs peines et de leurs intelligentes observations.

Il faut dire que les négociants établis à la côte croient volontiers connaître le Foutah, parce que tous les jours des caravanes arrivant de ce pays viennent traiter dans leurs factoreries; c'est là une erreur à laquelle je n'ai pas trouvé d'exception. Les caravaniers forment un monde tout à fait à part, distinct des populations dont ils traversent les territoires et n'ayant aucune influence sur ces populations; la plupart du temps, ils sont obligés de passer sans se faire remarquer, ou réunis en nombre pour intimider les détrousseurs de grandes routes, simples voleurs, chefs de villages ou grands seigneurs; ils savent peu de chose sur la vie intime des habitants qu'ils rencontrent, et en disent encore moins pour ne pas se

compromettre. N'en est-il pas de même en Europe? Nos commerçants connaissent-ils les villes d'où leur viennent leurs approvisionnements par le seul fait qu'ils sont transmis par des commis-voyageurs? Nous verrons plus loin que l'Administration se faisait la même illusion, partageait alors la même ignorance de l'organisation sociale et de la vie du Foutah.

*
* *

Presque toutes les Sociétés de Géographie reconnaissant l'importance des renseignements que je rapportais me firent connaître leur approbation; cette manifestation fut pour moi une précieuse récompense et un encouragement. Je citerai entre autres le Congrès des Sociétés de Géographie, tenu à Bordeaux, qui voulut bien m'attribuer un diplôme d'honneur; cette approbation m'était d'autant plus précieuse que le commerce de Bordeaux est, dans nos temps modernes, le plus anciennement établi à la côte occidentale d'Afrique, par suite son appréciation était la mieux motivée.

Mon entreprise paraissait toucher au succès, le chemin de fer qui devait mettre le Soudan en communication avec la mer par le Foutah était accepté par les Almamys, le Gouvernement m'approuvait, il n'y avait pas d'obstacles à la réalisation de mon projet, la conquête du Foutah-Djalon allait être promptement faite.

A ce moment les désillusions commencèrent, des

difficultés, auxquelles j'étais loin de m'attendre, surgirent. Le Syndicat, sans nom, qui perçoit clandestinement une commission forcée sur tout acquiescement du Gouvernement, me fit connaître les conditions auxquelles il laisserait passer mes projets. Je repoussai violemment ces propositions, et dès le lendemain je fus publiquement honni autant que j'avais été félicité la veille.

J'avais offert au Gouvernement de faire accompagner, à mes frais, un envoyé officiel à Timbo, pour constater les bonnes dispositions des indigènes et en assurer le bénéfice à la France, on n'accepta pas. On aurait eu profit à s'appuyer sur les résultats que j'apportais et sur la connaissance que j'avais des choses et des gens; mais on ne pouvait admettre ce concours d'un citoyen indépendant. Un employé inoccupé s'étant informé auprès de moi de ce que je savais du Foutah, et de l'accueil que le Gouvernement avait fait à mes renseignements, jugea qu'il lui serait profitable de s'approprier la situation, il demanda à être envoyé dans ce pays; il fut l'homme du syndicat. Il reçut pour mission de ruiner auprès des Chefs l'influence que j'avais acquise à grand'peine pour la France contre les Anglais, et de me faire oublier. Cela n'était pas tenu secret, on le publia longuement dans les journaux. Cet homme fit de son mieux et, à son retour, il me dit, en travailleur consciencieux : « Je vous défie de retourner maintenant dans le Foutah, vous y seriez certainement assassiné. » Et, en effet, j'ai été empoisonné trois fois, un de mes agents a été empoisonné, il en est mort.

Alors que personne en France n'avait de mes nouvelles, et dans le moment où il semblait que le poison avait dû produire son effet, un journal, toujours le même, « le Temps », annonçait avec quelques commentaires malveillants que j'étais mort. La dernière fois qu'il avait annoncé prématurément la nouvelle apportée d'avance dans ses bureaux, ce journal était tellement certain de son dire, qu'il en soutenait l'exactitude alors que, ressuscité et arrivé à la côte, j'avais télégraphié mon retour.

A mon second voyage je constatai le travail du susdit envoyé officiel et je dus m'employer à regagner pour la France ce qu'il lui avait fait perdre. Les chefs du Foutah, très aristocrates, descendant des Rois de La Mecque, ont le mépris des petites gens, surtout des quémandeurs et des mercenaires; vivant au milieu des intrigues, ils distinguèrent aussitôt l'honnêteté désintéressée de mes discours en faveur de la France et de tous les Français, des insinuations malveillantes d'un commis qui s'était montré vaniteux et sans dignité.

*
* *

A la nouvelle de mon voyage dans le Foutah-Djalon et des résultats que j'avais obtenus, le Parlement anglais, sans perdre une minute, ouvrait à l'administration des Colonies un crédit de 100,000 francs pour envoyer à Timbo une mission imposante. Le soin d'organiser et de conduire cette mission fut confié au Gouverneur de la Gambie, docteur Golds-

bury. Ce négociateur anglais vint à Timbo à la tête d'une Compagnie de 100 soldats; il fit manœuvrer ses hommes devant l'Almamy (le 31 mars 1881) et, en même temps, il lui présenta une convention toute préparée. Cette convention fut signée sans discussion; elle stipulait que l'Almamy ouvrait les routes du Foutah aux Anglais et mettait ses territoires à leur disposition. C'est ce qu'on pourrait appeler l'acte anti-amical; mais de la part de l'Angleterre, il est normal; n'est-elle pas de lord Chatam cette parole éclatante : « Si l'Angleterre était de bonne foi vis-à-vis de la France, elle ne durerait pas vingt-cinq ans. »

Si l'on admet que ces conventions faites avec des hommes à demi sauvages ont quelque valeur, et, il faut bien l'admettre, mes droits antérieurs de dix mois à ceux des Anglais demeuraient entiers; mes droits, je veux dire par là ceux de la France.

J'organisai aussitôt et j'envoyai à Timbo une mission conduite par M. Ansaldi, actuellement Consul de France à Boulam, pour m'assurer que les concessions faites aux Anglais n'empiétaient pas sur mon traité. L'Almamy me rassura bien vite; il insista sur ce fait que s'il avait signé séance tenante le papier anglais et renvoyé sir Goldsbury dès le troisième jour de son arrivée, tandis qu'il m'avait retenu deux mois près de lui, c'est qu'il avait tenu à se débarrasser promptement d'une visite menaçante qui ne lui offrait aucun avantage, tandis qu'il avait tenu à étudier et à discuter avec moi, devant les Chefs du Foutah, mes propositions qui intéressaient tout le

pays. « Tu es, me disait-il, l'ami du Foutah depuis plusieurs années, tu es venu sans menaces, proposer et recommander des choses, très nouvelles il est vrai, mais qui paraissent avantageuses pour les Foulahs, il nous a plu de nous en instruire et de les discuter; l'Anglais est venu avec des armes et tout un appareil menaçant, nous ne pouvons nous croire liés par une signature obtenue par la force. »

*
* *

Dans le même temps, j'envoyai, par le Foutah et le Tankisso jusqu'au Niger, une expédition sous la conduite d'un indigène, Ahmadou Boubou, interprète intelligent et instruit, parlant et écrivant le français comme les langues du pays, capable d'observer toutes choses suivant mes instructions et assuré de pouvoir passer.

*
* *

A Paris, j'insistai, bien aveuglément, pour obtenir la permission d'établir mon Chemin de Fer dans le Foutah-Djalon, pour obtenir au moins l'assurance que le Gouvernement ne me mettrait pas hors du pays lorsque je serais arrivé, comme j'en avais le ferme espoir, à préparer et à assurer sa domination.

*
* *

Pendant que je m'obstinais dans ces inutiles instances, j'établis un agent dans le bas pays, entre

la côte et les montagnes de l'intérieur, pour surveiller et administrer ma base de pénétration; j'entretins là une exploration d'étude permanente sous la direction de M. Bonnard. Mes premières cases furent incendiées à l'instigation de l'agent d'une maison de commerce des environs; mes installations reportées plus avant dans l'intérieur furent bientôt dévalisées par les habitants des villages voisins qui obéissaient au même conseiller; je poussai alors mon action jusque dans Kadé, deuxième capitale du Labé. Avec un peu de patience, à l'abri de toute ingérence des Européens, j'obtins du Roi la cession d'un terrain dans la ville même et la permission de m'y installer et d'y faire échange de marchandises. Je n'ai pas fait usage de cette permission, mais l'effet désiré était obtenu, j'avais droit de cité dans le pays, j'habitais le Foutah. Quinze ans plus tard, le Roi du Labé, pour affirmer sa confiance en moi et démontrer son dévouement ancien à la France, me rappelait cette concession qu'il m'avait accordée.

A cette époque j'envoyai sur la côte un capitaine au long cours, M. Cardonnet, avec la mission toute spéciale de relever des sondages à l'entrée des estuaires de la région et dans la rivière Compony.

*
* *

Pour me décourager, on avait employé la calomnie, puis l'incendie de mes cases et magasins, enfin le pillage; on n'hésita pas devant l'insuccès de ces

agissements à employer des moyens plus sûrs, mon agent fut empoisonné; il est mort sans avoir repris sa liberté d'esprit. Les mœurs du pays permettent ces choses-là, j'ai connu les détails de ce douloureux événement comme j'avais connu précédemment les causes de l'incendie et du pillage de mes cases, par les Noirs eux-mêmes qui avaient commis le crime, ce n'étaient pas de mauvaises gens, ils avaient obéi et demeuraient sans responsabilité.

Il n'était pas permis, dans ce temps là, à un étranger, hors les missions officielles, de pénétrer dans le Foutah-Djalon; le docteur Ruck se croyant protégé par une convention officielle qu'on disait exister entre la France et le Foutah, s'était avancé vers l'intérieur du pays, il fut arrêté à Bambaia, à sa deuxième étape, et renvoyé tout nu à la côte; il m'adressa ses doléances, regrettant sa peine, son temps et ses marchandises perdues,

*
* *

En 1887, M. le Sous-Secrétaire d'État pour les Colonies, consentit à me donner l'assurance écrite que lorsque la France occuperait le Foutah, le Gouvernement accorderait à mes travaux sa bienveillante attention s'il le jugeait bon. Je fis observer, mais sans succès, que le vague des expressions employées dans ce document le rendait nul. Plus tard, en effet, après l'occupation réalisée, on sut bien me dire que ce papier et cette signature du Sous-Secrétaire d'État n'avaient aucun sens, aucune valeur.

En 1887-1888, je revins auprès de l'Almamy pour coordonner les résultats acquis; l'Almamy fit proclamer dans tout le pays mes droits de citoyen du Foutah-Djalon, la liberté qui m'était reconnue d'habiter partout où je voudrais. C'était là, pour moi, une précieuse notoriété et une liberté qui me permettaient de mieux étudier le pays; j'étais le seul Européen qui fût parvenu à triompher de la méfiance de ces brigands et à vivre en curieux dans leur intimité.

On me donna en toute propriété un territoire sur les hauteurs de Kahel, avec le droit de frapper monnaie; les hauteurs de Kahel sont les mieux situées pour les Européens, dans ces montagnes, je signalai au gouvernement cet avantage et lui remis mes titres de propriété, comme je l'avais fait constamment dès mon premier voyage.

Un autre territoire, dominant la vallée du Kokoulo, me fut de même concédé; ce territoire, sommet étendu du Fello Dembi, est une position naturellement fortifiée, sur des falaises inaccessibles; je pensais, en l'occupant, que je serais là très en sûreté pour lutter contre nos adversaires s'ils venaient à prendre de l'autorité dans les conseils du Roi.

Enfin, dans le bas pays, aux confluents du Kokoulo, du Kakriman et du Konkouré, point très important pour la conquête, le territoire de Guémé-Sangan, du Kakriman à la montagne Touldé Baniri, me fut donné avec le droit et l'obligation de veiller à la sécurité de la région.

Il y a deux cents ans environs, un Chef à la volonté

forte, nommé Coly Tenguella, avait conquis le Foutah-Djalon; descendu par Faranah jusqu'au pays Sousou qui s'étend vers la mer, il vint établir sa capitale à Guémé-Sangan (un mur d'enceinte de plus d'un mètre d'épaisseur subsiste encore au pied de la montagne, sur une longueur de quelques centaines de mètres); de là, il remonta vers l'intérieur, étendant son pouvoir conquérant sur le Foutah-Djalon et ses environs. Ce Chef mourut sans laisser d'héritiers capables de soutenir sa fortune; son petit Empire disparut avec lui comme unité politique; peu après, les Foulahs refirent la conquête du pays à leur profit et s'y installèrent.

Le trésor de Coly Tenguella a été caché dans les falaises qui limitaient sa capitale; les avides recherches des héritiers du Roi ne l'ont pas encore découvert. Depuis lors, les rochers de Guémé-Sangan sont hantés par les esprits!

L'Almamy Ibrahima Saury, qui m'ouvrait ainsi son royaume, était un homme intelligent, respecté de ses sujets; il était toujours entouré des Chefs les plus influents du Foutah, ce qui donnait à nos entretiens et déclarations une autorité décisive. En 1888 il me donna rendez-vous à Fougoumba, la ville sainte, où il se rendait pour les fêtes du sacre, il allait recevoir la couronne pour deux années. Lorsque je le quittai, il me témoigna son amitié en confiant tout spécialement à son neveu, Bakar Biro, le soin de m'accompagner sur le sentier du retour. — Bakar Biro est le prince, plus hardi que sage, qui s'empara

violemment du trône à la mort d'Ibrahima Saury; il fut le dernier Almamy indépendant du Foutah-Djalon, n'ayant su exercer le pouvoir ni contre nous ni avec nous.

V

Trois missions officielles.

Pendant le séjour de l'Almamy Saury à Fougoumba trois missions furent précipitées sur le Foutah : l'une conduite par le capitaine Oberdof, le lieutenant Plat et le docteur Fras, mission diplomatique; la seconde, mission topographique, sous les ordres du lieutenant Levasseur, renommé pour ses travaux de topographie; la troisième, sous les ordres du commandant Audéoud et du lieutenant Radisson, représentait plus particulièrement l'action militaire.

La première de ces missions convergentes mais distinctes, venue du Sénégal par le Soudan, avait perdu son chef le capitaine Oberdof, mort de la fièvre avant d'avoir atteint le Foutah; le lieutenant Plat, qui suppléait le capitaine, fut pris lui-même, en arrivant à Fougoumba, d'un violent accès de fièvre et demeura sans mouvement; il nous causa les plus vives inquiétudes pendant le séjour de la mission dans cette ville. Restait valide le docteur Fras, ad-

joint à la mission; le soin de la petite escorte, le poids des négociations avec l'Almamy, et les mortelles angoisses que lui causait l'état grave de son camarade, après la mort toute récente du capitaine, retombaient lourdement sur lui. Ce jeune homme s'est acquitté à son grand honneur de ses devoirs multiples; s'il n'a pas rapporté des engagements sincères de l'Almamy, c'est qu'il avait des instructions trop étrangères à la situation politique devant laquelle il se trouvait.

Fougoumba était encombré par le surcroît de population que lui amenait le Roi, la Cour et tous les Chefs de quelque importance, du Foutah, il y faisait très chaud; par convenance personnelle et avec l'approbation de l'Almamy qui savait combien je tenais à mon indépendance, j'habitais dans un petit village au milieu des bois, à quelque distance de la ville. Je venais presque tous les jours voir le docteur Fras, et j'ai pu le servir auprès de l'Almamy et de ses conseillers.

L'Almamy et son entourage étaient fort surpris des exigences de cette mission, leur mécontentement se manifesta plus vivement lorsqu'ils apprirent l'arrivée d'un officier français qui se présentait à Labé et voulait par là gagner Timbo. Cette coïncidence fit naître l'inquiétude; l'officier fut arrêté à la frontière, et très menacé par l'irritation des Chefs de la localité. Il devait, je suppose, rejoindre la mission où il aurait trouvé des vivres, la protection d'une escorte, les

bons soins du docteur; son arrestation le laissait en détresse. La mission Fras, informée de sa situation compromise, lui envoya des provisions et quelques marchandises de pacotille, auxquelles j'eus la satisfaction de joindre quelques tablettes de chocolat Marquis, la grande ressource du voyageur.

L'Almamy repoussait les prétentions exprimées dans les instructions de la mission, se plaignant de leur brutalité. « Si je donnais un sac d'écu au Roi de France, me disait-il avec impatience, et que je lui dise : Tiens voilà de l'argent, donne-moi ton royaume, me le donnerait-il? Je veux bien témoigner de nos intentions amicales vis-à-vis de la France, mais nous n'allons pas au-delà. » L'Almamy rappelait qu'il avait échangé des paroles d'amitié avec la France en 1881; il confirmait volontiers son désir de vivre en bonnes relations avec cette puissance, mais il entendait ne rien céder de son pouvoir, de son indépendance. Le Docteur fit de son mieux, il remplit ses instructions sans défaillance et soutint la discussion de son traité avec la précision la plus méritoire. J'avais de l'admiration pour ce jeune officier, dans cette situation extrême, remplissant son devoir avec simplicité, ne cherchant d'appui en lui-même que dans son dévouement à son devoir de soldat, à son devoir de citoyen envers sa Patrie. L'insuccès de sa mission provint de la confiance irréfléchie dans le succès, des chefs qui l'avaient mise en route sans avoir étudié ni préparé ses voies; mais lui, le modeste envoyé, me parut ne mériter que des éloges; c'est mon droit de concitoyen

et peut-être mon devoir de les exprimer ici, ayant été le seul témoin de sa droite conduite.

Dans le temps que la mission Plat et Fras achevait ses préparatifs de départ et se mettait en route, — et par l'effet d'un plan d'ensemble arrêté d'avance, je suppose, — une colonne volante de 106 hommes, venue du Soudan sous la conduite du capitaine Audéoud, entrait dans le Foutah, passait à Timbo et arrivait à Fougoumba. L'Almamy, à l'annonce de cette invasion inattendue, me fit appeler pour savoir si les Français voulaient lui faire la guerre; je le rassurai pour qu'il ne se mit pas en défense. Inquiet cependant, il s'enfuit de Fougoumba, ou tout au moins le quitta précipitamment avec son innombrable suite de Chefs et de serviteurs, fort troublé par les colères que ces manifestations accumulées soulevaient dans son entourage.

Le capitaine Audéoud le rejoignit à quelque distance de là. La situation était difficile, l'Almamy qui venait de refuser à la première mission les concessions qu'elle lui demandait, qui refusait de subordonner son autorité à celle de la France, pouvait considérer comme une violence la présence de ces soldats, il avait mille peine à contenir le mécontentement de ses conseillers et de ses Chefs de guerre. Le capitaine le comprit sans doute; étant sans bagages, en colonne volante, il ne pouvait se risquer dans une opération offensive, et il avait hâte d'achever sa course en bon ordre; avec à propos et très habilement, il échangea avec l'Almamy les paroles les plus courtoises, puis il se retira.

Les organisateurs de cette triple invasion avaient supposé, peut-être, que la mission Plat aurait obtenu la soumission du Foutah; la colonne Audéoud survenant à ce moment pour recueillir l'acquiescement de l'Almamy, l'occupation était effective, le retour à la côte eût été l'apothéose de la conquête du Foutah-Djalon, sans coup férir.

*
* *

Avec de tels moyens il était facile en effet d'obtenir ce résultat, j'avais expliqué maintes fois dans mes notes la marche à suivre, connaissant le Foutah, pour gagner la confiance de ses habitants et obtenir le droit d'occuper le pays. Il ne faut pas se reposer aveuglément dans la confiance que le sabre suffit à tout; il ne produit ses grands effets que lorsque la bataille a été précédée d'une action diplomatique instruite. *Il suffisait, pour dominer le Foutah comme on se le proposait, d'envoyer la colonne Audéoud dans le Labé et, de là, d'annoncer à l'Almamy que le Labé et le Tymbi étaient désormais indépendants de son autorité.* Ces deux provinces ensemble représentent plus des deux tiers de la puissance du Foutah; leur défection eût entraîné immédiatement la défection des petites provinces, Timbo serait resté seul, impuissant, à notre discrétion.

Non seulement c'est la marche qu'il fallait suivre, mais c'est celle que j'ai suivie avec un plein succès ainsi que les événements ici rapportés vont le montrer.

Les Chefs du Labé et de Tymbi auraient accepté

avec empressement une telle proposition, ils étaient las de la tyrannie des Almamys; j'avais éveillé en eux l'espoir de la délivrance, ils avaient hâte de se déclarer, de jouir de l'indépendance, ils me suppliaient d'en fixer bientôt le moment.

Tout cela était facile à savoir; si l'on ne voulait pas le tenir de l initiative privée, il suffisait de prendre la peine de s'en informer; tous les officiers que j'ai rencontrés étaient capables aussi bien et mieux que moi d'établir dans ce but les relations nécessaires, il fallait s'en rapporter à leur initiative et ne pas les encombrer d'instructions *à priori*.

La première difficulté est que les peines les plus sévères empêchent les habitants de donner le moindre renseignement au voyageur, Blanc ou Noir, assez naïf pour leur en demander; si c'est un Noir qui cherche son chemin, on s'empare de lui et il est désormais captif; si c'est un Blanc, on ne lui répond rien ou l'on cherche à le tromper, ce que les indigènes font avec adresse. Si, par surprise ou pour un cadeau, par bonté d'âme ou pour tout autre cause, le Foulah s'est laissé aller à dire le nom d'un village, à désigner un sentier, à renseigner le passant sur quoi que ce soit, bientôt arrive de Timbo l'ordre de lui donner cinquante ou cent coups de cordes, ou de l'amener prisonnier à Timbo, ce qui est pour lui le commencement de maux sans fins.

Ce sont là des difficultés fort ordinaires, on en conviendra, et d'autant plus faciles à surmonter dans le cas présent que l'initiative privée avait pris la peine

de les écarter; j'avais donné au Gouvernement les renseignements exacts qui lui étaient nécessaires.

*
* *

Le résultat de la triple mission diplomatique, topographique et militaire, fut plus que modeste. Nos officiers avaient été admirables dans leurs efforts à remplir leurs instructions, mais la tactique qui les avait mis en action ne s'était pas préoccupée de connaître l'adversaire à combattre, les dispositions locales favorables ou contraires. Ces démonstrations aidèrent peut-être notre diplomatie dans sa discussion avec l'Angleterre, en opposant, quoique tardivement, nos démonstrations aux siennes. Un accord, enfin conclu, entre la France et l'Angleterre, nous attribua le Foutah, mais il nous fallut consentir à des compensations ailleurs. L'Angleterre, pour regagner sournoisement quelques sous sur le traité, pour faire détourner quelques caravanes au profit de sa colonie de Sierra-Leone, paya pendant longtemps encore une rente aux Almamys; elle ne mit fin à ce marchandage qu'en 1895.

Le Foutah-Djalon appartenant officiellement à la France, nous n'avions plus en face de nous que les indigènes; d'accord avec les Chefs, j'offrais leur soumission.

La France pouvait, assurément, sans mon aide, à n'importe quel moment, s'emparer du Foutah-Djalon, mais, puisque le Gouvernement avait attendu jusque-

là, il aurait eu meilleure fortune et moindre dépense à accepter l'œuvre toute faite de l'initiative privée. Est-il de bonne économie politique d'écarter l'initiative privée ou de la méconnaître? La conquête du Tonkin, si chèrement achetée, qui aurait été faite en grande partie, sans coup férir, profonde et stable, si l'on avait accepté l'œuvre de Jean Dupuis, viendrait à l'appui de mon dire s'il n'était superflu de démontrer une telle vérité.

Je ne rapporterai pas le récit de mes démarches à ce moment pour obtenir la liberté d'agir dans le Foutah. Le Sous-Secrétaire d'État me reçut cent quarante-sept fois! Cela dura trois ans et je n'obtins rien, que des paroles vides : notes, rapports, encouragements, bonnes volontés, tout échoua contre l'inertie de nos institutions et probablement aussi contre l'opposition occulte du syndicat dont j'avais repoussé les conditions.

VI

L'Almamy refuse de traiter avec la France; mécompte de l'Administration; nous allons déposer l'Almamy.

Le Foutah-Djalon appartenant théoriquement à la France, il fallait le comprendre dans le cercle administratif d'un fonctionnaire, c'est ce que l'on fit. Pendant plusieurs années un Administrateur voisin fut chargé de visiter le Foutah, de se créer des relations parmi les Chefs et de préparer l'occupation effective. Etant en évidence dans l'Administration, très galonné, très escorté, très important, les âmes troublées à son approche restèrent fermées pour lui; on le reçut poliment, on l'emmena à la chasse, son nom fut donné au dernier fils du roi, mais il demeura l'étranger auquel on ne confie pas la clef de la maison. Nous verrons plus loin ce qu'il advint de cet Administrateur, loyal, certes, mais plein d'illusions, et comment il fut supplanté par d'autres fonctionnaires dans les droits qu'il croyait avoir acquis à gouverner le Foutah-Djalon.

*
* *

En 1894-1895, je revins à Timbo avec mon fils, qui désirait participer à cette conquête si longuement poursuivie.

Nous fûmes, à Saint-Louis, nous mettre à la disposition du nouveau Gouverneur Général pour le cas où il aurait quelque communication à faire tenir aux chefs du Foutah. M. le Gouverneur voulut bien nous dire qu'il connaissait nos travaux et nous remercier de ce que nous avions fait pour assurer la conquête du pays; il nous donnait l'autorisation écrite de continuer notre œuvre. Nous partîmes de Saint-Louis confiants dans la valeur de cette approbation officielle. Nous pouvions, dès lors, prendre nos dispositions pour achever, sans plus attendre, la conquête du Foutah et en déterminer l'occupation effective.

Après avoir engagé à Dakar, et sur divers points de la côte, des porteurs choisis et de races diverses, une centaine environ (des Yolofs pour chefs, des Lébous pour la pêche et la culture, des Manjacs pour manœuvrer les embarcations, etc.), nous acheminâmes ce personnel vers le Rio-Pongo, tandis que nous faisions un détour pour venir à Conakry saluer le Gouverneur de la Guinée française.

Là une surprise désagréable nous attendait. L'Administration faisait publier en France qu'elle possédait le Foutah-Djalon depuis plusieures années déjà;

en fait, elle ne le possédait pas, elle n'avait pas d'action sur ce pays, nulle influence sur l'Almamy non plus que sur les autres Chefs; elle voulut essayer de démontrer son pouvoir avant notre arrivée. Le Gouverneur avait imaginé d'inviter l'Almamy à venir à Conakry, faire acte de déférence auprès de lui, ou, au moins, à la frontière du Foutah auprès de l'Administrateur du Cercle le plus rapproché. Cette invitation mettait en évidence l'ignorance de l'Administration; elle ignorait les lois du Foutah-Djalon, ses coutumes les plus connues.

La loi religieuse défend à l'Almamy de sortir de son palais, de ses cases, si ce n'est pour aller à la Mosquée, ou pour assister, dans le lieu officiel des réunions, à la porte de Timbo, à quelque palabre spécialement autorisé. Cette restriction à la liberté du roi est rigoureuse; s'il venait à l'enfreindre, il serait aussitôt déposé. Les compétiteurs au trône étant nombreux et toujours aux aguets, l'Almamy est certain du sort qui l'atteindrait s'il contrevenait à cette loi, s'il mettait le pied hors de chez lui, sans permission. Le Gouverneur ne pouvait donc recevoir une réponse satisfaisante, et si l'Almamy intimidé lui avait cédé il ne lui aurait apporté qu'un hommage sans valeur.

L'Almamy Saury était mort, Bakar Biro avait pris sa place; sans s'éloigner des usages du pays, Bakar Biro avait autrefois assassiné son frère aîné, puis maintenant son deuxième frère Mahmadou Paté, qui avaient droit au trône avant lui (il fit l'année suivante assassiner Abdul Ay, son troisième frère), et nous

n'éprouvâmes aucun étonnement lorsqu'il nous dit, en nous montrant son entourage : « Tu les vois, ils sont tous là à guetter le moment favorable pour me tuer et prendre ma place; voilà parmi eux mon fils aîné, il est le plus attentif aux circonstances. » Dans ces conditions, conditions normales pour le pays, sous les menaces permanentes à peine dissimulées, quitter les cases royales c'était pour l'Almamy quitter le pouvoir et probablement perdre la vie. D'ailleurs en eût-il eu la liberté, Bakar Biro n'aurait pas cédé davantage; il avait, nous disait-il, conquis le trône des Almamys par la guerre heureuse qu'il avait déclarée à son frère Mahmadou Paté, il ne le perdrait que par la guerre; en attendant, il prétendait demeurer complètement indépendant.

J'avais depuis longtemps renseigné l'Administration sur cette situation, mais elle ne pouvait reconnaître l'action de l'initiative privée en acceptant ses avis.

Le Gouverneur de la Guinée, attendant la visite de l'Almamy, nous retint à Conakry pendant trois semaines; le plus courtoisement du monde, mais impérieusement. Nous faisions remarquer que notre colonne était en l'air et attendait notre direction, que nous avions 200 francs de frais par jour, que notre temps était précieux, la saison propice aux voyages dans ce pays étant déjà avancée au moment où nous nous trouvions; rien ne troubla la sérénité de l'Administration irresponsable.

Il n'y avait à Conakry aucun endroit où nous puissions nous loger, si ce n'est la cabine de notre

goélette ancrée dans la rade foraine. M. le Gouverneur eut l'attention de nous ouvrir sa maison et de nous y offrir le vivre et le couvert, à sa table et sous son toit. Nous passions ainsi chaque jour plusieurs heures avec lui et nous eûmes dans les longues soirées maintes fois l'occasion de lui parler avec précision du Foutah-Djalon; lui ayant fait connaître l'approbation que M. le Gouverneur Général avait bien voulu donner à nos travaux, nous lui exposâmes sans réserves, les détails de notre entreprise; nous rappelâmes la marche, — précédemment signalée au Gouvernement, — que nous avions suivie jusqu'alors, et ce que nous allions faire, nos approvisionnements, notre armement, notre autorité dans le pays. M. le Gouverneur nous comprenait d'autant mieux que lui-même, avec la plus grande vaillance, avait fait des voyages d'exploration dans le Congo.

Enfin, convaincu, par les lettres qu'il recevait de son délégué au Foutah, que l'Almamy ne descendrait pas de sa montagne, il nous laissa partir.

Ce que l'Almamy ne pouvait pas faire de bonne volonté, il devait être réduit à le faire par force; connaissant le Foutah, ses hommes politiques, les compétitions, les partis, les droits et la puissance de chacun, nous pouvions, par un mouvement général, agissant à coups sûrs sur les esprits que nous avions préparés, contraindre Bakar Biro à céder la place.

A Sarésing, au pied des montagnes du Foutah, le Roi de Tymbi Toumi nous attendait pour nous consulter de la part de l'Almamy, au sujet des exigences

nouvelles de l'Administration; nous prîmes chez lui quelques jours de repos. Dans ce même moment (mars 1895), le fonctionnaire qui avait été chargé d'attirer l'Almamy dans la plaine, vint à passer à quelque distance de là, redescendant du Foutah; nous échangeâmes bonjours et souhaits par lettres. Nos courriers noirs franchissaient en un jour les 60 et quelques kilomètres qui séparaient nos campements. Ce personnage était fort mécontent, l'Almamy était un entêté; non seulement il ne descendait pas à Conakry pour s'entendre avec le Gouverneur, non seulement il ne consentait pas à venir au moins à sa frontière saluer l'Administrateur, mais il refusait même d'envoyer quelqu'un de ses grands vassaux faire acte de déférence de sa part; cette concession était cependant la dernière qu'on pût lui faire pour garder à l'opération au moins l'apparence d'un avantage.

L'Administrateur ainsi congédié nous écrivait que l'Almamy Bakar Biro était un fourbe irréductible, que nous n'obtiendrions rien de lui et que, par conséquent, il était bien inutile que nous prissions la peine d'aller à Timbo. Il cherchait à nous détourner de notre entreprise, pensant avec raison qu'elle ferait ressortir le peu d'influence qu'avait l'Administration sur le Foutah-Djalon. Il nous dit qu'il attendait depuis plus de trente jours le bon plaisir de l'Almamy, que c'était la limite extrême qu'il avait fixée au Roi, et qu'il n'attendrait pas un jour de plus; la saison des pluies allait commencer; nous ferions mieux, ajoutait-il, de rentrer à Conakry.

Je connaissais Bakar Biro, l'ayant étudié de près dans le temps où il était simple chef de guerre de son oncle, l'Almamy Saury; il empruntait alors son autorité à l'appui de son parrain, Modhi Diogho, sorte de duc de Bourgogne très puissant à la Cour. Si M. l'Administrateur avait bien voulu compter pour quelque chose les renseignements que nous avions donnés depuis longtemps, il n'en aurait pas été à découvrir aujourd'hui que la fourberie de ce Prince était grande, et il aurait évité de se faire remarquer des Foulahs, en poussant auprès de lui une démarche non mesurée sur son caractère.

Nous écrivimes à M. l'Administrateur qu'après le séjour que nous allions faire à Timbo, l'Almamy serait à sa discrétion, et que le Foutah serait tout ouvert, à sa disposition. Nous répétâmes ces affirmations précises dans trois lettres successives, ajoutant que nous lui laisserions tout le mérite du succès, ce succès pouvant aider à sa carrière.

Nous parlions avec assurance parce que le résultat ne dépendait que de nous; la conquête du Foutah-Djalon, comme celle de tout autre État nègre je le crois, avait été plus facile à faire pacifiquement par notre ascendant naturel d'Européen sur des esprits faibles, que par la force contre des bras plus forts que les nôtres sous le climat des tropiques. Si nous avions retardé jusque-là les événements décisifs, c'est qu'il ne nous avait pas été possible d'obtenir la liberté d'agir, le seul obstacle avait été à Paris; si le Foutah n'avait dépendu d'aucune puissance européenne, nous

y aurions exercé depuis plusieurs années déjà le pouvoir souverain. Nous pouvions donc annoncer à l'Administrateur, sans lui laisser un doute, que la place allait lui être livrée.

*
* *

En effet, nous n'eûmes pas de peine à orienter les conspirations qui sont permanentes au Foutah, attendant l'heure propice, mais se neutralisent par leurs compétitions; nous n'avions qu'à déterminer les événements. A Timbo, les Prétendants conspiraient pour s'emparer du trône; les Marabouts, pour faire triompher le prince le plus docile. C'étaient d'abord les fils de Baker Biro, très ardents mais inexpérimentés, n'ayant pas toute la prudence nécessaire aux conspirations; c'était Abdul Ay, frère de Bakar Biro, rusé, plein d'expérience, habile dans le conseil, mais un peu lourd dans l'action, intimidé par la majesté du rang suprême, dont il comprenait l'ampleur; venaient ensuite les héritiers de Mahmadou Paté; ils étaient trop jeunes pour se mettre en avant, mais le désir de la vengeance était en eux, ils avaient des partisans.

Bakar Biro avait déclaré qu'il garderait le pouvoir pour lui seul et ne le céderait pas, tous les deux ans, comme le voulait la loi, au chef alphaia Ahmadou; c'était un coup d'État. Ahmadou était malade, se mourant de phtisie; son fils vint me voir, il était fort mécontent, mais ne paraissait pas beaucoup douter de l'avenir.

Le coup d'Etat avait contre lui Bakar Biro lui-même, dont l'intelligence n'était pas assez ouverte pour faire réussir une telle entreprise, — il n'avait, en effet, rien préparé dans le pays pour se faire accepter, — il avait contre lui le parti alphaia tout entier, c'est-à-dire la moitié du Foutah qui se soulèverait lorsque le moment viendrait pour le Saurya de céder le pouvoir. Il y avait enfin, comme plus forte tête dans le parti de l'opposition, le grand marabout de Fougoumba, Ibrahima, chef d'une famille puissante, que Bakar Biro avait irrité par de fallacieuses promesses.

Ce marabout ne prétendait pas au trône, n'y ayant pas droit, mais il prétendait dominer l'Almamy. Le syndicat des marabouts avait conspiré contre Mahmadou Paté, redoutant ce Prince qui était trop intelligent pour se laisser conduire; il avait secrètement fait retirer les balles des fusils de ses captifs, si bien que Paté fut assassiné dans une lutte qui fut un guet-apens plus qu'une guerre. Bakar Biro, vainqueur dès le premier engagement, était fier de son succès; il nous fit conduire sur le champ de l'action, au milieu des cases en ruine de Mahmadou Paté, témoins éloquents de ce qu'il croyait avoir été une glorieuse bataille.

Chacun de ces Chefs et Prétendants avait de nombreux partisans, ils formaient le milieu le plus favorable que l'on pût souhaiter pour organiser une révolution, surtout une révolution modestement limitée à la suppression du Roi.

Chez ces braves Noirs, enfants de la nature, heu-

reux de vivre sans souci du lendemain, il ne pouvait être question de révolution sociale; il faut être déjà civilisé pour distinguer des classes ennemies, pour comprendre des massacres organisés au nom de la loi. Nous n'avions pas à traiter cet énorme problème, la nature dans ce pays, offre surabondamment plus que le nécessaire à tout le monde, — la moelle de Nété (mimosa), le fruit du Mampata, le pain du Baobab et mille baies sont à discrétion; il suffit de regarder la terre pour qu'il en sorte à profusion les produits alimentaires que, sur nos marchés, le consommateur paye si cher, tandis que pour le paysan ils sont à vil prix, relativement à la peine qu'ils lui ont coûtée.

Donc pas de question sociale, simple révolution de palais; mais il ne fallait pas se tromper, travailler pour un troisième larron, il fallait que le trône restât vacant et que la France pût l'occuper, sans coup férir, d'une façon stable, c'est-à-dire avec l'assentiment de tout le pays.

Les divers candidats au trône étaient de précieux auxiliaires pour renverser l'Almamy en fonction, mais chacun d'eux personnellement prétendait se faire désigner pour occuper la place, aussi ne considérions-nous ces éléments turbulents qui s'agitaient autour du trône que comme des alliés à tâche limitée. Notre puissance, la conquête faite d'avance, était dans les provinces, avec tous les Chefs de quelque importance pour alliés, et toute la population; le peuple préférait ses chefs immédiats, justiciers toujours présents, à la tyrannie des Almamys, dont il était plus

que difficile d'obtenir un jugement réparateur en cas d'infortune.

Les éléments étaient partout à notre disposition, il ne restait qu'à les coordonner.

VII

Préparatifs de guerre.

Dès notre arrivée à Guéhama, notre observatoire au plus haut du pays, nous nous mîmes en relations, par échange de courriers, avec nos amis, pour savoir où en étaient les esprits. Ces courriers suivaient les bois, en grand secret, et nous arrivaient pendant la nuit; nos palabres devaient s'entourer de mystère, car tout soupçon éveillé à Timbo pouvait coûter la vie à celui qui l'aurait maladroitement fait naître; chacun ne voulait se montrer ouvertement notre ami qu'après s'être assuré que notre influence était toujours puissante à Timbo et que notre visite chez l'Almamy était, comme précédemment, une visite attendue et désirée.

Nous avions tout d'abord envoyé saluer Bakar Biro, lui annonçant notre visite; simple formalité, car, depuis notre départ de Conakry, il était informé de nos mouvements; plusieurs courriers vinrent de sa part nous presser de hâter notre marche. Notre arrivée lui faisait, disait-il, le plus grand plaisir,

il était impatient de nous serrer la main. Sa vanité avait hâte de nous raconter la bataille qui l'avait fait Almamy, et puis son coup d'Etat; connaissant la supériorité de son adversaire, Mahmadou Paté, nous étions bons juges pour apprécier sa victoire.

Il ne fallait pas mécontenter l'Almamy au moment où nous avions besoin de toute sa confiance; mais avant de le voir, et afin de pouvoir le conseiller utilement, il fallait que nos dispositions fussent arrêtées avec les Chefs dévoués à nos projets. Pour cela, quelques jours nous étaient nécessaires, et c'est à faire patienter le Monarque en lui donnant des explications acceptables, que s'occupa notre diplomatie pendant ce séjour à Guéhama. Ce n'était pas très compliqué, nous connaissions, sous les discours avenants, la cause un peu fruste de son impatience : il craignait que les cadeaux que nous lui destinions fussent entamés par les Chefs chez lesquels nous avions à séjourner.

C'est dans le Labé, sur les hauteurs de Kahel, que nous devions proclamer l'indépendance du Foutah vis-à-vis des Almamys, Rois de Timbo.

Alpha Yaya, roi du Labé, est un vigoureux garçon, intelligent, sans imagination, attaché aux ambitions utiles; il avait fait assassiner son frère, Agui-Bou, qui régnait avant lui, celui-là même qui, en 1880, m'avait remis à Kandenbal un laissez-passer de la part de l'Almamy Ibrahima Saury, pour entrer dans le Foutah. Agui-Bou était un brave homme, dont la fin prématurée méritait un regret. Il avait

fait assassiner un de ses voisins qui avait conspiré contre son pouvoir, et dont je vis les fils captifs chez lui; de plus, il avait une femme immensément riche, la belle Tahibou. Cela attirait l'attention; Yaya, son frère, lui ôta la vie, s'empara du pouvoir et prit sa femme. Les mêmes procédés de succession le menaçaient à son tour, les plus mauvais desseins conspiraient autour de lui; plusieurs Princes, à sa taille, pouvaient, utilement pour eux, l'assassiner, et vivaient à sa Cour dans ce fervent dessein. Jusqu'à présent, Yaya s'est bien gardé, sa politique est sage, ses dispositions sont clairvoyantes et résolues.

Le royaume du Labé est plus riche, mieux situé, plus puissant que celui de Timbo; Alpha Dion, père et prédécesseur d'Agui-Bou, avait déjà laissé paraitre qu'il ne supportait le joug des Almamys qu'avec impatience; il rendait hommage à son suzerain et lui faisait exactement ses cadeaux proportionnés à son rang et à sa puissance, mais il faisait aussi connaître sa volonté et savait l'imposer. Il s'était refusé à rendre le pouvoir après deux ans de règne, comme les Chefs des autres provinces; il était resté roi du Labé toute sa vie.

C'était là un terrain tout préparé; nous signifiâmes à Alpha Yaya qu'à l'avenir le Labé serait indépendant de l'Almamy, que son Chef n'aurait plus d'ordres à recevoir de Timbo. Nous ajoutions que s'il était prêt à accepter ce nouvel ordre de choses, il demeurerait Roi; que s'il n'acceptait pas, nous lui trouverions un successeur, il savait combien c'était facile. Ce discours était pour donner plus

de force à son dévouement, nous savions d'avance qu'Alpha Yaya désirait vivement s'affranchir d'une tyrannie insupportable, onéreuse, dangereuse et humiliante, mais que, comme tous les Noirs, il s'arrêtait aux obstacles; il s'effrayait de son audacieux désir. Il envoyait aux postes français les plus voisins, des protestations de dévouement, demandant qu'on lui assurât sa liberté, nous acheminâmes nous-même quelques-uns de ses courriers. Yaya était donc notre homme, le Labé était le lieu favorable, nous plaçâmes là nos conseils, nos soldats et nos armes, et nous revînmes à Guéhama prendre nos bagages pour gagner Timbo.

A peine avions-nous quitté le Labé que Yaya se crut perdu. « Vous me compromettez, disait-il, puis vous vous en allez. » Il fallut lui faire comprendre que notre présence était nécessaire à Timbo; nous avions à conduire l'Almamy. Nous voulions décider Bakar Biro à venir dans les montagnes du Labé; pour cela, nous allions l'encourager à sévir contre son vassal qu'il devait rappeler à l'obéissance; alors là, Yaya, aurait tout l'avantage de la position. Si, au lieu d'intervenir dans les décisions de l'Almamy, nous le laissions livré à lui-même, il se contenterait de faire empoisonner le Roi du Labé, suivant la routine; le danger resterait permanent et la solution serait indéfiniment en suspens. Une bataille pouvait seule nous offrir l'avantage, et il fallait qu'elle eût lieu sur les hauteurs de Kahel; nous allions en décider.

Yaya craignait les menées de son entourage; plus

encouragés par le mécontentement de l'Almamy, les conspirateurs pouvaient devenir entreprenants, il fallait ne pas les exciter. Nous ne pouvions cacher absolument nos résolutions, — tout le monde les discutait tout bas, — mais il était facile de ne rien préciser afin de ne rien compromettre. L'Almamy Bakar Biro, suivant son caractère, préférerait, nous l'espérions, agir avant que de discuter; l'attente ne serait pas longue; il était donc possible de garder le silence jusqu'à l'heure de l'action et ainsi de sauver les apparences.

Notre course à Labé avait été fatigante. Mon fils s'était enlisé, presque jusqu'à disparaître, dans un de ces marigots dangereux si traîtres et si nombreux dans le pays. Le souci des palabres secrets avait été lassant; de nombreux amis venaient à nous, mais il fallait parler aussi à la foule indifférente, aux gens inquiets qui demandaient avec une mauvaise humeur non dissimulée, ce que nous venions faire dans leur pays; aux politiciens, vaniteux agités, qui nous harcelaient de leurs bourdonnements. Pour ne pas trop retenir l'attention de l'Almamy, il avait fallu parcourir le plus rapidement possible les 150 kilomètres que nous avions à faire pour aller à Labé et en revenir. L'effet de ces fatigues ne se fit pas attendre; en rentrant à Guéhama, mon fils eut un violent accès de fièvre bilieuse; il resta huit jours sans mouvement. Ce sont les émotions de l'esprit et du cœur qui usent le voyageur, les inégalités et les surprises de la vie matérielle sont accessoires. La fièvre enfin

céda, il fallut reprendre un peu de forces, puis nous partîmes.

*
* *

A Timbo, l'Almamy nous fit le meilleur accueil, envoyant à notre rencontre ce qu'il avait de plus titré autour de lui pour escorter notre entrée dans la capitale. Nous étions de vieilles connaissances, les sujets de conversation ne manquaient pas, les audiences fuent animées.

Bakar Biro avait fait réparer, ou plutôt reconstruire, le palais royal, dans le but évident de se préserver, mieux que son prédécesseur, des surprises ennemies; les clôtures délabrées étaient relevées, les cases étaient neuves et leurs plafonds, jadis percés à jour, étaient doublés pour mieux protéger le roi contre les coups de fusil qu'il est facile de tirer dans l'intérieur au travers de la toiture de paille. Le préau des audiences était installé à neuf; le vieux Saury s'asseyait et recevait ses visiteurs derrière une sorte de long paravent de paille tressée, dont les méandres circulant dans la grande cour, entre les cases, d'une case à l'autre, formaient, par leurs replis, plusieurs salons séparés. Bakar Biro pensa qu'un sabre traversant traitreusement ce mince rideau, pourrait trop facilement l'atteindre pendant qu'il serait attentif à l'audience; il fit remplacer le treillis léger par une forte palissade, dont les hauts piquets, juxtaposés comme des tuyaux d'orgue, formaient derrière son

dos un solide rempart; en même temps, c'était élégant et nouveau.

Tout autour de nous, dans le préau, dans les cases voisines, dans les cours et les couloirs, jusqu'à la porte sur la rue, des captifs jeunes et bien armés faisaient vigilance, attendant quelque joyeux signal de meurtre ou de fête.

Nous fîmes observer à Bakar Biro qu'il n'était entouré que d'esclaves, de jeunes gens sans importance; que les paroles que nous échangions tombaient dans le silence, inconnues du Foutah. L'Almamy Saury, son oncle, toujours entouré des plus hauts personnages du pays, formait sa Cour permanente des représentants des diverses provinces; avec eux il s'entretenait sans cesse des intérêts de tous, cela donnait à nos discours devant cette réunion de citoyens influents, une portée décisive.

Les discussions, il est vrai, étaient souvent embrouillées, rendues plus difficiles par ces courtisans intéressés; les plus jaloux cherchaient à imposer leurs volontés ou leurs caprices à l'Almamy, dont ils étaient les grands électeurs. Le premier rang, accroupi sous l'œil du maître, discourait avec une certaine mesure; mais les rangs serrés au fond de la case, contre la muraille, faisaient sans cesse entendre des grognements suggestifs; c'est là qu'il fallait chercher et trouver l'opinion publique, elle s'exprimait sans détours. L'Almamy, de sa place, n'entendait que vaguement; d'ailleurs, il connaissait son opposition; nous, plus rapprochés, au centre de la case, nous

prêtions une oreille attentive et ne perdions pas un grondement de ces précieuses rumeurs qui nous renseignaient.

Lorsque l'Almamy Saury voulait faire utile besogne et s'entendre avec moi, il se ménageait un instant de solitude et me faisait prévenir de l'heure probable. Il faut dire que tout le monde peut entrer chez l'Almamy; les pauvres diables ne s'y risquent guère; mais le moindre Chef entre librement, s'il y a de la place, et parle sans crainte. Dès que j'arrivais, les vieux, aussitôt prévenus, accouraient; nous n'avions, l'Almamy et moi, que peu de minutes pour nous entretenir librement; bientôt les observations s'interposaient, les grognements s'élevaient. « Pourquoi, Almamy, laisses-tu cet étranger parcourir nos montagnes? Pourquoi le reçois-tu avec amitié? Les Blancs sont nos ennemis; ils viennent troubler notre repos, voler nos femmes et peut-être nous réduire à l'état de captifs; nous n'en voulons pas. » Ces discours me reportaient aux temps d'Homère, aux temps moins reculés de notre propre histoire.

Bakar Biro, qui avait participé à ces audiences, fut piqué de la justesse de nos remarques sur l'insuffisance de sa Cour; il s'empressa de nous promettre la réunion, en une imposante assemblée, de notables dévoués à sa cause. Vaines promesses, pensions-nous, son caractère était sans générosité, nous le savions trop avare pour qu'il pût avoir beaucoup d'amis; d'ailleurs, ce n'est pas en un instant qu'il

pouvait faire venir à Timbo les Chefs des provinces, des Chefs importants convenablement escortés.

Trois jours après, il nous présentait, dans la plaine, sous l'arbre des palabres officiels, une assemblée de cent cinquante Chefs environ, réunis par son ordre; c'étaient des Chefs de village des environs de Timbo et des frontières de Fougoumba et de Cohine, personnages sans influence et sans notoriété. Cette démonstration nous confirmait dans notre conviction que Bakar Biro était isolé, que nos partisans dans l'attente se tenaient à l'écart.

*
* *

Bakar Biro voulut voir nos fusils, il prétendait que nous devions lui en donner cinq; notre refus le surprit et nous dûmes faire appel à toute notre force de volonté pour dominer son mécontentement. Il avait, disait-il, des fusils aussi bons, sinon pareils, qu'il avait achetés à la côte ou qui lui avaient été offerts en cadeaux par les factoreries; pour nous persuader, il en fit apporter plusieurs spécimens de son petit arsenal, ils étaient en parfait état. Puis il voulut opposer sa colère à la nôtre. Nous étions, disait-il, en son pouvoir; tout comme un Empereur romain, il aurait eu plus tôt fait de nous faire couper la tête que de nous en menacer. Il nous fallait faire bonne contenance, nous étions seuls dans son antre, entourés de sofas qui remplissaient le palais, occupaient les issues.

La discussion pour les fusils remplit nos audiences

durant cinq jours, bien inutile, nous ne pouvions pas céder. Nous fîmes observer à cet énergumène qu'il n'avait pas le droit de nous menacer, que ce n'était pas une parole d'Almamy; il s'était jusqu'alors montré parmi nos amis parce qu'il avait compris la valeur de nos conseils, nos amis étaient nombreux et puissants, il le savait bien, il connaissait donc mieux que personne nos droits et notre force de libres citoyens dans le Foutah. Peu à peu nous ramenâmes le Roi à se contenter de voir nos armes qu'il aurait voulu posséder.

Lorsqu'il s'agissait de telles inspections ou de cadeaux à faire, les audiences étaient toujour de nuit, afin de dérober à la vue des courtisans des objets désirables dont ils auraient aussitôt demandé une part. Un cierge de cire jaune, de fabrication foulah, éclairait la scène; lorsqu'il venait à fumer, le Roi ne dédaignait pas de le moucher lui-même; détachant avec ses doigts la mèche pendante, il jetait à terre ce bout fumeux et le recouvrait d'un peu de sable. Ces soins de ménage, inattendus dans les orages de la discussion, détendaient notre pensée.

L'Almamy avait repris sa bonne humeur, mais les apparences ne pouvaient nous tromper; nous connaissions son manque de préjugés, sa liberté d'esprit en face des pires décisions, nos propos restèrent toujours calculés.

Le Roi était mécontent des nouvelles du Labé. Cette province, nous disait-il, se révoltait, il était

temps de la mettre à la raison, il ne supporterait pas aussi patiemment que son prédécesseur, vieillard fatigué, les allures indépendantes que les trois derniers rois du Labé avaient montrées vis-à-vis de Timbo. C'était inintelligent de sa part, mais sa vanité et peut-être plus encore le bel entrain de son actif tempérament, le poussaient à agir alors qu'il eût été plus sûr de réfléchir et de négocier. Il voulait porter la guerre chez son vassal rebelle et faire un exemple; nous l'engageâmes à suivre ce valeureux projet et lui conseillâmes de ne rien négliger pour en finir; il devait se tenir prêt à entrer en campagne dès que la saison le permettrait.

Nous connaissions, comme lui, les sentiers par où il pouvait le mieux surprendre son adversaire, la plaine où il devait le battre; ce fut un complot facile de notre part que de l'engager dans nos voies; l'époque seule restait indécise, elle dépendait des pluies et du concours plus ou moins empressé de ses sujets, concours dont il ne doutait pas.

Nous ravivâmes le mécontement de son orgueil froissé, en lui rappelant les satisfactions que le Gouverneur avait demandées et qu'il attendait encore de lui; nous lui conseillâmes de se montrer plus conciliant vis-à-vis de cette autorité, ce qui ne manqua pas de l'irriter contre nous.

Il nous dit qu'un Blanc était venu de Farannah lui rendre visite à Timbo, il l'avait logé et à peu près nourri, mais il l'avait à demi dévalisé et il avait fait donner cent coups de corde au Noir qui avait montré les sentiers à cet Européen. Pour nous, c'était

différent, nous étions citoyens du Foutah, le précédent l'Amamy l'avait fait proclamer dans toutes les provinces et nous avions été acceptés comme tels par la population, nous demeurions libres dans le pays, nous pouvions nous y établir, mais il ne voulait pas d'autres Blancs.

Ce Prince était vraiment aveugle, comme tous les Rois à la veille d'une révolution; il se trompait sur l'état des esprits, prenant pour vérité ses propres désirs et les flatteries de ses courtisans. Son prédécesseur, le vieil Almamy Saury, avait compris que l'heure, annoncée par le Prophète, était venue de s'entendre avec les Blancs; ses traités avec nous avaient été sincères. Bakar Biro se montra, au contraire, réactionnaire, intransigeant; il nous faisait bonne mine parce que nous avions un parti puissant dans le Foutah, mais il fut, dès ce moment, évident pour nous qu'il allait nous traiter comme de simples chefs indigènes, c'est-à-dire nous faire empoisonner discrètement et sans retard. Chaque matin, des avis officieux venaient avertir notre cuisinier que telle ou telle provision qu'on nous apporterait, serait empoisonnée, tandis que telle autre ne l'était pas. Il n'y avait pas à se fier à ces avis peut-être calculés pour mieux nous tromper; nous ne mangions que nos boites, et nos hommes leur riz; ils essuyaient même avec un soin méticuleux les fruits, oranges, mangots ou autres, que les indigènes leur vendaient, nos Saracolets n'en mangeaient aucun.

Nous avions peu à redouter, personnellement, à

Timbo, de la part de l'Almamy, ce n'était pas l'usage de faire disparaître les gens pendant qu'ils étaient ses hôtes; il attendait qu'ils fussent rentrés chez eux, au milieu de leurs amis; nous n'avions à craindre, comme partout, que les fanatismes isolés.

Nous quittâmes la capitale, laissant le Roi à ses préparatifs de guerre; dans son entourage, les mécontents, sans savoir que leurs mouvements étaient coordonnés sur un même plan, se tenaient prêts à agir suivant leurs intérêts que nous avions discutés avec chacun d'eux; nous avions du loisir; nous allâmes au Soudan voir la route de pénétration de Kayes à Séguiri, qui mettait en communication le Sénégal avec le Niger. A Sokotoro, nous fûmes bien reçus par les fils de l'Almamy; mais, après que nous eûmes dépassé ce Versailles des Almamys Sauryas, à la troisième étape, nous fûmes copieusement empoisonnés.

Le Roi avait bien fait les choses; on nous apporta trente-huit calebasses de riz fumant, à toutes les sauces indigènes connues; notre case en était remplie et l'alignement de ces creuses écuelles s'étendait encore au dehors, sur une double rangée au-delà de la porte. Mon fils fut très malade et faillit rester sur le coup; pendant deux heures nous ne sûmes que prévoir: la violence de l'attaque fut heureusement le remède, le poison s'élimina lui-même. J'avais été moins éprouvé en apparence; nous pûmes repartir cahin caha; mais bientôt je dus me faire porter et, pendant quarante jours, ballotté dans un hamac, je fus transporté, inerte, le long du Tankisso, en pirogue

sur le Niger de Couroussa à Séguiri, puis de Séguiri par Niagassola et Kita jusqu'à Diubéba; de là en lori, puis en chemin de fer de Bafoulabé à Kayes. Bakar Biro avait raté son résultat, mais cependant produit un certain effet.

Mon fils, ébranlé par la secousse, était souvent accablé par la fièvre; il portait seul le souci de la direction de notre colonne que mon état d'inertie rendait plus compliqué; il se tira de cette situation extrême comme un Soudanais expérimenté et nous arrivâmes, à Dakar, à 800 kilomètres de là, au jour précis où passait le paquebot.

VIII

Retour par le Soudan.

Ici, tout un volume serait nécessaire pour dire les attentions dont nous fûmes l'objet, au Soudan, de la part de nos généreux officiers.

A Couroussa, le lieutenant Lacroix, arrivé la veille pour prendre la direction de ce poste, n'avait aucune ressource; nous lui fûmes d'autant plus reconnaissant de toute la peine qu'il prit personnellement pour nous être secourable; par ses soins, nous pûmes avoir une pirogue pour descendre le Niger jusqu'à Séguiri; il l'avait fait recouvrir d'un toit de paille, abri bien nécessaire contre le soleil pendant le jour, contre l'humidité pendant la nuit. Nous demeurâmes pendant tout le trajet, au fond de cette pirogue, étendus sans mouvement, accablés tous deux par un interminable accès de fièvre; nous possédions, pour toutes provisions, hors nos boites, inutiles dans l'état où nous étions réduits, trois mangots et un ananas; ils restèrent sans attraits. Le premier soir, accotés pour la nuit à un banc de sable, notre cuisinier pria l'un des

bateliers de prendre un poisson, ce qui fut bientôt fait d'un coup de harpon; mais nous étions trop misérables pour accepter un mets aussi substantiel. J'essayai de boire un peu d'eau dans laquelle on avait fait bouillir les arêtes du poisson, ce ne fut pas succulent.

Sur le Niger, on navigue en poussant à la perche, l'eau est peu profonde, le fond est de sable; les piroguiers monopoleurs de ce mode de transport forment une tribu spéciale, la tribu des Saumonaux. Ils sont infatigables; du jour naissant à la nuit, c'est-à-dire de six heures du matin à six heures du soir, le Saumonau, d'un mouvement uniforme, sans secousses, plonge sa perche et l'enfonce; un léger bruit de froissement dans le sable, régulier et lent, se reproduit à chaque poussée, c'est le seul bruit qui trouble la solitude de l'eau dormante; lorsqu'on a la fièvre, un peu de délire, on croit entendre un gémissement du fleuve africain surpris de la téméraire apparition de l'étranger.

Le lendemain nous abordions au poste de Séguiri; nous étions en terre française, comme déjà à Couroussa, mais, de plus, nous tenions le bout du fil du télégraphe. Le capitaine Conrard, qui commandait le Cercle de Séguiri, nous entoura des soins les plus attentifs; si j'ai pu tenir jusqu'au bout, je le dois à son affectueuse assistance; ce n'est pas trop dire, quoique nous fussions pour lui des inconnus; mais nous étions des compatriotes perdus dans ce désert, il nous prodigua tous les soins en son pouvoir. C'était

pour nous un profond bien-être moral que de retrouver là un concitoyen charitable de cœur, un officier servant l'œuvre française de civilisation au Soudan, avec le sentiment élevé et l'expérience qui en assurent le succès; sa grande modestie nous pardonnera de rappeler ces souvenirs, la reconnaissance a des droits supérieurs.

Mon fils était encore très souffrant, j'étais à demi mort; le docteur Durand, médecin de la Marine, qui nous donna les précieux secours de son expérience, pensait qu'au-delà de Séguiri, je ne dépasserais pas la troisième étape. Le jour de notre départ, le capitaine Conrard envoya du lait du matin même, à notre première halte, afin qu'au moins, une fois encore, nous eussions ce précieux breuvage. Mon fils en eut la bonne surprise; dans mon jeûne forcé, je partageai avec lui l'émotion réconfortante de cette attention *in extremis;* nous en fûmes profondément touchés, un homme est si peu de chose, sur le champ de bataille, quand il va mourir!

Dès que notre arrivée à Séguiri avait été signalée à M. Grodet, alors Gouverneur Général du Soudan, tandis que déjà le capitaine Conrard et le docteur Durand nous comblaient d'attentions, un télégramme vint de sa part nous souhaiter la bienvenue et mettre à notre disposition les moyens dont le poste pouvait disposer. Nous n'avions pas l'honneur de connaître M. Grodet, sa généreuse intervention ne nous était donc pas personnelle, elle s'adressait au concitoyen et peut-être même simplement au voyageur lassé,

compatriote ou étranger, c'était un acte d'humanité, un acte français. Il nous plaît grandement de le reconnaître.

A la troisième étape, nous croisâmes sous bois, un groupe de soldats. Ils portaient les armes et les vêtements d'un camarade qui venait de mourir. Ce malheureux jeune homme rentrait en France, après avoir fini son temps, lorsque la mort le saisit; nous vîmes, à l'étape du lendemain, sa tombe toute fraiche, sous un mimosa, recouverte de lourdes broussailles; un autre tertre ancien marquait déjà l'endroit.

La mort est peu de chose, fatale pour celui qui s'en va, triste pour ses amis; elle n'est rien pour celui qui n'est plus; mourir est une peine active, être mort n'est rien. La tombe est un doux asile lorsque, loin des cérémonies et des fictions, elle s'ouvre, accueillant refuge, à l'ombre amie de la haute falaise, sous le mimosa dont le feuillage léger l'abrite et cependant ne cache pas le grand jour et le ciel bleu; la vie s'achève dans la pleine lumière.

Au matin, avant le départ, je me fis porter à ce triste tombeau où, pour jamais, venait de s'achever brusquement l'élan d'une jeune existence. Je voulais imaginer là, autour de nous, une famille anxieuse, attendant des nouvelles promises, cherchant sur les chemins du retour l'absent qui leur était rendu; j'évoquais des inconnus, j'unissais des pensées en deuil dont j'étais le trait d'union, et j'adressais à tous le consolant adieu des généreux sacrifices; le soldat était mort en servant la Patrie.

A Kita, deux sous-officiers, MM. Flutiaux et Boislin, gardent le poste, ils nous reçoivent de la plus généreuse façon. J'insiste sur ces attentions de nos compatriotes, parce que dans le désert, dans la brousse, loin de tout ce qui nous est cher, ces rencontres nous rendent, pour un instant, la Patrie absente, la joie est toute dans le choc des sentiments généreux; la matérialité de la réception avait son côté utile, plus qu'utile dans notre détresse de malades, mais elle n'était que le prétexte visible de nos secrètes émotions.

Pour fêter notre rencontre, nos hôtes, dont l'un avait servi en Algérie, préparèrent le metchouïr, c'est-à-dire le mouton rôti et servi tout entier; on alluma un grand feu dans la cour, la broche fut faite d'une branche d'arbre.

Le poste ne possédait pas de rôtissoir, un fragment de gouttière en tôle servit de léche-frite et ensuite de plat. Je ne pouvais faire honneur au festin, mais je remerciais nos hôtes de la joie qu'ils montraient à nous recevoir.

Plus loin, dans un poste plus modeste, mon fils eut à son dîner une crème renversée, le sergent lui expliqua ce raffinement en lui apprenant qu'il avait été pâtissier avant d'être soldat.

Dans l'état où je me trouvais, il importait d'allonger le plus possible nos étapes tout en réduisant le temps de marche; six hommes, choisis parmi nos porteurs, débarrassés de leurs colis, furent chargés de porter

mon hamac; ils se relayaient deux par deux, se changeant sans s'arrêter, portant pendant trois quarts d'heure, se reposant, dans cet intervalle, pendant dix minutes.

Ils me portèrent avec grand soin, préoccupés de m'éviter les secousses si dures que donne le hamac, à chaque pas, et le balancement latéral insupportable avec de mauvais porteurs, qui vous projette contre les arbres. Pour diminuer ce mouvement de lacet, on serre fortement le hamac (et l'occupant qui est allongé dedans) au bambou auquel il est attaché, mais l'habileté des porteurs peut seule le supprimer tout à fait.

Dans la région du Tankisso, avant Couroussa, le sentier, étroit et tortueux, nous obligeait par ses courts zigzags à cheminer presque lentement; mais sur la route large et droite du Soudan, mes porteurs, pour hâter l'heure de mon repos, pour abréger la fatigue que me causait ce trajet secouant, allaient presque constamment au pas de course.

La route du Soudan, tracée par nos officiers, est large et bien débroussée, des ponts praticables ou des rampes d'accès facilitent le passage des marigots; les pluies fréquentes que nous subissions rendaient le sol glissant; mes porteurs, toujours courant, avaient parfois de la peine à garder leur équilibre; néanmoins, nous avancions rapidement.

Nous traversâmes ainsi des régions dévastées par la guerre, les villages en ruines témoignaient du passage de Samory. La paix assurée maintenant ramenait les habitants, rouvrait les cultures pros-

pères; la puissante vitalité de cette nature exubérante nous frappait à chaque pas et justifiait notre conviction que la France doit trouver en Afrique, une réserve inépuisable de forces pour se défendre.

Mes porteurs achevèrent sans défaillance cet interminable voyage. Ayant, à ce métier, gagné un peu d'argent, ces braves gens entreprirent le commerce de caravaniers, pour leur compte; j'appris, avec peine, l'année suivante, qu'ils avaient été complètement dévalisés.

Il y avait parmi eux un superbe garçon, vigoureux captif, nommé Dado; son maître habitait en Casamence. Honnêtement, chaque année, Dado rapportait à son maître ce qu'il avait gagné par son travail. Ce singulier captif exerçait sur son bon maître une influence réjouissante; il lui faisait faire la cuisine, l'envoyait chercher l'eau, fendre le bois, tandis que lui, le captif, demeurait à ne rien faire. Son maître était heureux de le revoir, il lui témoignait sa vive affection, partageait avec lui la petite fortune rapportée, mais bientôt il engageait Dado à repartir pour aller chercher du travail ailleurs.

Ceci montre la forme de l'esclavage entré dans les mœurs de ces hommes et comment ils le comprennent; Dado, captif de case, né probablement chez ce maître, faisait partie de la maison, il était convaincu que l'argent gagné par lui appartenait à son maître, il le lui gardait fidèlement; en échange, il trouvait là une affection chère à son cœur.

Il est chaque jour plus difficile de trouver de tels

braves gens. Lorsqu'une expédition quelconque a besoin d'hommes solides, c'est au Sénégal qu'elle vient les demander. On peut en trouver de pareils au Soudan, je l'ai constaté après d'autres, je reviendrai plus loin sur cette observation et sur les avantages que nous devons en tirer. A mon premier voyage, alors que le poison m'avait réduit au même état d'anéantissement, mes porteurs de bagages refusèrent de me porter en hamac; c'était, disaient-ils un métier de captif; depuis ce temps-là j'avais fait des progrès dans la connaissance de l'homme nègre, je choisissais mes gens plus heureusement, si bien qu'ils font prime et trouvent tout de suite à se placer lorsque notre voyage est terminé.

A Diubéba, nous fûmes reçus par le sous-officier de garde. Ce brave homme était souffrant d'une grande irritation d'entrailles; manquant du nécessaire pour se soigner, il était obligé de faire 40 kilomètres (par le chemin de fer qui commençait à son poste) pour aller jusqu'à une station mieux pourvue trouver le clysopompe sauveur! On n'a pas toutes ses aises dans ces pays nouveaux!

A Kayes, le nouveau Gouverneur, Colonel de Trentinian, aujourd'hui Général, nous reçut avec les plus affectueuses attentions, nous réservant à sa table une place où mon fils, du moins, — car j'étais confiné dans ma chambre par un malaise et une faiblesse extrêmes qui ne devaient se modifier qu'en mer, — retrouvait notre civilisation, l'aimable société, la conversation

cultivée de nos officiers; tout cela manque dans la brousse, plus que le pain quotidien.

Les dispositions prises par mon fils, ses calculs d'étapes depuis Timbo, nous amenèrent en temps voulu à Kayes, pour prendre le bateau du fleuve, et ensuite à Dakar, pour prendre le paquebot. A Saint-Louis, nous eûmes juste le temps de monter dans le train, laissant nos hommes avec nos bagages, accourant degrénés sur la route. A Dakar, le bateau des Messageries Maritimes nous reçut à bord au moment de lever l'ancre. On comprend ce qu'il avait fallu de prévision, souvent d'étapes forcées, pour arriver à date fixe au passage du bateau presque toujours exact.

M. le Gouverneur du Soudan nous ayant épargné, par sa recommandation, les retards de la navigation fluviale parfois un peu fantaisiste, nous ne mîmes que 13 jours pour aller de Kayes à Bordeaux, 13 jours! Les Soudanais apprécieront ce détail.

*
* *

On ne peut parler incidemment des remarquables institutions innovées si heureusement au Soudan par le Général de Trentinian, je ne puis cependant écrire ces lignes sans dire que l'administration de cet éminent officier fut un événement considérable dans l'organisation de notre colonie; j'aurai plus loin à rappeler l'une des plus heureuses mesures qu'il sut prendre pour vivifier la colonisation en même temps qu'il améliorait le sort des indigènes et leur faisait apprécier notre présence à côté d'eux.

Je ne dirai rien de Kayes, c'est la ville préférée des Soudanais; elle se dispute avec le Foutah-Djalon l'obligation de nous conduire de la mer au Niger supérieur; je dirai seulement que l'on peut établir les deux chemins, chacun aura son trafic. Aucune combinaison ne peut compenser les supériorités du Foutah-Djalon, c'est à peine si le grand effort du Sénégal et des officiers qui l'ont créé peut en suspendre un instant l'effet.

IX

Quatrième voyage. L'Almamy, battu à Bentiguel Tokocéré, est mis en fuite; nous tenons le Foutah libre, à la disposition de la France.

Lorsque la saison des pluies eut pris fin, après que les eaux se furent écoulées, Bakar Biro mit son plan à exécution, il vint dans le Labé, ayant dissimulé jusqu'au dernier moment son intention de combattre Alpha Yaya.

Mais dans ce mouvement chacun savait à quoi s'en tenir; Ibrahima de Fougoumba fit défection, Abdul Ay se réservant, commença par demeurer indécis. Bakar Biro se présenta donc, mal soutenu, sur les hauteurs de Kahel; il rencontra l'ennemi près de Bentiguel Tokocéré. Mes gens et mes armes entrainant la confiance de la petite armée de Alpha Yaya, les troupes de l'Almamy furent mises en déroute, et lui-même prit la fuite. S'étant ainsi dérobé à ses ennemis, n'ayant pas eu la tête coupée, l'Almamy pouvait reparaître; cela n'avait pas été prévu, les conspirateurs inquiets demeurèrent hésitants. Ibrahima de Fougoumba

compromis dans le parti vainqueur, se réfugia près de Yaya, n'osant pas sortir du Labé; Abdul Ay n'avait pas soutenu son frère, espérant le voir succomber et, sans s'être donné trop de peine, lui succéder, comme la loi l'y autorisait, mais il n'osait prendre un parti; Alpha Yaya restait seul debout, nous étions maitres de la situation.

Nous avions délivré le Foutah; dans les provinces, les chefs Sauryas, au pouvoir à ce moment, étaient prêts à nous acclamer; Timbo ouvert, demenrait libre le représentant de la France n'avait qu'à s'y rendre : la conquête était faite.

Bakar Biro était d'une intelligence ordinaire mais sans routine, il avait surtout un caractère décidé soutenu par un entêtement de bête; ayant toujours vécu à la Cour auprès de son oncle l'Almamy Saury, il avait la manie du pouvoir. A l'heure de la défaite, il n'hésita pas (alors que chacun s'attendait à lui voir faire des prodiges de valeur dans la mêlée où il aurait perdu la vie), il n'hésita pas à sauver sa royale personne.

Dans ses plans de bataille, il se réservait un principe que je lui avais souvent entendu formuler lorsqu'il était chef de guerre de son oncle, c'est « qu'il « valait mieux fuir, si l'on était vaincu, et se réfugier « en lieux sûr pour préparer de nouveaux combats, « que de rester mort sur le champ de bataille ». Je n'avais pas attaché d'importance à cette boutade, le fait nous montrait maintenant que c'était une conviction réfléchie.

Bakar Biro vaincu jeta son turban royal, enfouit dans une cachette le sac de peau de bouc dans lequel il portait son trésor (représenté par les bracelets et les boucles d'or de ses femmes); il laissa son cheval, et à travers la brousse, tantôt secrètement dans les régions habitées par des populations ennemies, tantôt plus à l'aise mais toujours prudent dans les villages amis, il fit deux cents kilomètres à pied pour gagner un asile sûr; il se réfugia dans notre colonie voisine la Guinée Française, implorant le secours de l'administration française.

Le fonctionnaire qui avait été accrédité auprès de lui, celui-là même que nous avons vu se morfondre à la frontière attendant vainement le bon plaisir de ce roi, le reçut, — comme il se doit faire pour un homme tombé dans une aussi invincible infortune, — le plus galamment du monde.

Par la défaite de Bentiguel, le Foutah se trouvait débarrassé de son chef entêté et fourbe; il n'y avait alors, avec tous les égards dus à son rang et à son malheur, qu'à retenir loin de son pays ce Souverain détrôné, cet adversaire vaincu.

On prit une résolution toute différente. Agréablement surpris par cette visite inattendue, l'Administration écouta volontiers les discours de son hôte et se laissa convaincre de ses bonnes dispositions.

On nous dit, au Gouvernement de la Colonie, que la chute de l'Almamy avait été l'*effet du hasard!* C'était montrer combien on ignorait les choses du Foutah, la situation des partis et les événements latents. Dirait-

on que la mort de Louis XVI, le 18 Brumaire, ou telle autre convergence des activités humaines, ont été l'effet du hasard?

Nous avions cependant signalé cette situation et annoncé les événements qui allaient en être la conséquence; nous avions prévenu l'administration, par lettres explicites et affirmatives, que nous allions déterminer les événements décisifs par lesquels nous lui livrerions le Foutah. Mais on supposait *a priori* que l'unité du Foutah-Djalon, était indivisible; contre toute évidence l'administration pensa que, tenant l'Almamy, elle tenait le Foutah. Nous pouvions prévoir cette conviction, puisque nous avions vu précédemment l'administration inviter l'Almamy à descendre à Conakry.

*
* *

Il serait difficile d'expliquer ce qui advint alors de notre conquête, si ce n'est pas le parti-pris de mettre de côté l'œuvre de l'initiative indépendante, par le désir d'en réserver le mérite à l'Administration. Nous avions, pour faire accepter notre initiative, assuré à l'Administrateur, que nous lui laisserions l'honneur du succès; mais les faits auraient parlé trop clairement, il valait mieux, pensa-t-on, puisque la porte était ouverte, la refermer à demi et l'enfoncer ensuite officiellement. C'est la combinaison à laquelle on s'arrêta.

Après quelques jours de réflexion, l'Administrateur

rendit à son prisonnier, plus que la liberté, il le fit accompagner par deux miliciens en uniforme.

Bakar Biro ne pouvait pas rentrer à Timbo sans l'aide d'une armée suffisante pour en imposer. Or il n'avait plus de soldats; il eut recours à l'influence et aux relations qu'il avait dans le pays Sousou, par sa mère qui était de race Sousou. Il trouva là des partisans d'occasion dont il décida le zèle en leur promettant les biens de Ibrahima, le Grand Marabout de Fougoumba. Le Marabout l'ayant abandonné dans l'affaire de Bentiguel, méritait d'être puni; un grand nombre des villages formés par ses captifs étaient situés au pays Sousou, dans la région même où Bakar Biro recrutait sa troupe, ses biens se trouvaient désignés pour servir d'appas.

Ainsi entouré, Bakar Biro s'avança sur Timbo; il rencontra l'armée des partis opposants au pied des montagnes, à Sombalako-Maoundé, entre Téliko et Timbo. L'animation était grande dans le camp des Foulahs, l'engagement, semblait-il, allait être vivement mené; il en fut tout autrement. Les Chefs, associés par nos soins, s'étaient engagés à se retirer du champ de bataille s'ils y voyaient paraître l'uniforme français, faute de quoi ils perdraient le bénéfice de notre amitié; il avait été facile d'obtenir l'obéissance de nos partisans à cet ordre, puisqu'ils ne savaient, ou n'osaient rien entreprendre sans nous. Ils se retirèrent donc à la vue des miliciens qui accompagnaient Bakar Biro, et celui-ci rentra dans sa capitale.

X

Nous offrons la soumission des Chefs du Foutah rassemblés. L'Almamy refuse de nouveau de traiter avec la France; injurieuse réponse aux sollicitations de l'Administration; nous remettons au Gouvernement nos droits de propriété et de souveraineté absolue sur le territoire de Kahel.

Il s'agissait maintenant, pour l'Administration, de garder l'Almamy sous son autorité; s'y prendrait-on mieux que la première fois? la confiance que l'on venait d'accorder à Bakar Biro ne permettait pas de l'espérer. Il s'agissait, pour nous, de prendre la place une seconde fois.

Cette conquête à recommencer était plus facile que la première : les mécontents s'étaient unis, les partis s'étaient compromis. L'Almamy fourbe et avare ne tenait pas les promesses qu'il avait faites à ses Sousous; dans le même moment, il attirait chez lui, par mille protestations d'amitié, son frère Abdul Ay, qui se tenait prudemment à l'écart, et il le faisait assassiner; — cela se passa au sortir de l'audience, sur le seuil même du palais royal; — le Marabout de Fougoumba pensait que le même sort lui était réservé

déjà Bakar Biro s'était emparé de ses biens); compromis à notre service, il ne pouvait espérer de salut que par une nouvelle guerre heureuse; l'Almamy n'avait plus de courtisans, et presque pas d'armée, tout conspirait contre lui.

Mais nous ne pouvions plus organiser la guerre, Bakar Biro avait été ramené à Timbo par ordre officiel, l'administration avait mobilisé plusieurs colonnes autour du Foutah, nos officiers s'étaient installés à Timbo, provisoirement en apparence. Il semblait que la situation allait prendre fin par un accord entre le Roi et l'Administration; notre intervention aurait été vivement blâmée; nous étions réduits à attendre la suite des événements, le succès bien invraisemblable que l'on se promettait.

L'administration continuant à agir sans rien voir ni prévoir, rejetant les avis que lui offrait sans se lasser l'initiative privée, compromit elle-même ses propres décisions; son embarras nous rappela au secours de la situation. Dans l'intérêt de la France, nous prîmes aussitôt les mesures nécessaires pour mettre de nouveau le Foutah à la disposition du Gouverneur.

L'Almamy était à notre discrétion, son parti était des plus réduits; nous n'aurions eu qu'à laisser comprendre aux Chefs Foulahs, que la France ne le soutenait pas, pour que nos partisans, ses ennemis impatients, les compétiteurs au trône, le fissent assassiner. Il ne paraissait pas intimidé par cette situation très tendue; remonté sur le trône, par sa

ruse croyait-il, confiant dans sa persévérance, Bakar Biro n'hésita pas à demander au roi du Labé la somptueuse redevance qu'il avait l'habitude de recevoir de ce riche vassal. Yaya, fort de notre appui, de la déclaration d'indépendance du Labé, que nous avions fait signifier à l'Almamy par son confident notre ami Omar Bella, lui envoya, avec beaucoup de déférence, comme voisin, une réponse amicale et un présent sans valeur. Les autres Chefs nous pressaient de consacrer leur entente avec nous, entente qui pouvait comporter la même précieuse liberté.

Autorisés par tous, nous offrîmes au Gouverneur (en février 1896) de le présenter, lui ou un envoyé officiel délégué par lui, aux Chefs du Foutah qui s'assembleraient tout exprès; là, il recevrait publiquement l'hommage de leur soumission; les Chefs des diverses provinces déclareraient au représentant officiel de la France leur ferme volonté d'être débarrassés de l'Almamy et de vivre sous la protection effective de la France. Par cette manifestation, le Foutah se soumettait de nouveau à la France.

Le Gouverneur n'accepta pas.

C'était, cependant, le moyen le plus simple d'occuper le Foutah immédiatement, mais on ne pouvait l'accepter d'une initiative étrangère au syndicat administratif.

D'ailleurs, on croyait tenir la victoire, on se flattait d'avoir conquis des droits à la reconnaissance de l'Almamy; il allait certainement reconnaître le service qu'on venait de lui rendre en le replaçant sur son

trône. Il faut même supposer que l'administration avait exigé de son prisonnier quelque promesse en échange de ses miliciens.

On ne chercha pas, pour traiter avec lui, un procédé meilleur que celui qui avait eu si peu de succès l'année précédente; on reprit le même, on pria de nouveau l'Almamy de venir à Konakry. On pensa l'influencer décisivement en lui annonçant que le Gouverneur Général viendrait tout exprès de Saint-Louis pour le recevoir et signer un traité avec lui.

L'Almamy, heureux de rencontrer une confiance aussi inaltérable, ne douta pas de la supériorité de ses habiletés; il répondit, — comme si rien ne s'était passé depuis la précédente année, — par des protestations dilatoires. C'était un commencement plein de promesses, pensa-t-on, puisqu'il cherchait des prétextes, tandis que la première fois il avait répondu par un refus net et ferme. Il allait, disait-il, descendre de sa montagne, il descendait, il descendrait..... il énumérait le détail de son innombrable escorte, etc.; mais il lui manquait toujours quelque chose d'indispensable, quelque personnage important, il n'était jamais prêt.

Après une attente assez longue, il fallut renoncer à obtenir la satisfaction tant sollicitée; il fallut se résigner, comme l'année précédente. Mais on s'arrêta à une concession qui devait être inéluctable : on fit présenter à Bakar Biro, à Timbo même, le traité qu'il mettait si peu d'empressement à venir discuter et signer à Konakry.

L'Almamy, sans se déconcerter devant la liberté d'allure de nos officiers qui ne s'attardaient pas à ses mensonges effrontés et lui présentaient le papier un peu vivement, fit remarquer qu'il ne pouvait pas donner sa signature étant ainsi entouré de soldats, menacé en apparence par nos baïonnettes; il pria nos officiers de s'éloigner un peu. Le Commandant de la Compagnie d'occupation, jugeant justement qu'il était isolé à Timbo, loin de sa ligne de ravitaillement, consentit à satisfaire le désir de l'Almamy; approuvé par l'Administration civile, il descendit dans la plaine, plus rapproché du sentier de Konakry.

Bakar Biro, se tournant aussitôt vers le Foutah, fit constater son autorité; les soldats français ne l'inquiétaient pas, il n'avait eu qu'un mot à dire pour les éloigner. Puis, en échange de notre condescendance, il se montra tout empressé à signer le traité qu'on lui proposait.

Ce n'était qu'une feinte. Bakar Biro, fort de sa ruse, signa, au lieu de son nom, le mot « Bissimillah! », sorte d'interjection qui emprunte tout son sens à l'intonation qui la porte; dans le cas présent, on pouvait le traduire par ces mots : « Allez, portez-vous bien », « Oh! là là! », ou par toute autre injure.

Pour bien établir qu'il ne s'était pas engagé, et afin que, plus tard, on ne lui opposât pas cette signature, il ajouta que lorsque, entouré des chefs du Foutah, il signerait un traité avec le Gouvernement, chacun s'y tiendrait. « Honneur à celui qui suit le droit sentier », disait-il. On n'aperçut pas la supercherie.

L'Administration, croyant avoir enfin triomphé de l'Almamy, se hâta de faire connaître au Ministre des Colonies, à Paris, l'heureuse issue des événements dont les surprises tenaient les esprits en suspens depuis si longtemps; le Ministre télégraphia aux négociateurs les éloges les plus caractérisés. On s'apprêtait à se décerner dans la presse les louanges d'usage, à les consacrer dans l'*Annuaire;* car tout est là, et la conquête du Foutah-Djalon était cotée à un prix très haut.

D'ailleurs c'est la routine, les négociations les moins heureuses amènent ces résultats, on pourrait en citer maints exemples; mais cela n'apprendrait rien aux coloniaux qui le savent, le voyant faire sous leurs yeux, et ça ne troublerait pas un instant l'indifférence du Boulevard. Lorsque l'avantage revient à quelque malheureux famélique chargé de famille, à quelque décavé du Cercle ou de la Bourse qui s'est résigné à servir dans les colonies, on peut dire que l'aumône est excusable, puisque les gens à l'aise se refusent à ce service dangereux; mais lorsque l'honneur revient à quelque rond-en-cuir laborieux à ses heures, assidu aux joies de la capitale, c'est dommage.

Nous attendions anxieux, à Guéhama, à quelque cent kilomètres de Timbo, l'issue des négociations; nous fûmes aussitôt prévenus par nos amis, de la forme que Bakar Biro donnait à son refus et de la simplicité avec laquelle l'Administration se laissait tromper, tout aussi facilement que s'ils en étaient à

leur première affaire. C'était pour nous le moment d'agir, il importait de rétablir la situation avant que l'opinion publique en France ait été inquiétée par ces faits attristants, avant qu'une polémique agressive se soit engagée contre le Gouvernement; il fallait ne pas laisser une arme aussi victorieuse aux mains de nos ennemis du dedans et du dehors.

Sans perdre un instant, nous vînmes à Labé, mon fils et moi, pour réunir nos amis, pour donner à la soumission du Foutah une expression écrite, moins éclatante peut-être que la manifestation de Bentiguel qui avait mis en fuite l'Almamy, moins brillante que la soumission des Chefs assemblés que nous avions offerte, mais dans la forme d'un traité qui pût remplacer celui que l'Almamy avait tourné au ridicule; il s'agissait de dissimuler la fâcheuse posture où l'Administration s'était laissée choir.

Le roi du Labé (et ensuite celui de Tymbi-Toumi) signa avec empressement un traité par lequel il nous cédait ses droits souverains sur le territoire de Kahel, dont nous avions déjà la propriété privée. Il se montra très animé par cette réalisation de l'espoir qu'il avait de voir bientôt flotter le Drapeau français près de sa capitale; il nous pressait d'élever nous-mêmes ce drapeau et d'établir un poste français sur ce territoire de Kahel qui, désormais, était français. Délivré de tout souci du côté de l'Almamy, il énumérait plus tranquillement les Chefs de son entourage qui cherchaient à l'assassiner (la menace était légale, — c'est le jeu des institutions —), il

pourrait se consacrer plus entièrement à l'administration de son royaume.

Si nous n'avions eu en face de nous que l'Almamy, nous ne nous serions pas refusé la fête de hisser nos chères couleurs, protectrices de la civilisation et de la liberté, mais nous n'y étions pas autorisés; derrière l'Almamy, il y avait l'Administration, l'Administration qui eût été trop heureuse de nous accuser de tous ses malheurs si nous avions commis un excès de zèle. Nous avions dû nous abstenir de paraître à Timbo pendant qu'elle négociait si confusément avec le roi, elle nous aurait accablés si nous avions tenté de lui imposer notre victoire.

Un courrier partit aussitôt à marches forcées pour porter ces traités au poste télégraphique le plus rapproché, Kayes, capitale du Soudan, à 400 kilomètres de là; il importait d'arriver à temps pour prévenir l'impression fâcheuse que devait produire la ridicule supercherie du roi.

Ces dispositions prises allaient réduire à néant l'Almamy et ses petites combinaisons. Elles constataient et offraient pour la troisième fois, officiellement et particulièrement à propos, la soumission du Foutah; si quelque malveillant, renseigné sur les événements de Timbo, avait prétendu alors triompher contre nous, il était possible avec ce traité de répondre que le Foutah était effectivement occupé par la France, d'accord avec ses habitants. L'injure de Bakar Biro n'était plus qu'un incident.

Le roi du Labé et celui de Tymbi nous suppliaient d'établir un poste dans le territoire qu'ils nous avaient cédé, nous en attendîmes l'ordre ou au moins la permission, de Saint-Louis, par le retour de notre courrier.

L'ordre ne vint pas, non plus que la permission, aucune réponse.

Un peu plus tard, nous reçûmes de vives félicitations verbales, on nous offrit même de les faire confirmer par écrit par le Ministre des Colonies, mais ce ne furent que vaines paroles qui n'eurent pas de suite; on ne pouvait pas reconnaître officiellement l'utile intervention de l'initiative indépendante.

XI

Guerre officielle à l'Almamy. Nous retenons loin du champ de bataille l'armée du Foutah; Bakar Biro, vaincu à Porédaka, prend la fuite. On lui coupe la tête.

Cependant, à Saint-Louis, où tout le monde parle la langue du Foutah, on s'avisa de faire traduire ce que Bakar Biro avait écrit au bas du traité de Timbo; la feinte apparut. On essaya, par la comparaison des divers exemplaires du traité, de lui donner l'apparence d'une erreur, ce fut en vain, il fallut se rendre. Tout naturellement, après ce nouvel échec, — pour ne pas dire plus, — de l'Administration, le parti de la guerre prit la direction des opérations.

L'armée du Foutah-Djalon, le contingent ordinaire, est de douze mille hommes. Après les défections des provinces fidèles à notre autorité, il ne devait plus rester à l'Almamy que les gens de Timbo, deux mille hommes tout au plus. Deux mille Foulahs eussent formé une troupe capable de quelque résistance, mais Bakar Biro avait provoqué par son avarice,

des désertions dans ce contingent de la province royale, il avait dû combler les vides par des Sousous pris un peu partout; en réalité il était sans défense.

Animé d'une imperturbable arrogance qui se traduisait en audacieuses apostrophes au capitaine Muller, Bakar Biro dépêcha ses courriers dans les provinces pour appeler à lui l'armée nombreuse des Foulahs; cette foule, toujours en quête de pillages, ne se faisait ordinairement pas attendre.

Nous avions recommandé aux Chefs de ne rien compromettre en notre absence, ils devaient répondre à l'Almamy qu'ils allaient se rendre à son appel, qu'ils rassemblaient leurs guerriers, mais ils ne devaient pas avancer.

Bakar Biro se vantait de défaire nos soldats, une centaine d'hommes, qui plieraient bien vite devant lui. En attendant les Foulahs, il s'avança bravement avec quinze cents hommes environ, au-devant de nos tirailleurs. La rencontre eut lieu dans la plaine de Porédaka. Les renforts n'arrivaient pas, l'Almamy envoyait courrier sur courrier porter les ordres les plus pressants à ses vassaux qui s'annonçaient de loin. Plein d'une vaillance impatiente qu'on pourrait admirer si elle n'était à ce point irréfléchie, il attaqua notre petite ligne, il tenta même de l'envelopper. Il avait confiance dans Allah, dans ses gris-gris, dans sa valeur; pas un instant, il ne douta de la victoire. Dix-huit de ses frères avaient été obligés de le suivre, quatre d'entre eux restèrent sur le champ de bataille. Il était brave, mais il était par trop vaniteux.

L'engagement ne fut pas long; on aurait donné à nos officiers un poulet à saigner qu'ils eussent été plus embarrassés; ce qu'allaient faire Bakar Biro et sa troupe, ils le savaient d'avance, chacun des tirailleurs le savait aussi, affaire d'habitude.

La défaite s'étant prononcée, Bakar Biro, avec la liberté d'esprit que nous lui connaissons, prit la fuite. On mit à ses trousses un chef indigène, tous étaient prêts à cette curée; il fut rejoint assez loin du champ de bataille, un paysan avait montré la case où il s'était réfugié; quatre captifs formaient toute sa garde.

Il espérait gagner la frontière de Sierra-Leone et se retrouver libre dans cette colonie anglaise, pensant déjà à préparer de nouveaux combats. Ce malheureux Roi avait la monomanie du pouvoir, il voulait être Almamy; c'était une incontinence d'ambition irréfléchie, car il ne comprenait guère les devoirs d'une telle charge.

Lorsqu'il fut rejoint, il essaya de se défendre, il commanda à ses captifs de faire feu, mais il fut tout de suite abattu et terrassé, on lui coupa la tête.

Les Foulahs étaient satisfaits; entraînés à rechercher l'amitié de la France, convaincus par nos discours, encouragés par nos armes, ils avaient combattu et détrôné l'Almamy; puis ils avaient voulu acclamer le représentant de la France; enfin, pour rendre effective l'occupation pacifique de leur pays par les Français, ils nous avaient cédé leurs droits souverains sur le territoire de Kahel. Ne parvenant

pas à surmonter les refus répétés de l'Administration, résolus à se confier à nos lois, ils avaient abandonné Bakar Biro révolté contre nous; l'Almamy ayant été officiellement vaincu, ils espéraient maintenant recueillir le fruit de leur persévérance, ils comptaient vivre en paix.

XII

Le Foutah est occupé, effectivement, par la France.

On avait à nommer un Almamy; le trône était vacant non seulement par suite de la mort tragique du saurya Bakar Biro, mais encore par la mort, récente, de l'alphaia Ahmadou; M. le Gouverneur Général nous fit l'honneur de nous demander notre avis à ce sujet. Notre réponse était toute dictée par notre désir de ramener la tranquillité dans le pays. C'était le moment d'après la loi, de remettre le pouvoir aux alphaias; le titulaire étant mort, il fallait en choisir un autre; Oumarou mo Bademba, l'un des chefs désignés par la loi, paraissait réunir le plus grand nombre de suffrages, nous le recommandâmes à M. le Gouverneur Général, il fut nommé.

Nous proposâmes ce Chef, parce que c'était un homme paisible, docile, sous la responsabilité duquel notre administration allait pouvoir facilement gouverner le pays; s'il n'avait eu ces qualités, nous en aurions facilement désigné un autre, les pré-

tendants ne manquaient pas; mais, je le répète, celui-là avait la docilité nécessaire. Cette nomination produisit le meilleur effet.

Mais déjà, le 9 février 1897, le Commandant de la Compagnie campée à Timbo, avait nommé Almamy le foulah Saury Elily. Cet indigène intelligent et actif, était apparu dès qu'il avait entendu la trompette; il s'était rendu facilement indispensable auprès des nouveaux arrivants, par la connaissance qu'il avait du pays; il donnait des renseignements, facilitait le ravitaillement.

Saury Elily pouvait citer un Almamy parmi ses ascendants, — le grand-père de son grand-père, — mais depuis lors la multiplicité des mariages et des naissances l'avait éloigné du trône, si bien qu'il vivait à l'écart, sans fortune et sans influence (au bord de la source Guélili près de Cambaya, dont on lui donnait le nom pour le distinguer des innombrables Saury de la contrée . Il n'avait aucun droit au trône et ne figurait même pas à la Cour parmi les compétiteurs reconnus qui convoitaient le pouvoir.

L'aristocratie du Foutah, attachée à ses prérogatives, aux traditions apportées par elle directement de La Mecque, fut très froissée de cette innovation dans les institutions, de cette usurpation humiliante pour ses droits en même temps que préjudiciable à ses intérêts.

Le nouveau chef improvisé n'avait pas jusqu'alors paru hors de sa retraite, se tenant modestement à

l'écart; la présence de nos soldats éveilla son ambition, en échange des services qu'il rendait à la colonne, il demanda la place de Bakar Biro et tous ses biens, on les lui donna sans plus d'enquête.

Ainsi cet homme sans scrupules, c'est-à-dire nuisible à notre cause faite de justice, cet homme qui n'avait aucune situation dans le pays, devint du jour au lendemain le plus riche, le plus puissant parmi les chefs dont la veille il n'était même pas l'égal.

On s'excusa de cette irrégularité par ce fait que le nouvel Almamy ravitaillait sans hésiter la colonne installée à Timbo, et que cela nous était commode. Cette raison était insuffisante, elle ne pouvait couvrir l'imprévoyance politique qui inventait un nouveau Roi. Saury Elily prenait dans le pays le riz et les bœufs qu'on lui demandait, il agissait hardiment au nom de l'autorité dont nous l'avions investi; nous aurions, sans son concours, exercé cette autorité aussi bien que lui, avec plus de mesure et de loyauté.

Elily recevait régulièrement le paiement de ses fournitures, il en gardait une partie et disait aux indigènes qu'on ne lui avait pas donné davantage, mais, ajoutait-il, le Commandant était bien content et remerciait les fournisseurs. Cela soulevait un vif mécontentement contre nous.

Elily tirait aussi du riz et des bœufs des réserves de Bakar Biro qu'on lui avait données; nous aurions mieux fait, — et l'on ne comprend pas pourquoi on ne l'a pas fait, — de déclarer que les biens de l'Almamy dépossédé devenaient, provisoirement, Domaine de l'Etat et d'en disposer nous-mêmes.

Ce Roi très avisé pensant qu'il ne se maintiendrait pas toujours au pouvoir, mettait le temps à profit; au mois de mai, il faisait savoir aux chefs de province qu'ils eussent à lui envoyer cent femmes, l'Administration les lui demandait, disait-il, pour les soldats, à Timbo. Les Chefs, étonnés et inquiets de cette exigence, vinrent prendre notre avis sur ce qu'ils devaient faire; nous leur répondîmes que si l'Administration leur demandait cent femmes il fallait les envoyer, mais que très probablement l'Administration ne demandait rien de semblable et que cela devait être une opération du nouveau Roi; nous leur dîmes qu'avant d'expédier, ils feraient prudemment de s'informer à Timbo même, auprès de l'Administration ou de l'officier qui commandait la place (le Résident n'était pas encore arrivé).

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ni Administration ni Commandant n'avaient demandé aucun convoi de femmes; le Foutah s'était donné à nous, il était administré pacifiquement et non pas traité en pays conquis.

Peu de mois plus tard, dans la nuit du 29 au 30 octobre de cette même année 1897, l'Almamy improvisé, Saury Elily fut assassiné (par Thierno Ciré).

*
* *

Il fallait mettre en lumière la fin de cette lutte qu'on avait eu tant de peines à organiser. M. le Gouverneur Général vint de Saint-Louis, par le Sénégal, accompagné de M. le Gouverneur du Soudan, pour

visiter Timbo. L'appareil était imposant et devait faire impression. Les Foulahs attendaient une parole amie, un palabre réconfortant pour l'avenir; ils n'entendirent rien; l'Administration, dans ce pays nouveau pour elle, ne savait quelles mesures prendre.

Nous avions eu mille peine à nous faire écouter et à obtenir la confirmation de l'indépendance du Labé; on voulait ignorer et l'on ne comprenait pas l'importance de la désagrégation qui était latente dans le Foutah, conséquence obligée des institutions, et que nous avions activée entre les provinces et l'Almamy; on ignorait réellement la cause profonde de cette scission.

Le pouvoir de l'Almamy est respecté, ou du moins redouté, parce que le syndicat qui le soutient et qu'il fait vivre, — comme cela est dans tout gouvernement artificiel, — est très puissant. Un chef qui a perdu l'amitié de l'Almamy, la confiance de son entourage disparaît bientôt, sans bruit; tout le monde sait pourquoi et comment, personne ne s'étonne.

L'habitant ne cultive que tout juste autant qu'il est nécessaire pour se nourrir; il lui serait inutile de travailler davantage, de produire une récolte surabondante pour s'enrichir et acheter des objets d'un luxe relatif; ces objets lui seraient enlevés par le Chef dont il dépend, et de là ils iraient à l'Almamy. C'est l'usage et c'est la loi; aussi le propriétaire ne prend-il pas la peine de faire travailler ses captifs au-delà du nécessaire.

Un habitant du Foutah-Djalon ne peut garder à lui un beau cheval, une jolie femme, non plus qu'un objet de quelque valeur; dès qu'un familier de l'Almamy aperçoit ces trésors, ou qu'il apprend leur existence par les espions de la Cour, il les demande à l'Almamy; celui-ci fait savoir au propriétaire le plaisir qu'il aurait à recevoir de lui tel cadeau; c'est un ordre. Le propriétaire s'exécute sans hésiter, sans colère, presque avec empressement, tellement la servitude est naturelle aux âmes sans caractère, puis il se garde d'acheter, de nouveau, de belles choses rares si ce n'est avec l'intention d'en faire cadeau à l'Almamy.

Le pays souhaitait se soustraire à ce pouvoir tyrannique et détesté, mais il gardait ses révoltes secrètement dans son cœur; supprimer l'Almamy n'était pas chose facile pour des sujets aussi divisés, s'attaquer au syndicat était dangereux; l'habitude, la religion, les courtisans soutenaient assez fortement l'institution. Cependant les colères que pouvait soulever cette suppression, si elle était vivement réalisée, devaient être limitées, soutenues seulement par les clients immédiats des deux Rois. Les Chefs paisibles et la population désiraient vivement être affranchis des caprices de la Cour; ils nous demandaient de leur assurer cet avantage comme nous l'avions imposé à l'Almamy pour le Labé. Le Gouverneur Général aurait trouvé un écho dans tout le Foutah en parlant de cet affranchissement; mais il ignorait l'état des esprits, il ne paraissait pas savoir à quel point

le pouvoir de l'Almamy est immoral, et qu'il est la base d'une organisation de pillards; au lieu de supprimer l'Almamy, l'Administration en avait nommé deux.

Il fallait cependant se mettre en communication avec le pays; le Gouverneur de Konakry n'était jamais venu au Foutah, il en ignorait le chemin, et, comme on l'a vu plus haut, lors de la signature du traité avec Bakar Biro, il n'avait même pas un interprète. Lorsque nous avons dû demeurer au Foutah, et nous mettre en relations suivies avec ses habitants, notre premier soin avait été de former un interprète. Il fallait à ce poste pour nous bien représenter, un homme qui eût une certaine autorité par lui-même. Nous choisimes un jeune Sousou, petit-fils du roi Lawrence, du Cassini, roi intelligent, autrefois riche et puissant, habitué au pouvoir, parlant avec autorité; son petit-fils avait reçu de lui une suffisante allure. Présenté par nous comme fils de Chef, il obtenait à nos discours une attention que n'aurait pas obtenu un simple mercenaire, encore moins un captif. Nous prîmes la peine de lui enseigner au moins une partie des événements du Foutah, les noms des Chefs, leurs situations respectives, ceux qui pouvaient devenir Chefs de province, ceux qui pouvaient légalement prétendre au trône d'Almamy, toutes choses qu'il devait savoir pour comprendre et porter nos instructions partout où nous avions à les faire pénétrer. Il apprit la langue foulah à notre service.

Nous avions recommandé à ce serviteur, comme à

tous nos gens, de se tenir à la disposition des autorités françaises, si elles l'appelaient. En 1895, l'administrateur du Cercle voisin eut recours à lui pour communiquer avec le Foutah, il nous remercia poliment du service qui lui avait été ainsi rendu; en 1897, notre interprète fut de nouvean appelé à Timbo. Sur l'ordre de l'Administration, il se rendit à la frontière du Foutah pour attendre le Gouverneur Général qui arrivait par le Soudan. Il prit ce personnage à son entrée dans le pays, et l'accompagna pendant tout son voyage, lui donnant les explications qu'il devait recevoir, et que personne, dans son entourage officiel, n'était à même de lui donner. M. le Gouverneur Général, reconnaissant des services exceptionnels que ce jeune homme venait de rendre de nouveau à son administration, lui attribua une médaille; il la lui envoya dès son retour à Saint-Louis.

Une observation qui n'est pas sans intérêt, peut être ici présentée. Le Gouverneur de Konakry reçut cette médaille, mais, au lieu de la transmettre au destinataire, il la garda dans son tiroir; la montrant à son domestique, il lui disait : « Tu la vois sa médaille, il ne l'aura pas. » Ce Gouverneur désire passer pour avoir fait la conquête du Foutah-Djalon, or il n'est jamais allé dans ce pays, il en ignore les lois et les usages; l'idée qu'il s'est faite du caractère de ses habitants, sur les récits toujours fantaisistes des Foulahs qu'il a pu entretenir, n'est pas conforme à la réalité. Il pourrait passer pour avoir conquis le Foutah parmi ceux de nos concitoyens du continent

qui sont étrangers ou indifférents aux choses des Colonies, mais non parmi les commerçants installés à la côte, encore moins parmi les indigènes; par suite, il est sans bienveillance pour les témoins irrécusables de son absence dans les événements qui ont assuré ou accompagné la conquête. L'administrateur qui avait été chargé spécialement de le mettre en relation avec le Foutah, — et qui n'avait pas réussi, — comptait être le premier Résident nommé à Timbo, il fut expédié, malgré ses très vives protestations, dans une autre colonie.

En gardant la médaille que le Noir attendait pour prix d'un service empressé et désintéressé, le Gouverneur exerça une petite vengeance sur cet indigène; c'est là que se place l'observation d'ordre général à faire. L'Européen, en agissant ainsi, met son amour-propre en lutte avec le sentiment du Noir, il se mesure à cet être inférieur, il se montre à demi ramené à la taille de cet indigène, il devient nègre. C'est là un phénomène fréquent, souvent observé parmi les Européens demeurés trop longtemps en contact avec les Noirs. Maintes fois, nous avons vu des employés partis intelligents et l'esprit libre de France, en arriver à ne plus oser se mouvoir dans la besogne de leurs factoreries, parce que l'habitude de voir ramper auprès d'eux l'admiration instinctive, la servitude attentive du pauvre nègre, grossit hors de toutes proportions le sentiment de leur dignité; gourmés dans ce grossissement de leur vanité, ils restent figés dans la contemplation d'eux-mêmes. Ces employés ont perdu leur valeur, ils ne rendent plus les services

qu'ils étaient capables de rendre à leur arrivée, il faut les rappeler en France.

Ce simple exemple ne suffirait pas à égaler la valeur d'une observation générale sur la déchéance de l'homme civilisé, mais c'est un fait commun. Ces dégénérescences forment presque une loi. L'exubérante vitalité matérielle du Noir a raison, sous le climat complice, de la subtile supériorité intellectuelle de l'Européen. Quand un employé en arrive là, il faut le rapatrier, il faut le combler des honneurs qu'il désire, l'État lui doit cette compensation.

XIII

La conquête officielle étant faite, l'Administration se préoccupe d'éloigner l'initiative indépendante désormais inutile.

L'Administration civile n'avait pas accepté volontiers le concours de l'action militaire; elle avait lutté pour ôter à l'initiative privée l'honneur de la conquête, comptant se l'attribuer tout entier; à la suite de ses insuccès répétés, son impuissance étant manifeste, il fallut se résigner à partager, mais c'était la limite des concessions. On s'occupa de se débarrasser de notre présence. On nous dit qu'on n'avait plus besoin de nous, et l'on nous fit comprendre que nous n'avions plus qu'à disparaître discrètement.

Cependant, cette entreprise longuement poursuivie depuis 1877, nous avait coûté beaucoup de temps, et le meilleur de notre santé; après avoir signalé l'importance du Foutah-Djalon, plaidé pour la faire connaitre, nous avions épargné à la France les frais d'une guerre qui pouvait être pleine de surprise dans un pays acccidenté, occupé par une population nombreuse et guerrière; nos droits étaient clairs. Nous

avions relevé plus de 3000 kilomètres de sentiers dans le Foutah et donné plusieurs cartes de ce pays fermé, il n'en existait pas d'autres. Nous avions amené les Foulahs à accepter la présence d'un Blanc au milieu d'eux; nous avions détaché de l'Almamy les Chefs de ses provinces les plus importantes, nous avions par l'affaire de Bentiguel livré l'Almamy et sa capitale à l'administration, nous avions offert la soumission du pays une seconde fois au Gouverneur, de la part des Chefs prêts à le recevoir en maître; puis, venant au secours de l'Administration dans une situation critique, nous avions remis au Gouverneur Général le territoire de Kahel en toute souveraineté; enfin, devant l'obstination soutenue que l'on apportait à vouloir faire la guerre, nous avions séparé l'armée foulah de la cause de l'Almamy, et réduit ainsi ce Roi à se présenter au combat avec des soldats peu nombreux et sans valeur. — Assurément, nos officiers auraient battu l'Almamy même s'il eût été entouré de tout le contingent ordinaire du Foutah, 12,000 hommes, conduits par des chefs dévoués à sa cause, mais cela eût demandé plus d'effort, quelqu'un des nôtres aurait pu être blessé, tué même; — Bakar Biro avait de bons fusils.

Etait-il d'une sage économie de risquer la vie de nos concitoyens parce qu'ils sont braves et souhaitent la bataille, pour conquérir un pays que l'initiative privée nous offrait; il ne manque pas de champs de bataille ouverts ailleurs, il y a place dans nos colonies pour la valeur militaire et pour l'initiative privée; c'est faire double emploi que de faire con-

quérir par l'une les résultats déjà acquis par l'autre. Cela éteint l'initiative individuelle au point que notre caractère, entreprenant dans la vie privée, se désintéresse des affaires publiques. Dès qu'il s'agit d'intérêt général, nous nous en remettons au hasard des pouvoirs ambitieux; la France se perdrait si elle s'abandonnait à leur égoïste tutelle.

Nous avions acheté des terres sur quatre points différents du Foutah pour faciliter notre conquête et consacrer notre occupation; nous avions acheté ces terres dans le temps où le Foutah était indépendant, très peu connu, sévèrement fermé aux Européens, alors que l'influence des Noirs Anglais de Sierra-Léone y était dominante et l'influence de la France sans aucun représentant. Nous avions payé ces terres un prix très supérieur à celui qu'elles pourraient jamais atteindre, même si l'activité des Européens venait s'y exercer; nous les avions achetées, non par spéculation, mais dans un but politique, pour amener les indigènes à accepter parmi eux la présence d'un Français et à se lier avec lui; nous avions tenu nos titres à la disposition de l'Administration; l'Administration, qui voulait nous méconnaître, déclara que ces terres ne pouvaient nous appartenir.

Imaginant un prétexte au hasard, le Gouverneur donna l'ordre au Résident de détruire nos installations et de disperser les gens que nous retenions, disait-il, sur nos terres de Guémé-Sangan.

Le Résident, solidement escorté, fit 200 kilomètres pour venir nous mettre à la raison; il traversa le

Foutah, éveillant l'attention sur son passage par les menaces qu'il proférait contre nous, et l'annonce de la répression éclatante dont nous allions être l'objet. Les indigènes, accoutumés à nous entendre parler avec éloges et recommandation des Français qui viendraient après nous dans le Foutah, les indigènes, qui nous estimaient pour la loyauté de nos relations avec eux, pour les services que nous n'avions jamais hésité à rendre à tous, étaient étonnés de ce langage. Nous étions les seuls Français établis pacifiquement dans le Foutah, et le premier fonctionnaire apparu parlait de brûler nos cases, alors que nous avions constamment affirmé que l'autorité française serait une autorité tutélaire; ils ne comprenaient pas, ils se réservaient de nous demander l'explication de cette petite guerre.

L'explication était simple, mais nous ne pouvions la faire comprendre aux indigènes; elle était dans ce fait que l'Administration n'admettait pas que nous eussions essayé de servir la France sans y avoir un intérêt matériel compensateur; elle nous traitait ironiquement de « petit manteau bleu ».

Le Résident vint chez le roi de Khébou, se fit montrer le sentier qui conduit à Guémé-Sangan, et s'y rendit à grand tapage, terrible et majestueux à la tête de son escorte.

Chemin faisant, il s'était remémoré les avis du Gouverneur; ignorant que le Foulah aime par dilettantisme à inventer des histoires, il avait corroboré ces avis par les renseignements les plus fantaisistes, si bien que, franchissant la brèche ouverte dans la vieille

muraille de Coly Tenguella, qui marque le centre de Guémé-Sangan, il se présenta parmi nos bambous, prêt à sévir. Là, il ne trouva rien; de pauvres gens que nous ne connaissions pas, avaient fait demander la permission de se réfugier sur ce territoire que tout le Foutah sait être à nous; notre nom suffisait à les protéger. Quelques paillotes vaguement entretenues leur servaient d'abris; ils se nourrissaient, comme tous les indigènes qui ne font rien, des produits naturels, abondants partout, et, au besoin, ils demandaient du riz ou du manioc au chef de la contrée, autorisé par nous à faire ces charités à nos frais.

M. le Résident reconnut bien vite qu'on l'avait engagé dans une affaire fausse; il s'en tira en galant homme, il assura les gens de l'endroit, la foule des curieux attirés par le bruit, qu'il n'avait que de l'estime pour nous; il chargea l'un des réfugiés indigènes présents de nous souhaiter le bonjour quand nous viendrions à Guémé-Sangan.

Ce voyage avait soulevé dans le Foutah de la crainte d'abord, un peu de gaieté ensuite; l'heureuse issue rassura les habitants; mieux que les menaces, ils comprenaient ces compliments de politesse laissés à notre adresse; ils s'accordaient dans leur esprit, avec l'honnêteté constante de nos procédés envers eux, de nos discours pour la France.

Nous ne pouvions pas espérer vaincre l'opposition de l'Administration qui ne manquait aucune occasion de nous inquiéter, nous ne pouvions que demander justice au Conseil d'Etat; mais la vie est

courte, la vie de l'homme n'est pas assez longue pour plaider contre l'Administration, nous fîmes un rapport et consultâmes quelques amis siégeant au Conseil, magistrats intègres, bons Français, auxquels nous demandions une consultation sévère, et non un avis de complaisance. Ils nous dirent que nos droits, sauf à entendre la partie adverse, étaient évidents, respectables entre tous, nous n'avions qu'à saisir le Conseil dans la forme voulue. Cet avis nous suffisait; l'autorité de qui il émanait nous rassurait contre les entreprises de l'administration. Nous n'avions recherché la pensée du Conseil d'Etat que pour mettre en évidence la protection que nous offrait sa justice et, par là, rassurer ceux de nos concitoyens qui seraient tentés d'aller aux colonies; la propriété de nos territoires nous était presque indifférente, nous en avions remis les titres à l'Administration.

Nous demandâmes un champ sur le bord de la mer, propre à la culture; il nous fut concédé, comme il l'eût été à tout autre, mais il avait fallu d'abord le trouver, puis en obtenir la vente des indigènes; frais de séjour, frais de recherche, frais de négociation, ce sont les premiers obstacles à la colonisation, la barrière qui protège l'Administration dans son domaine.

XIV

Dernières et inutiles instances pour obtenir la permission d'établir notre chemin de fer dans le Foutah.

Pendant que ces événements se succédaient, nous n'avions pas cessé, à chacun de nos retours à Paris, d'insister auprès du Gouvernement, pour obtenir la permission d'établir notre chemin de fer. Ce chemin devait être, au début, le moyen le plus prompt pour faire pénétrer la civilisation dans le Foutah, il devait en assurer l'occupation, aujourd'hui il demeurerait le plus actif agent de la prospérité de notre Soudan : ne faut-il pas regretter que des exigences étrangères à l'intérêt public, aient empêché, dès la première heure, l'initiative indépendante de continuer cette entreprise, alors qu'elle avait déjà recherché et obtenu des indigènes un consentement suffisant. On cherche, depuis plusieurs années, un passage pour ce chemin, on étudie un tracé, mais les travaux ne sont pas commencés, tandis qu'ils seraient achevés.

Pour écarter autant que possible les prétextes de refus, nous demandions non pas une concession, mais

une simple permission, nous ne demandions aucune garantie, aucune cession de terres puisque nous avions déjà celles que nous avions achetées des chefs du Foutah, aucun privilège; nous nous interdisions de faire appel au public pour réunir les fonds nécessaires, toutes nos dispositions étant prises.

Ceci devait être stipulé, parce que, précédemment, on nous avait imposé l'obligation d'intéresser à nos travaux, ailleurs en Afrique, d'autres capitaux que les nôtres; nous avions repoussé cette exigence parce qu'elle pouvait introduire malgré nous les spéculateurs dans nos entreprises. Obligés de céder, nous trouvâmes sans délais tout l'argent demandé, nous apportâmes au ministère un contrat par lequel diverses maisons de banque mettaient à la disposition de nos projets une somme de 6 millions. Le ministère trouva que nous étions en règle avec ses exigences, mais, peu après, il fut renversé; c'était la quinzième fois, notre rocher de Sysiphe était resté un instant embourbé.

Après l'occupation organisée, nous renouvelâmes nos instances. M. le Gouverneur Général voulut bien présenter lui-même, avec nous, notre demande au secrétaire général du ministère. Il nous fut répondu, séance tenante, qu'une telle permission ne pouvait pas nous être refusée, et qu'elle allait nous être accordée immédiatement. Le secrétaire général chargea M. le Gouverneur Général de préparer un court rapport sur la question, il indiqua en même temps les précédents à invoquer pour abréger les formalités. Ce rapport très simple devait être remis au Ministre sous qua-

rante-huit heures; aucune difficulté n'était à prévoir, puisque nous ne demandions ni garantie, ni privilège. Nous touchions enfin au but, semblait-il.

Le lendemain, nous revinmes au ministère pour apporter de nouvelles explications, si cela était nécessaire; on nous dit qu'on allait télégraphier au Gouverneur de la Guinée, on écrivit la dépêche devant nous; simple formalité de convenance, disait-on. C'était le refus.

Le coup du Gouverneur nous était familier; il nous avait été opposé déjà plusieurs fois, et chaque fois il avait trompé notre naïve crédulité.

Le précédent usage que l'on avait fait contre nous, pour la quatrième fois, de ce moyen dilatoire, nous avait ouvert les yeux; le Ministre avait télégraphié par simple convenance, disait-il; après avoir attendu avec confiance la réponse, ne voyant rien venir, nous primes le bateau et fûmes à Conakry demander au Gouverneur s'il n'avait pas reçu du Ministre une demande d'avis. Il l'avait reçue; mais, nous dit-il, « ne vous semble-t-il pas que d'après sa rédaction, le Ministre n'attende pas de réponse de moi? Quand le Ministre veut donner une concession, il ne me demande pas mon avis, toutes les concessions qui ont été données sur notre côte l'ont été sans mon assentiment; si l'on m'avait consulté, j'aurais donné un avis défavorable, on le sait au ministère, et l'on ne me consulte pas ». Ainsi le ministère ne consultait le Gouverneur que pour couvrir son refus.

Voyant que l'on s'attachait à télégraphier au Gouverneur, nous comprîmes que c'était la fin, et au lieu d'attendre une réponse, un oui ou non qui aurait dû être déjà là, nous allâmes prendre un repos dont nos santés avaient le plus grand besoin.

Au bout d'un mois nous revînmes au Ministère; dans les bureaux, personne ne savait de quoi nous voulions parler, le Secrétaire général nous fit répondre qu'il n'avait rien à nous dire. Qui était responsable? Ce n'était pas le Gouverneur, non plus le Gouverneur Général, pas davantage le Ministre; ce pouvait être le Syndicat des parasites qui, sous prétexte de politique, vit autour du pouvoir, nomme à tous les emplois et dicte ses volontés sur toutes choses; en vérité, c'était la nation qui laisse faire.

L'année suivante, nous rappelâmes avec insistance, au Ministre des Colonies, que nous avions demandé la permission d'établir un chemin de fer au Foutah; il nous reçut fort mal et nous déclara qu'il n'avait jamais entendu parler de notre demande; comme il fallait donner une réponse acceptable aux Sénateurs et Députés qui nous accompagnaient, le Ministre se laissa aller à dire : « Ce chemin de fer, nous voulons le faire nous-mêmes »; « nous-mêmes », cela voulait dire par les soins du génie militaire.

Cinq missions militaires avaient donné leurs itinéraires dans le Foutah, plusieurs officiers spéciaux s'occupaient d'établir un tracé de la ligne; devant la demi-confidence du Ministre, nous n'avions plus qu'à nous retirer définitivement.

Cependant, pour ne rien négliger, nous essayâmes une dernière démarche, nous fûmes prendre l'avis du Directeur de nos Colonies africaines. Ce Directeur nous reçut avec plus d'impatience encore que le Ministre; il connaissait nos travaux, nos instances, mais il ne pouvait nous accorder la permission que nous demandions; il ne parvint pas, du reste, à trouver une raison à nous donner de son refus. Il finit par ajouter, — pour répondre aux personnes qui avaient bien voulu nous introduire, — que « le Gouvernement ne pouvait pas donner de telles concessions parce qu'elles devenaient l'objet d'agiotages, de marchés scandaleux qu'il fallait empêcher, » et il citait l'affaire du Warf de Cotonou. Ce fonctionnaire exagérait l'inconscience de son irresponsabilité; — voilà un employé de l'Etat qui, depuis qu'il a l'âge d'homme, touche régulièrement le prix de chaque journée de son travail, qui ne fait pas un mouvement sans en tirer profit, frais de bureau, frais de représentation, frais de mission, frais de déplacement, sans compter les profits de l'annuaire, les avantages de l'avancement, les honneurs et les sinécures; le voilà en face de notre demande; nous avons dépensé notre temps et notre santé pour entrer dans le Foutah, et plus encore pour y rester, pour y planter le drapeau de la France; nous avons fait la conquête du pays sans demander un centime à l'Etat; nous avons été les premiers à signaler, dès 1880, l'importance d'un chemin de fer passant par le Foutah-Djalon, et nous avons obtenu des Almamys, Souverains du pays, la permission de l'établir; depuis quinze ans nous

demandons au Gouvernement la liberté d'établir ce chemin; pour empêcher toute spéculation, nous stipulons que nous ne vendrons au public aucune part de cette entreprise; ce fonctionnaire désirant garder pour ses camarades le soin d'établir le chemin de fer du Foutah, aux frais du budget, écarte notre demande en disant, au hasard, que nous pourrions spéculer scandaleusement. Etant irresponsable, ce fonctionnaire, — qui mériterait d'être ici nommé, — nous répondait ainsi par une injure facile, par une bêtise, car pour organiser une spéculation, il faut avoir un avantage à offrir, et nous n'en demandions aucun à l'Etat, nous donnions tout.

*
* *

Il n'y avait plus à perdre notre temps contre le parti-pris, qui depuis quinze ans était la cause secrète des refus que l'on nous opposait. Cependant les nombreuses missions qui avaient traversé le Foutah, n'avaient pas signalé le passage où l'aménagement d'une voie de transport économique parait être le plus facile et le plus utile. M. le Ministre, à qui nous demandions la liberté d'établir au moins un sentier et de percevoir un péage pour rembourser les indigènes qui nous auraient fait l'avance de leur travail, nous dit que *cela était de droit commun*, que nous n'avions besoin d'aucune autorisation pour une telle entreprise. Ce renseignement officiel était précieux, nous

le mîmes à profit pour suivre notre ligne par laquelle le prix de transport qui coûte aujourd'hui 1 fr. le kilo, peut être réduit d'abord à 0 fr. 25, et bientôt ensuite à 0 fr. 05, soit 50 fr. la tonne.

XV

Observations générales. — Développement de la richesse du sol.

Le Foutah-Djalon est un pays pauvre, mais cette pauvreté est accidentelle, elle va disparaître; il suffira d'une administration toute simple, de père de famille, pour transformer ce pays en un riche jardin, pour en faire le centre préféré, commercial et administratif de notre Soudan.

Les hauts plateaux du Foutah sont presque habitables d'une façon normale pour l'Européen. Dans le bas pays, à Konakry, il tombe six mètres d'eau pendant la saison des pluies, juin-octobre, c'est-à-dire en moins de six mois; dans la montagne ces avalanches d'eau chaude sont encore à l'état de brouillards légers que les vents promènent, les tornades se résolvent en pluies relativement froides; de novembre à juin le climat est celui de la France, du midi de la France; la température varie de 5° la nuit en décembre, à 30° le jour en mars.

Nulle part notre Soudan ne nous offre ces avantages, qui joints à l'heureuse situation du Foutah à

proximité de la côte, donnent à ce pays une grande importance.

Les montagnes de l'Adamaoua, peut-être, auraient été pour nous un centre de même valeur, mais faute de décision dans l'acquisition du bas Niger, nous en avons perdu la route.

Le Foutah-Djalon est, comme nous l'avons annoncé en 1880, la clef de notre Soudan; cette vérité domine lentement mais victorieusement toutes les résistances.

Le Foutah est ravagé par les sauterelles, — les fruits, sur les arbres tels que le Nété, sont hors d'atteinte et trop durs pour les criquets; ces fruits, partout en quantités surabondantes, comblent les déficits des cultures; beaucoup de captifs n'ont pas d'autre nourriture. — Les rizières sont devastées; le riz, principale nourriture des indigènes, manque souvent; les cultivateurs ne font rien pour compenser cette disette. Autrefois il n'y avait pas de sauterelles, ils attendent qu'il n'y en ait plus; ils ne travaillent ni plus ni moins à leurs champs que pendant quelques semaines chaque année.

Il faut noter ici que près de la mer, au bord des rivières dont les terres riveraines sont couvertes par le reflux des eaux salées pendant la saison sèche, mais saumâtres et même douces pendant l'hivernage. les cultures de riz échappent à la dévastation, la récolte est faite avant que les sauterelles soient dangereuses.

Dans le bas pays où le Iigni pousse partout en

abondance, sans culture, les habitants passent leur vie à boire et à danser, la racine de Iigni servant à fabriquer sans grand travail, une bière dont ils sont gourmands, le Bili.

Une large fosse circulaire de trois mètres d'ouverture, profonde de deux mètres, est creusée à proximité du village; dans ce trou, l'indigène allume et entretient un grand feu; lorsque les parois sont brûlantes, il comble le fond avec des pierres pour former un sol propre, par là-dessus il étend un lit de feuilles fraîches de bananier, et il ajoute des morceaux effilochés du tronc de cet arbre, destinés à produire de la vapeur émolliente. Bientôt le four est à point, la fosse légèrement fumante; le brasseur y jette en tas ses racines de Iigni arrachées deci delà, les protège par un second rang de feuilles de bananier et recouvre le tout avec de la terre. Une demi-cuisson appropriée s'opère. Les racines ainsi préparées sont prêtes à fermenter, on les emballe dans de longues sparteries; sous l'auvent des cases on peut voir en nombre, ces lourds et gourmands paquets.

Lorsque l'indigène a décidé de faire la fête, — c'est-à-dire presque tous les jours, tout événement étant un prétexte, naissance, mariage, anniversaire de joie ou de deuil, bonne ou mauvaise nouvelle, nouvelle ou pleine lune, accident, maladie ou mort; pleurer le mort est particulièrement excitant, les danses sont spéciales, les chants lugubres sont d'ardentes invocations, le matin chacun mesure sa douleur au degré d'abrutissement qu'il a pu atteindre, — l'indigène tire du paquet quelques racines de Iigni,

les écrase légèrement, les jette dans l'eau et attend. Au premier moment cette bière dite Bili est douce, peu fermentée, il faut attendre encore un peu; bientôt, la chaleur aidant, la fermentation commence, l'alcool se produit et le bili devient enivrant. On en remplit une petite pirogue réservée à cet usage, calée près du champ de fête, et toute la nuit on boit; danseurs et danseuses puisent à discrétion.

Lorsque le jour parait la pirogue est vide, le village est saoul; il est impossible de tirer une parole de ces êtres hébétés et souriants; ils ont l'ivresse douce et complaisante, ils voudraient bien répondre, mais ils ne peuvent pas, ils font l'œil de pie et s'étayent entre eux pour se maintenir debout.

Cette bestialité spéciale à l'homme se rencontre dans le bas pays, chez les Sousous, qui sont fétichistes ou du moins d'esprit libre ou vide, ignorants de toute Cause; dans la montagne l'Islamisme règne, le Foulah est musulman, — hors les femmes et les esclaves qui n'ont pas de religion et, dit-on, n'en ont pas besoin, — personne ne boit.

*
* *

L'Administration prélève un large impôt sur la population; mais avant de faire contribuer l'indigène, il faudrait lui créer des ressources, l'enrichir relativement. Ce résultat est facile à obtenir, les indigènes acceptent volontiers nos conseils et surtout suivent les exemples que nous leur donnons; il suffirait, pour augmenter la valeur de leurs modestes récoltes,

d'élargir l'enclos cultivé autour de chaque case et d'y faire planter quelques pieds de café, de cacao, camphre, arbre à planches, etc., etc.; une part du revenu payerait l'impôt, le reste irait à la côte accroître les échanges de nos factoreries.

Nous avions proposé à l'Almamy, en 1880, d'organiser des cultures dans son pays, puis, comme nous l'avons dit plus haut, nous avions dû remettre à plus tard la mise en train de cette organisation; maintenant nous étions d'accord avec les principaux Chefs pour établir ces cultures dans leurs provinces; ils mettaient avec confiance leur autorité à notre disposition, l'exécution de notre projet était par là simple et facile. Mais aujourd'hui le pays est administré, nous ne pouvons plus penser à ces travaux il faudrait obtenir une permission et c'est impossible; nous ne pouvons pas obtenir la liberté de faire cultiver des caféiers chez l'habitant, et si nous le faisions sans permission, comme cela nous est facile, nous serions administrativement dépossédés.

M. le Gouverneur, à qui nous faisions part de nos arrangements, à ce sujet, avec les indigènes, trouva l'idée grotesque, le procédé impraticable; ce ne sont pas cependant les buveurs de Bili qui paieront l'impôt. Beaucoup d'habitants ont, pour payer les impôts, la première année, vendu ce qu'ils possédaient, jusqu'à leurs femmes et leurs enfants, comment feront-ils dans l'avenir, c'est ce qu'ils nous demandaient avec inquiétude.

Avec des populations aussi dociles, il n'y a pas à chercher des moyens bien savants. La terre est à

discrétion, les bras sont inutilisés, l'indigène travaille peu, juste ce qu'il faut pour produire la quantité de manioc, patates, diabéré, (sorte de patates), maïs et riz, qui lui est nécessaire; les bananes et les papayes, plantés une fois pour toutes produisent annuellement, ainsi que les cotonniers, les mangues sont à discrétion. Un petit champ suffit à peu près à nourrir les captifs cultivateurs; ils se servent d'abord, puis le maître et ses clients auquel ils portent la redevance; chaque année, au moment de la récolte nouvelle, il ne reste rien dans les greniers, la famine se fait sentir légèrement, — nous y avons participé comme les autres chefs, comme l'Almamy lui-même.

Pour accroître la production, parer à ce manque de prévoyance, et procurer à chacun les moyens de payer l'impôt, il suffit que l'Européen intervienne par ses conseils et sa direction; il fera cultiver quelques cotonniers de plus ou de meilleure qualité, quelques plantes de rapport et le pays s'enrichira. L'Administration sera obligée d'en venir là.

Dans ces pays si bien dotés par la nature, les lieux inhabités sont sans valeur pour nous, le Noir seul peut les mettre en culture; si donc par un impôt imprévoyant l'Administration désespère l'indigène, l'indigène se réfugiera dans les bois ou se sauvera au loin.

Le Gouverneur du Soudan, Général de Trentinian, a, dans ce même moment (1896), imaginé et appliqué ces méthodes d'encouragement utiles à tous; il a montré pratiquement les profits que l'indigène pouvait recueillir d'un léger effort appliqué à des

cultures choisies, l'exemple s'est propagé, et l'avenir dans son Commandement est déjà plein de promesses, pour le cultivateur, pour le commerçant et par suite pour le fisc.

XVI

Difficultés que rencontre tout d'abord la colonisation.

Il est difficile d'attirer des colons vers une colonie, au dur climat où l'Européen ne peut pas vivre de sa vie normale. Supposons que cette première difficulté soit résolue, — et elle est loin de l'être, — supposons que nous ayons trouvé un colon convaincu décidé à s'expatrier et à venir de ce côté. Cette colonie a plusieurs centaines de kilomètres d'étendue; dans quelle rivière ira-t-il débarquer? et dans le bassin de la rivière choisie, territoire grand comme plusieurs départements, en quel endroit préférable construira-t-il sa case? Qui lui indiquera une bonne terre à cultiver, des voisins pas trop pillards et assez nombreux pour lui fournir la main-d'œuvre dont il aura besoin?

Il faut, pour fixer raisonnablement ces choix, faire de nombreux voyages, parcourir le pays, c'est-à-dire dépenser un temps précieux, plusieurs saisons peut-être, beaucoup d'argent, et déjà compromettre sa santé.

Nous pourrions avoir tout de suite des renseigne-

ments décisifs, en nous adressant à quelqu'une des anciennes maisons de commerce qui sont établies dans la colonie depuis de longues années; mais peut-on raisonnablement supposer que ces maisons qui, à leurs débuts, ont eu à vaincre les difficultés de première exploration, vont attirer bénévolement un concurrent sur le territoire qui les fait vivre? Ce ne sont pas ces maisons, ni même leurs employés, qui donnent dans les journaux les renseignements qu'on y trouve, renseignements d'ailleurs superficiels.

Ces difficultés expliquent l'expansion si restreinte de notre activité vers les colonies; elles sont considérables parce qu'elles sont les premières à l'entrée de notre route, mais il est facile de les réduire à peu de chose, l'Administration peut indiquer la situation des terres à cultiver; nous-même n'avons pas manqué de donner des indications lorsqu'on nous les a demandées, mais nos renseignements sont limités aux lieux traversés par nos reconnaissances, aux sites que nous avons vus, l'Administration par ses nombreux agents doit connaître de plus nombreux champs. Il serait si simple d'être renseigné ainsi qu'il paraît puéril de le demander, cependant ces indications ne nous sont pas données, encore moins offertes, et les colons ne viennent pas, faute de savoir où il faudrait piocher.

S'il s'agit d'établir une maison de commerce la difficulté est toute autre, le choix d'un emplacement est facile aujourd'hui, tout indiqué par la présence des factoreries déjà installés. Mais l'opération des échanges est difficile, elle se complique par la rareté des agents intelligents, acclimatés et ayant l'expérience

de ce genre de commerce; un agent qui a acquis ces qualités ne tarde pas à ouvrir lui-même une maison pour son compte; les capitaux ne lui manquent pas, il vaut sont pesant d'or. Une observation largement faite sur le nombre et l'importance de nos commerçants établis à la côte nous instruira plus qu'une explication.

Il y a sur cette côte occidentale d'Afrique, de Saint-Louis à Sierra-Leone, quatre maisons de commerce de premier ordre, installées, la plus ancienne depuis soixante-dix ans; elles sont encore aujourd'hui, après un si long temps, toujours les mêmes au premier rang. La première, — Maurel frères, de Bordeaux, pour ne pas remonter plus haut, — a débuté vers 1820; de cette maison est issue la maison Maurel et Prom, d'où est sortie, après une transformation, la Compagnie du Sénégal, et enfin Colin et Cie.

Les fondateurs de chacune de ces maisons successivement établies, ont appris le métier chacun dans la maison précédente.

Après de nombreuses années de brillante prospérité, juste prix de leur audacieuse initiative, ces maisons vivent encore à l'aise par le privilège de fait que leur réserve le secret de leurs relations avec les indigènes, mais elles vivent moins largement; là où le bénéfice était de 10 francs au début, on se contente parfois aujourd'hui de 50 centimes.

A côté de ces quatre maisons à la solide expérience, il faut, pour mettre en lumière la difficulté de s'établir dans ces pays, citer quatre autres maisons non

moins puissantes en leurs moyens qui, après des entreprises longuement soutenues, ont fini par renoncer à la lutte.

La première, après trente années de prospérité au moins apparente, a fait faillite; à la tête de la deuxième, un négociant fort habile, ayant gagné en France plusieurs millions par son travail, crut pouvoir donner une leçon de savoir-faire aux maladroits, disait-il, qui ne réussissaient pas dans ce commerce; il débuta plein d'assurance, créa des factoreries, employa ses capitaux; et, au bout de très peu de temps, il fut complètement ruiné; — il ne dut de ne pas faire faillite, qu'à l'estime de ses amis qui vinrent à son secours; — c'était cependant un esprit sage et entendu aux affaires, en Europe.

La troisième maison à citer fut une très puissante maison de commerce française qui avait des correspondants sur tous les points du globe; elle avait la grande expérience du commerce d'importation et d'exportation, elle fut entraînée malgré elle à faire de primesaut le commerce de la côte occidentale d'Afrique; elle expédiait chaque année, à la côte, pour 2 millions de francs de marchandises. Mais cette maison n'avait pas l'expérience des relations ni l'organisation spéciales au commerce de cette région, elle se retira après douze ans de lutte, éprouvant des pertes sensibles qui auraient causé la ruine de moins riches commerçants.

Enfin, une quatrième maison qui paraissait organisée pour triompher de toutes les difficultés, entourée de la sympathie de ceux qui, en France, souhaitent

la prospérité des intérêts français, vint tenter la fortune à la côte; elle était soutenue par un syndicat de fabricants français, tous fort riches, qui demandaient, non pas à faire des bénéfices extraordinaires, comme cela est nécessaire dans des conditions aussi hasardeuses, mais seulement à pouvoir écouler annuellement, parmi les autres marchandises, une certaine quantité de tissus de leur fabrication. Après beaucoup d'essais, beaucoup de peine, des installations soutenues avec persévérance, des succès et des insuccès, les membres du syndicat renoncèrent à l'entreprise. A la liquidation, pour faire honneur à leurs signatures, en honnêtes gens qu'ils étaient, ils durent faire chacun d'énormes apports complémentaires. Cela est d'actualité.

A côté des grandes maisons, il en est un certain nombre de plus modestes, n'ayant pas 100,000 francs de capital, dirigées par d'anciens employés de l'une des huit maisons susnommées, ayant par conséquent acquis l'expérience necessaire sans frais pour eux, ce qui leur est une mise de fonds inappréciable; ces petites maisons profitent des moyens de transport alimentés par les grandes maisons; elles font de bonnes affaires, de très bonnes affaires, et cela durera aussi longtemps que leur capital demeurera restreint.

Il y a d'autres maisons importantes, en tout petit nombre, qui font de brillantes affaires par les services qu'elles rendent à l'Administration; leur genre d'affaires est un ensemble de transactions à part qui

exigent moins l'expérience commerciale spéciale à la colonie, que de fortes et intimes relations dans les bureaux des ministères.

Puis, partout, nous avons d'innombrables ambulants, Marocains, Italiens, Syriens, qui, un éventaire à la main, forment de petits marchés portatifs. Ceux-là payent peu ou pas d'impôts, vivent de rien, paraissent être habitués au dur soleil, ils gagnent de l'argent; nous avons vu les plus actifs remettre à la fin d'une saison des traites de 8,000 et 10,000 francs sur l'Europe; une grande part de ces sommes est leur bénéfice. On cite deux ou trois exceptions de plus grandes fortunes réalisées par l'association de ces aventureux Européens avec des indigènes.

Ce ne sont pas ces chétifs camelots qui payeront les 700,000 francs d'impôts que prélève chaque année l'Administration sur la colonie, mais leur concurrence est presque aussi nuisible que celle des maisons anglaises et allemandes. A Dakar, le maire a mis un impôt élevé sur ces cosmopolites, ils sont plus à l'aise à Konakry; on les attire par principe, me dit-on.

Ainsi, après soixante ans et plus de tentatives de toutes sortes, il reste dans cette région les quatre maisons anciennes que nous avons citées, toujours les mêmes au premier rang.

Telle est la situation. Ce serait une profonde erreur de considérer la colonie comme un refuge offert aux nullités: le colonial doit avoir une instruction spé-

ciale, de l'intelligence et du caractère, il se dépense en un travail des plus ardus. Les chefs des maisons de commerce et les employés que nous voyons réussir là dans les affaires, sont tous supérieurs à la moyenne; il suffit de vivre un jour dans ce milieu pour sentir sa valeur.

S'il est si difficile d'arriver, de s'établir et de vivre dans ce pays, et si le Gouvernement désire cependant que notre activité nationale se porte vers cette colonie, pourquoi refuse-t-il, comme on en pourrait citer maints exemples, à l'initiative privée qui ne demande rien à personne, qui peut produire d'heureux résultats, pourquoi lui refuse-t-il le droit de vivre? Si le but des préoccupations officielles est de faire vivre une administration, une clientèle politique, si des entreprises importantes telles que l'établissement d'un chemin de fer sont réservées à l'armée, que restera-t-il à l'industrie nationale? Le budget de la guerre n'est pas un budget de travaux publics.

*
* *

De nombreuses maisons anglaises et allemandes de Sierra-Leone, viennent de faire construire d'importants magasins à Konakry et ouvrent là de nouveaux comptoirs; l'Administration s'est appliquée à faire venir ces concurrents, elle a pris des arrêtés de douane pour les y contraindre; il serait difficile d'imaginer pourquoi; le Gouverneur me dit que l'on aura ainsi l'avantage de payer les marchandises moins cher; c'est incompréhensible. On dit que l'Administra-

tion veut à tout prix faire paraître la prospérité de Konakry comme produite en un instant par sa très intelligente direction, ce serait déraisonnable.

Il vaudrait mieux sans trop attendre donner aux fonctionnaires chargés de nos intérêts, des appointements suffisants, des retraites moins tardives, les honneurs qu'ils désirent, — et qu'ils ont suffisamment mérités s'ils sont restés pendant quelques années dans ces pays sauvages, au climat meurtrier, — et non pas les réduire, pour se faire valoir, à ruiner nos négociants par des mesures au profit de nos concurrents allemands et anglais.

Le fonctionnaire lutte pour l'annuaire, c'est pour lui la forme de la lutte pour la vie; depuis son premier pas dans la carrière, il pointe sur l'annuaire ses droits et ses espérances; sa vue ne va plus au-delà de ce document qui l'hypnotise, son intelligence reste fermée à tout ce qui n'aboutit pas à l'annuaire. On ne saurait exiger de lui plus de désintéressement, il n'est pas un homme supérieur; le commerçant de même s'occupe de ses affaires, non de celles de l'Etat; s'il se sacrifiait pour l'État, l'État le renverrait sèchement à son comptoir, l'initiative privée étant d'avance déclarée ridicule et haïssable.

Nos compatriotes sont fort attristés de cette concurrence qu'on leur a suscitée, car leurs capitaux et leurs installations sont plus que suffisants pour répondre aux accroissements possibles des échanges avec les indigènes, ces échanges fussent-ils décuplés. Mais

dans la presqu'île de Konakry, dont l'étendue est de 300 hectares environ, on a ouvert, dans une moitié de la presqu'île, 25 kilomètres d'avenues larges comme l'avenue d'Iéna; il n'y avait pour habiter ces déserts que trois maisons de commerce, plus les bâtiments de l'Administration, puis cinq autres maisons françaises survenues ensuite, en tout huit maisons; c'était peu pour tant de places et avenues, on a appelé les Anglais et les Allemands qui ont construit neuf maisons; on a peuplé la solitude des maquis intermédiaires avec des Noirs, prisonniers de guerre retenus à cet effet et nourris par l'Administration; leurs paillotes en désordre encombrent une partie de la brousse entre les avenues et donnent à l'ensemble des apparences de lieux habités.

*
* *

Les nombreux amis que je compte parmi nos fonctionnaires de tous ordres, sont de mon avis, parce qu'avant d'être fonctionnaires ils sont citoyens; ils ont à souffrir comme les trente-six millions de Français qui ne sont pas employés du Gouvernement, de la gêne, mortelle pour l'activité du pays, que l'excès de réglementation nous impose. Plus que nous peut-être ils pensent que mieux vaudrait un petit nombre de fonctionnaires intelligents, instruits, dévoués à la France et bien rémunérés, qu'un troupeau de nullités inscrites à notre budget comme clientelle de nos politiciens.

Les fonctionnaires avec lesquels les circonstances

m'ont mis en rapport sont respectables et méritants, les critiques mises en avant par les faits eux-mêmes, s'adressent non pas à ces hommes, mais au principe administratif.

Lorsque le pouvoir appartient à un syndicat fermé, le pays est subordonné à l'Administration chargée de le faire valoir au profit du monopole directeur, mais en république, lorsque chacun est libre d'orienter comme il l'entend son activité, l'Administration doit être un utile serviteur et non un maître.

La prospérité d'une nation libre est à ce prix; aujourd'hui, pour nous, le tout est de savoir si nous sommes capables de vivre sans tutelle. Nous avons la valeur précieuse et nécessaire pour nous conduire; la première condition à remplir est de ne pas nous abandonner, de nous intéresser à la direction des affaires communes, et d'écarter la tyrannie des syndicats qui, sous prétexte de sauver nos libertés, s'imposent par la violence, à notre indécision.

*
* *

Ces critiques ne s'inspirent pas d'une opposition politique, puisque nous avons été de tout temps attaché à la forme de gouvernement qui peut nous donner la liberté; elles protestent au nom de la liberté même contre l'appétit aiguisé des besoigneux qui ont confisqué le pouvoir et la liberté à leur profit. Sectaires peu nombreux en vérité, mais audacieux et sans scrupules, serviteurs indifféremment, de toutes les formes de gouvernement, préférant cependant la

forme actuelle qui leur a permis, sous prétexte de république, d'installer leur tyrannie à la place des vieux fauteuils qui avaient cessé de plaire.

Mais il devient par trop visible que ces parasites, tout comme leurs prédécesseurs, n'ont d'autre préoccupation que de tirer fortune de l'énorme vitalité publique dont ils ont accaparé l'Administration, notre évolution vers la liberté les éloignera.

La difficulté est que les trente-six millions de Français qui vivent paisiblement de leur travail ou de leurs rentes, accumulation de travail, sont d'une indolence philosophique sans limites; ils assistent à ces luttes dont l'enjeu est leur propre existence, avec un dilettantisme stupéfiant; ils marquent les coups impartialement, tout en sachant bien dire que leur mort est au bout de la partie.

N'est-ce pas ce que l'on voit chez les anthropophages? Les esclaves. mis en réserve *(servus*, conservé), s'appliquent à s'engraisser et ne voient pas sans un peu de vanité satisfaite, que leurs belles apparences sont appréciées et louées par les juges gourmets.

XVII

Le Foutah-Djalon est la clef du Soudan ; la France occupera le Soudan et assurera l'avenir de son peuple par le caractère généreux de son action civilisatrice. Assimilation du continent noir.

Le Foutah-Djalon est à l'entrée du Soudan; cette situation augmente beaucoup l'importance des avantages qu'il nous offre, car c'est l'Empire du Soudau qui mérite toute notre attention. Nous nous trouvons dans ce nord de l'Afrique, en présence, non plus d'une colonie éloignée, — où le plus souvent ce sont des événements imprévus, les difficultés insurmontées de la vie, qui exilent quelques-uns d'entre nous, — nous sommes là dans un territoire voisin, qui est une expansion du nôtre, c'est en voisins que nous venons en Afrique, tous nous y sommes invités par les calculs ordinaires de notre vie normale.

Plus d'une mère de famille voyant avec joie, et aussi avec l'anxiété maternelle, grandir ses garçons, a tourné sa pensée vers ces horizons qui prolongent les nôtres, dont elle redoute l'attrait, mais dont elle aime cependant les vaillantes et ambitieuses suggestions.

Le Soudan va répondre à nos calculs et combler nos inquiets désirs en satisfaisant nos intérêts matériels par les travaux mêmes que réclame notre patriotisme.

Les limites du Soudan ont été, de tous temps, non fixées; cette expression, « le Soudan », désigne des espaces indéterminées dans l'intérieur nord de l'Afrique, il est le nord de l'Afrique, de l'Océan à la mer Rouge, sur une largeur de 20 degrés de latitude, à la suite de notre Algérie. Je voudrais dire qu'une grande part de cette surface est le Soudan Français, et justifier tout de suite cette prise de possession.

On dit que nous n'avons pas de marchandises à vendre, — si ce n'est dans les pays civilisés, — que nous vendrons en Afrique plus de camelote étrangère que de bons produits de notre pays. Soit, mais il est une valeur française que n'apporteront pas l'Angleterre, ni l'Allemagne, et dont la loi du développement de l'humanité sur la terre nous désigne pour être les propagateurs en Afrique : ce sont les principes de notre civilisation, la droiture de notre caractère, l'esprit généreux auquel se reconnait un grand peuple.

L'organisation du Soudan par la France assurera à cet empire voisin de nos frontières, la civilisation dont l'antique humanité nous a transmis le germe progressif par Athènes et Rome; notre intervention, et le caractère qu'elle aura sont annoncés par les lois de l'ethnographie, dans l'histoire.

On a prétendu que nous ne savions pas coloniser! Si par *coloniser* on entend *exploiter* un peuple vaincu, nous ne savons pas coloniser, c'est évident, et nous désirons ne pas savoir ce métier; mais si coloniser veut dire *assimiler* à une nationalité plus élevée, un peuple moins avancé, il apparait tout de suite que c'est là une des facultés caractéristiques de notre tempérament.

Pour nos rivaux, c'est une qualité secondaire; si, par une cause quelconque, les Anglais étaient obligés de quitter les Indes, ils ne laisseraient derrière eux que la discorde des compétitions politiques et des déclassements sociaux qu'ils ont trouvés en arrivant dans le pays, les Indiens reprendraient leur ancienne vie, les castes ne feraient rien pour retenir les Anglais dans leurs conseils.

Lorsque autrefois les Anglais ont possédé légalement, par des alliances de famille, la moitié de la France, ils n'ont pas su se créer un ami sur le continent, parmi les peuples de la Gaule, — le temps cependant ne leur a pas manqué. — Et, aujourd'hui encore, après douze siècles de conquête, le pirate scandinave, débarqué sur les côtes de la Grande-Bretagne, et demeuré là par surprise, violant la foi jurée, n'a pas assimilé les indigènes du territoire envahi; si le vieux pays des Brithons était rendu à lui-même, nous verrions aussitôt quatre peuples différents se grouper en nationalités indépendantes ou même ennemies.

Dans notre France, le centre national est partout, cela est certainement l'effet d'une générosité expan-

sive que l'égoïsme ne peut obtenir, et que d'ailleurs il ne recherche pas.

La méthode de nos voisins offre tout de suite des succès matériels très apparents au profit du vainqueur, mais elle n'assure pas l'avenir, elle ne prépare pas l'avènement d'une race nouvelle assimilée à la mère patrie; la révolte est en germe dans ses principes, et va grandissant. C'est la méthode égoïste d'un simple particulier qui veut promptement recueillir le prix de sa journée.

La France comprend la colonisation non moins utilement, mais d'un cœur plus généreux, d'un esprit plus haut; elle pense assurément qu'il faut mettre en valeur, c'est-à-dire cultiver les territoires qu'elle a conquis, mais elle pense en même temps qu'il faut par devoir, et dans toute la mesure possible, faire des peuples indigènes des peuples librement français. — C'est le seul moyen d'assurer pendant un temps illimité l'union que nous cherchons à établir avec la colonie.

Nous apportons à la loi du développement de l'humanité le concours que cette loi attend de nous pour continuer le progrès de l'espèce, en préparant l'avènement des peuples nouveaux qui seront Français dans l'avenir. Au-dessus des intérêts de la mise en pratique, rien ne saurait mieux encourager notre action, que notre confiance en sa juste direction; cette action est l'expression de notre devoir, elle obéit à la loi supérieure qui conduit l'humanité.

Le caractère civilisateur de notre occupation n'est donc pas secondaire dans la question, si nous le rap-

pelons sans cesse à notre esprit, dans l'étude des difficultés à surmonter et du but à atteindre, nous en reconnaîtrons nettement les puissants effets, il sera l'âme de l'organisation prospère de notre Soudan.

XVIII

Unité nécessaire de l'Empire du Soudan; formation nationale de l'Empire Noir; conquête spirituelle.

Le Soudan a une grande étendue, mais il faut remarquer que la plus grande part est le vaste désert où il ne pleut jamais, ce qui la rend pour le moment inutile, pour ne pas dire nuisible à notre occupation. Le Soudan, dont l'immensité paraissait discréditer notre prétention à le gouverner, se trouve ainsi réduit à une surface utile restreinte; si nous voulons que la part fertile acquiert toute sa valeur, il faut que les tribus qui constituent sa force, tribus actuellement éparses et le plus souvent ennemies, soient groupées en un seul faisceau, il faut comprendre tout l'ensemble du Soudan en une seule unité, formant un seul empire, un Empire français.

L'unification d'un territoire aussi étendu, et peuplé de races diverses aussi nombreuses, paraît être au premier abord difficile, sinon impossible, et surtout bien au-dessus des forces d'un simple particulier; mais ce n'est là qu'une apparence qui se dissipe

bientôt devant l'observation : le problème porte en lui-même tous les éléments de la solution, au point de la rendre inévitable et bien plus facilement qu'en Algérie.

La France qui, aujourd'hui, forme un Etat de la plus parfaite homogénéité, a mis de longs siècles à réaliser cette unité de la Patrie; nous remarquons tout de suite que, dans cette union parfaite, chacune des très nombreuses races qui occupent le sol français, a conservé son caractère : Provençal et Breton, Alsacien ou Béarnais, sont les uns et les autres le même Français, n'ayant qu'une même Patrie, un même patriotisme; mais chacun d'eux a gardé son caractère d'origine. L'unification, retardée par le choix difficile et longtemps disputé, d'un drapeau commun, a été la fédération des rivalités de provinces sous la prédominance de l'une d'elles, mais non la suppression des originalités; tous nos concitoyens sont également Français, mais chacun d'eux est en même temps de son village.

Il s'agit donc, pour former une patrie africaine, non pas de transformer un timide Papel en un courageux Bambaras, mais simplement d'amener l'un et l'autre sous le même drapeau, au service d'une même foi en la patrie nègre.

Ces considérations paraissent être théoriques, et par suite ne représenter qu'une intention de solution, mais l'observation dans le pays même, dans le continent noir, dans l'âme de ses habitants, nous montre

que, en vérité, elles s'appuient sur la force dominante des faits; nous les énonçons ici parce que nous les avons mises en pratique avant de les proposer. Si l'on doutait de leur conclusion, on y serait ramené par l'effervescence violente, toujours prête à se manifester dans la race noire, à la recherche du lien qui doit consacrer sa puissance, à la recherche de son unité nationale.

Pour en indiquer une preuve connue, en dehors de nos observations personnelles, nous rappellerons les succès de tous les Prophètes qui se sont présentés comme champions de cette idée d'unification; le moindre chef qui se lève dans ce pays, avec un mot de ralliement, est acclamé, suivi, et poussé même s'il vient à faiblir.

L'idée est toute prête, inconsciente qu'elle soit. Nous mesurons tout de suite les ardeurs qu'elle anime; ce peuple tout jeune dans le progrès, met une vaillance de néophyte à la disposition de l'homme civilisé qui vient à sa force instinctive, montrer le but qu'il ne sait pas voir de si loin, et que cependant il cherche.

Il en a été de même à l'origine de tous les peuples, c'est ainsi qu'en Europe des dynasties se dégageant de la foule, se sont emparées de la première place. Nous atteindrons le but, solution du problème, bien plus rapidement en Afrique qu'il n'a été possible de le faire dans nos Etats européens, parce que les compétitions des chefs entre eux, — compétitions normales destinées par la loi de nature à assurer le progrès en somme, en amenant au premier rang le

plus intelligent ou le plus courageux, — parce que ces compétitions seront tout de suite dominées par la supériorité incontestée du chef européen qui les organisera; elles seront tout de suite associées entre elles, sans hésitations, orientées vers un but accepté d'avance. Dans la communauté de leurs intérêts, les tribus se serreront la main, elles sentiront par ce lien se préciser le sentiment de la Patrie, en même temps qu'elles trouveront la reconnaissance réciproque et la sécurité de leurs coutumes locales.

Nous n'avons donc rien à supposer, rien à inventer, nous n'avons qu'à aménager le régime superbe des torrents tumultueux qui nous attendent. Nous y arriverons d'autant plus rapidement que les moyens nous sont connus; d'avance nous savons que l'œuvre est normale, inscrite certainement dans la loi qui conduit le progrès de l'humanité.

∴

La vie intime chez les Noirs, nous montre comme un fait expérimental prochain, et non comme un projet hypothétique, cette organisation politique rationnelle des peuples jeunes et inexpérimentés, du Soudan. En outre de la simplification des compétitions par la supériorité du chef européen, nous avons en Afrique des éléments qui nous facilitent grandement la tâche; l'unification du Soudan sera déjà très avancée alors que celle de l'Europe sera encore bien

loin de s'être complétement dégagée des discussions internationales qui la préparent.

En effet, nous pouvons peupler l'Afrique presque à notre gré; nous pouvons, parmi les peuples très divers, parmi les races de valeurs très inégales qui occupent le Soudan, choisir les meilleures, les faire prospérer, décupler leur population, tandis que nous laisserons livrées à elles-mêmes, les races inférieures où la nature se chargera du soin de ses volontés, si elle a l'intention d'en tirer d'autres progrès.

Nous ne proposons pas là un procédé plus ou moins heureusement imaginé; ce mode de peuplement se montre à nous en pratique, avant que la théorie nous l'ait offert dans ses conclusions. Lorsque, dans un lieu inhabité, en Afrique, nous avons décidé de créer des cultures, de construire des habitations, nous n'avons qu'à nous adresser à un centre peuplé, offrir les moindres avantages, de la nourriture assurée pendant le temps nécessaire pour attendre la première récolte; les travailleurs viennent aussitôt se proposer. Par la suite, se trouvant heureux là autant qu'ailleurs, ils deviennent des habitants sédentaires d'autant plus volontiers que nous assurons leur sécurité.

Ces peuplements faciles, ce choix possible d'une race meilleure, justifient l'entreprise et en préparent le succès. Cependant le résultat serait lent à atteindre s'il fallait ne compter que sur ces appels souvent répétés à de nouveaux colons; la nature des indi-

gènes nous vient encore en aide et décuple les effets de cette première sélection. En effet, dans la colonie, chaque femme accroît sa famille d'autant d'enfants qu'elle peut en produire.

Ces deux conditions suffisent à mettre à la disposition d'un Chef résolu, soucieux de peupler son territoire, soucieux avec science d'avoir des hommes sains de corps et de caractère, la composition du peuple soudanais qu'il aura à commander.

Nous sommes donc invités par la nature, par la loi qui conduit le développement de l'humanité, à faire intervenir notre intelligence dans la sélection humaine. En Europe, nos théories actuelles repoussent cette action de l'esprit sur la matière, comme un empiètement de l'orgueil de l'homme sur les dessins de la Cause, mais c'est bien au contraire, par ces dessins mêmes, que nous sommes appelés aujourd'hui à comprendre la loi que jusqu'à présent nous avons suivie inconsciemment et trop souvent ignorée sous des considérations accessoires.

Notre société timide préfère trouver son repos dans des croyances qui la charment, plutôt que de rechercher virilement la vérité dans le doute fécond; elle ne sortira pas prochainement de ses habitudes, œuvres d'un progrès ancien, aujourd'hui retardataire; notre société n'appliquera pas chez elle le principe d'une sélection rationnelle, elle ne le peut pas, mais dans la race africaine soumise à nos conseils, l'application de ce principe est un devoir. En Afrique, parmi les indigènes libres des complications que la

société plus civilisée s'impose, le progrès sera puissant et rapide par l'effort de cette vérité plus éclairée dans son action intelligente.

Nous avons au Soudan une place toute neuve où nous pouvons faire ce que nous voudrons, si nous savons reconnaître comment la valeur principale de la colonie est dans sa population indigène.

Nous n'allons pas peupler nous-mêmes ces contrées, les diviser en enclos particuliers indépendants les uns des autres, procédant par des travaux isolés; ces partages offerts à tout venant nous tiennent à la merci de nos concurrents dont les intrigues ne manquent aucune occasion d'armer contre nous les hostilités sans cesse renaissantes, du fanatisme et des ambitions déçues. Nous ne pouvons pas coloniser le Soudan comme l'Algérie, nous ne pouvons constituer son peuple qu'avec des indigènes. Ces indigènes forment actuellement des troupeaux épars; pour en faire une nation, nous devons, après avoir gagné la confiance, l'amitié de la race noire, nous devons former son corps et son âme. C'est le plus facile et c'est le plus nécessaire effort de notre tâche. Notre influence bien présentée pénétrera, éclatera comme une vérité, dans ces esprits jeunes, intimidés par nos supériorités, avides de notre science merveilleuse.

Nous pouvons prévoir assez vraisemblablement l'avenir de telles dispositions prises; par suite, nous devons dès maintenant établir des fondations pro-

fondes, poser la première pierre d'un monument étudié dont nous connaissons le couronnement.

Cette œuvre d'avenir, dont nous devons dès maintenant poursuivre la réalisation, est *l'unification*, c'est-à-dire l'assimilation, dans de certaines conditions, de notre peuple noir; par là seulement notre colonie sera promptement mise en valeur, pour toujours elle sera française, et par là seulement, au lieu d'être une lourde charge pour la métropole, elle sera par toutes ses ressources un élément constant de notre prospérité.

La conquête du Soudan, pour être plus prompte et plus facile, pour être durable, doit être, à côté de la preuve de notre force, une conquête spirituelle.

Cette œuvre spirituelle, l'unité par civilisation d'une patrie française nègre, l'assimilation mesurée du peuple noir, peut seule assurer notre propriété; ce n'est pas avec notre contingent national que nous allons maintenir en notre possession cet immense Soudan; notre armée fût-elle d'un million d'hommes, notre budget fût-il doublé, s'évaporeraient en un instant s'ils étaient employés à occuper ces terres inhabitables. Mais nous connaissons la valeur guerrière des indigènes de certaines tribus et le bon soldat qu'elle forme lorsqu'elle reçoit les conseils d'un Européen. C'est dans cette ressource ethnographique que nous devons chercher et que nous trou-

verons le moyen d'assurer à notre Soudan la protection nécessaire à son développement.

Une armée indigène française, bien encadrée, nous permettra de prévenir et d'éloigner les Prophètes ambitieux et turbulents qui surgissent de loin en loin dans la race noire; ainsi rassurés contre un danger latent, nous pourrons avec confiance nous préoccuper de civiliser le continent noir par des institutions dont nous aurons poussé les racines profondes dans l'âme des populations.

Le Soudan n'est pas un pays où l'Européen puisse bâtir au gré de ses initiatives, après avoir, comme les Anglais en Amérique, massacré la population autochtone; il n'est pas non plus un simple magasin de noix de cocos; il a, sous un climat spécial, des habitants nécessaires; la France doit les garder, en constituer un peuple. Il faut, désormais, concevoir dès le début cette unité dans son fonctionnement homogène, l'organiser rationnellement en vue de l'avenir, à l'aide des éléments qu'il nous offre.

L'union des intérêts, l'uniforme action de la règle administrative, l'unité de la force, ne seront assurées que lorsqu'elles existeront en fait, comme elles existent en France, dans l'esprit, dans la vie des indigènes, indépendamment des autorités qui seraient chargées de les maintenir. Cette création nationale est un but peu éloigné vers lequel nous devons tendre; le jour où nous l'aurons atteint par le développement de certaines races, par l'éducation, nous cesserons d'être un maître redouté et toujours dis-

cuté, le Soudan sera une partie de la France et, comme tel, il prendra sa place dans l'avenir de notre histoire nationale. Pour arriver à cet état d'équilibre stable, inébranlable, il faut organiser la nationalisation du Soudan, les autres progrès en seront la conséquence.

Cette formation nationale peut seul nous donner la force nécessaire pour vivre en paix avec l'Unité toujours menaçante dont l'islamisme tient la formule.

Sa réalisation ne saurait être obtenue par l'État toujours le maître, considéré comme l'ennemi, qui n'arrive pas à faire naître l'amitié, la confiance entre les hommes, c'est à l'initiative privée, au concours des citoyens libres, insinuants et divers, qu'il faut confier le soin de pénétrer profondément les cœurs.

L'État n'obtient que l'obéissance à la force qu'il représente; si nous voulons dominer bientôt, dominer toujours, sans maintenir nos troupes au Soudan, sans en augmenter le nombre, nous devons prendre des moyens de persuasion plus intimes, plus pénétrant que ceux de l'oppression, nous devons nous appliquer à gagner la confiance et l'amitié sincères. L'initiative privée, par l'intimité de son effort, agit plus efficacement dans ce sens que la force et les mesures générales.

La modification intime d'un peuple par la civilisation n'est pas celle que pourrait réaliser en un instant notre administration coloniale mal secondée par notre indifférence; le but qu'atteindra l'initiative indépendante n'est pas celui que peut se proposer le

fonctionnaire dans l'instabilité de sa résidence? Notre Administration instruite, en France, un peu neuve dans les colonies, essaye de mettre en ordre le pays conquis, c'est tout ce qu'elle a à faire; nos admirables soldats, que nous avons envoyés dans ces terres insalubres, lutter contre des ennemis aguerris et nombreux, nous ont rapporté des paroles de paix, la soumission après la conquête; mais Administration, armée, sont des forces d'occupation matérielles étrangères au pays, elles ne peuvent avoir la souplesse nécessaire pour pénétrer les esprits et modifier sans heurts, les coutumes. Ce travail intérieur ne peut être confié qu'à l'action intime de l'amitié, à l'action de l'homme sur l'homme, il faut appeler l'initiative à l'aide, plus largement qu'en d'autres colonies.

C'est ce que la raison conseille, et ce que l'expérience démontre. Nous voyons, en effet, le Foutah-Djalon resté fermé devant les sollicitations officielles s'ouvrir et donner toute sa confiance à l'initiative privée.

Le Foutah-Djalon nous offrait, pour commencer la conquête pacifique du Soudan, un puissant moyen d'action; ses chefs descendent des rois de la Mecque, et quoique d'un fanatisme un peu apaisé, ils ont une autorité suffisante dans le corps musulman pour nous ouvrir des relations très sûres dans le continent noir, partout où notre intérêt peut nous appeler. Par eux nous avons des amitiés sincères toutes préparées pour organiser notre influence profonde parmi les indigènes.

Le Foutah-Djalon peut être l'instrument de l'assimilation. On touche là une maille du réseau africain, à l'une de ses extrémités géographiques et à sa limite spirituelle, une maille par où le noir musulman se rattache à notre civilisation.

Lorsque nous arrivâmes dans le Foutah, ce pays n'appartenait à personne en Europe, nous entreprîmes sa conquête avec la plus grande certitude de l'achever promptement en nous emparant fortement des esprits et des cœurs qui s'ouvraient devant notre franchise. Nous avons obtenu, en effet, des droits de citoyen, des droits égaux à ceux des chefs du Foutah, tandis que le pouvoir officiel n'obtenait que des témoignages de politesse, courtois mais visiblement impatients.

*
* *

Aujourd'hui la France occupe le Foutah-Djalon; le gouvernement n'a certes pas besoin de nos conseils pour en tirer parti, mais pour dresser un plan d'avance et ensuite le suivre avec persévérance jusqu'au bout, il faut, certainement aussi, que le gouvernement sache que la France le soutiendra, il faut qu'il ait très exactement la connaissance de nos volontés. Nous avons donc à étudier la question et à dire, maintenant, avant l'action et non après, comment nous entendons la résoudre. Sans le concours de la nation, le gouvernement, variable dans sa direction, n'agit que dans le présent, dans le court instant

où il parle; c'est en nous que demeurent les bases des projets d'avenir; c'est à nous à décider la ligne de conduite qui doit être suivie. Cela paraît être une banalité, cependant il faut bien reconnaître que c'est l'oubli de cette vérité simple qui compromet sans cesse notre domaine colonial.

Le Gouvernement a conquis par la force, parce qu'il faut qu'il se hâte en son action, il est réduit à ne présenter que des faits accomplis, rapidement accomplis; s'il agissait conduit par la volonté nationale, il pourrait longuement prévoir, mûrir ses projets avec patience, parce que nos volontés, résultantes, de nos intérêts très peu variables, sont constantes. Alors, très probablement, au lieu de réaliser hâtivement ses conquêtes par la force, le Gouvernement ferait peu à peu la conquête pacifique des esprits, se créerait de nombreuses et fortes sympathies soit par ses émissaires politiques, soit en acceptant le concours de l'initiative privée. C'est à ce mode de pénétration intime que nous devons recourir encore aujourd'hui au Soudan si nous voulons assurer notre domination.

Pour donner à cette action profonde et sûre la force, la direction, la continuité, et surtout la prévoyance nécessaires à ces lointaines fondations, il faut avoir une pensée, une politique coloniale; notre Gouvernement n'en a pas, ou du moins il n'est pas autorisé à avoir une politique coloniale, parce que aujourd'hui le pouvoir appartient à la nation et que la nation n'a pas de politique coloniale. Il suffirait, pour le démontrer, si ce n'était pas superflu, de

rappeler que la conquête de la Tunisie et celle du Tonkin, — conquêtes si nécessaires à la paix de notre Algérie, et pour l'avenir de nos relations avec l'immense empire chinois, questions vitales pour la France, — que ces conquêtes ont été faites presque à notre insu, par des Ministres clairvoyants, et qu'elles ont coûté la vie à plus d'un ministère.

Il faut dire tout aussitôt, pour nous rassurer, que la prétendue opinion publique qui faisait opposition à cette politique, et qui était censée parler au nom de la France, n'était pas l'opinion publique; elle était l'opinion très suspecte d'un petit nombre d'individus qui abusaient de notre indifférence ou de notre ignorance, pour servir des intérêts anglais.

Cette opinion antipatriotique n'est pas celle de nos concitoyens qui connaissent la difficulté des affaires, les mûres soucis qu'il faut apporter à la création de la moindre œuvre pratique, et la volonté à dépenser pour soutenir une activité utile. Nous devons avoir une politique coloniale prévoyante pour assurer à la France, dont la vie compte par siècles et non par heures, un avenir dès maintenant préparé. Inspirons et soutenons le Gouvernement, alors il n'agira plus avec précipation, par conquêtes furtives, limitées en elles-mêmes; il aura le temps pour lui, Il pourra préparer les longs avenirs.

XIX

Unité industrielle et commerciale; monopole des intérêts français.

La netteté caractéristique de l'intelligence française, la sincérité de notre esprit civilisateur, s'attachent à la simplicité des solutions; nous voulons organiser notre Soudan sur un plan d'ensemble, de telle façon qu'il soit une Unité forte par elle-même.

Aujourd'hui les distances n'existent plus, le Soudan est à notre porte, ses produits nous sont familiers, les mœurs de ses habitants nous sont connues au point que nous savons quels défauts nous avons à corriger, quelles qualités nous viennent en aide; il n'est pas un accessoire de notre prospérité, il en devient le principal élément. Nous voulons que, dans cette intime participation, il soit une province de notre esprit, en même temps qu'il sera une source de richesses matérielles par l'assistance réciproque de ses forces et des nôtres; nous voulons que dans l'avenir, par une orientation persévérante de notre influence, par une extension de notre nationalité, il devienne une unité française adjointe à notre terri-

toire, une France noire, et qu'au lieu d'être une charge pour notre armée, il lui apporte une aide certaine, il lui garde des réserves puissantes.

Le Soudan n'est pas un trésor à ciel ouvert dont il suffise de connaitre le chemin, pour l'atteindre et l'épuiser, il ne nous offre pas, comme une loterie, un gain immoral que l'on puisse obtenir sans peine; nous n'avons là que des forces latentes dont le rendement sera strictement proportionné à notre coopération, à l'organisation plus ou moins clairvoyante de notre mise en œuvre; c'est un chantier ouvert où les activités nationales trouveront par le travail, mais par le travail seulement, un sain profit.

Nous sommes tous intéressés, directement ou indirectement, au rendement de cette colonie; le bien-être qui nous en revient se divise et se subdivise sous mille formes, entre tous les citoyens, même au profit de ceux qui paraissent les plus étrangers aux choses des colonies; c'est une ferme nationale dont nous attendons tous le revenu et non plus, comme au temps des voyages difficiles et peu nombreux, une fortune de hasard réservée à son heureux inventeur.

Cette colonie devant être pendant une longue suite de générations, une source de vie nouvelle pour la France, son administration prévoyante doit être organisée pour l'ensemble des intérêts français. La coordination de ces intérêts sera obtenue par l'unité dans la direction économique (protégée par l'unité de de direction politique), c'est-à-dire par une Association de tous les commerçants.

Trop féconde en surprises, la contrée vierge à

exploiter, demeurerait une cause de soucis et de dépenses, si nous la laissions vivre au hasard de ses forces productives, son rendement serait presque nul si nous ne prenions le soin de prévoir et d'assurer l'avenir. La formation d'un Ministère spécial des colonies nous permet d'espérer que nous sortirons enfin de l'indécision où nous laisse la surprise de ces conquêtes nouvelles; l'assiduité de ce pouvoir à étudier l'œuvre coloniale lui fera reconnaître la puissance qu'aura le Soudan organisé en un seul groupe de forces. L'œuvre décisive du ministère, au Soudan, doit être de former là un pouvoir central économique l'Association commerciale de tous les intérêts.

Sans entrer dans des explications de détails, nous pouvons montrer comment l'intervention d'une Chambre de commerce spéciale, disposant d'une autorité efficace, d'un pouvoir étendu, accroîtra le rendement de la colonie; le problème s'éclaircit lorsque nous tenons présente à notre esprit, cette condition que le but à atteindre est de satisfaire l'intérêt national et non pas seulement des intérêts séparés.

Nous allons prendre sur le fait les inconvénients de l'isolement des intérêts et comprendre l'avantage qu'ils retireraient de leur association faite dans un but déterminé.

Il se produit sous nos yeux, dans l'exploitation des colonies, un fait ordinaire, heureux certainement, mais trompeur aussi, dont il faut contrôler les causes et les conclusions, pour les interpréter, je veux parler des gains miraculeux, facilement réalisés par

l'initiative hardie des plus modestes capitaux.

Nous connaissons tous, — ou nous en avons entendu parler, — telle ou telle personne partie pour les colonies avec un modeste pécule, et revenue avec un notable accroissement de fortune. L'intelligence déployée n'a été que fort ordinaire, et chacun de nous pense qu'il aurait pu en faire autant; un caractère indépendant, une bonne santé, beaucoup d'activité, et de la volonté, ont été les facteurs de cette heureuse fortune. Chacun voudrait imiter l'exemple, courir à la même source. C'est là qu'est le mirage trop facilement trompeur, dont il faut se défendre lorsque l'on va juger la question coloniale.

Lorsque nous apportons dans une colonie un petit capital dont nous pouvons diriger nous-même tous les mouvements, chaque centime ne sort de notre main qu'à bon escient, montrant, à notre portée, et presque déjà en notre possession, le bénéfice avec lequel il va rentrer dans cette main prête à le ressaisir. Dans ces conditions, la force productive de notre capital travaille autour de nous dans la plus grande sécurité possible, elle est décuplée par notre clairvoyante surveillance et notre incessante impulsion, en un instant nous avons doublé notre modeste avoir.

Si nous commençons nos opérations avec des capitaux plus considérables, nous sommes obligés, pour les faire valoir de les diviser entre des comptoirs éloignés les uns des autres, — afin qu'ils ne se fassent pas concurrence à eux-mêmes, — nous sommes obligés de confier nos intérêts à des intermédiaires. Dès lors notre ruine est probable; elle se produira lentement

si nos agents sont honnêtes, elle se produira brusquement si nos agents sont infidèles.

Nous parlons des nouveaux venus dans le métier, experts peut-être dans les choses commerciales du continent, mais nouveaux dans la vie des colonies. Ce ne sont pas des suppositions, ce sont des faits que nous rappelons ici.

Si nous ne nous sommes pas laissé éblouir par le succès facilement obtenu avec nos petits capitaux, si nous avons eu la patience raisonnée de n'étendre nos affaires qu'après avoir étudié, reconnu les choses et les gens à adjoindre à nos précédents moyens d'action, si nous avons formé notre personnel et nous-mêmes, si nous n'avons rien négligé pour assurer dans tous nos comptoirs, à 100 kilomètres les uns des autres, la représentation de notre autorité étroitement renseignée et obéie, alors nous augmenterons notre gain. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que cette augmentation soit proportionnée à l'augmentation de nos capitaux; elle sera moindre. Les Compagnies les mieux administrées, bénéficiant même de quelques fournitures faciles, faites pour le compte du Gouvernement, les Compagnies dont les moindres actes sont dirigés avec la plus sûre expérience, dont les directeurs et les agents sont des coloniaux familiers avec la besogne qu'ils ont à faire, ces Compagnies ne donnent pas de gros dividendes à leurs actionnaires.

Si nous considérons que dans ces pays inhabitables, sous ce climat dévorant, il est difficile de réaliser l'avoir qui a été immobilisé, de trouver un acquéreur auquel on puisse le transmettre à un prix normal,

c'est-à-dire que ne pouvant le réaliser, il faut passer toutes les immobilisations et une grande partie du dernier inventaire par profits et pertes, les déduire des bénéfices annuels par un très fort amortissement de prévoyance, nous reconnaissons qu'en réalité le métier de traitant n'est pas celui d'un ramasseur de trésors.

Cependant les bénéfices produits par les échanges sont considérables, très supérieurs aux modestes résultats constatés par les inventaires; mais ces bénéfices sont absorbés par les surprises du désordre nègre, la difficulté des transactions étendues, le manque de moyens de communication. C'est là qu'un Pouvoir Central disposant de puissantes ressources interviendra efficacement; formé de tous les intérêts en cause, il sera attentif et habile à servir ces intérêts; il assurera la sécurité des transactions, il multipliera les voies et les moyens de communication; par ces mesures, facilitant les échanges, il accroîtra les revenus, le rendement de la colonie.

*
* *

Trois conditions essentielles doivent être remplies pour qu'un syndicat déterminé, des intérêts entre eux, puisse être établi au Soudan et fonctionner; la première condition est que le Conseil d'Administration du syndicat, composé de Français, puisse demeurer sur les lieux en contact avec les intérêts à administrer; la deuxième condition est que la colonie soit assez étendue pour permettre d'isoler son centre des

marchés étrangers et de n'y laisser pénétrer que nos marchandises de France; la troisième condition est que ce syndicat, sans imposer aucune charge à ses adhérents, acquiert et dispose de puissantes ressources qui lui permettent d'ouvrir des voies de communication qui lui appartiendront et qu'il réservera au commerce français.

Le Soudan est inhabitable pour nous et il le sera toujours, — ou du moins pendant une période astronomique si longue encore à parcourir que nous n'avons pas à en tenir compte. — Les Européens retenus dans cette contrée résistent un certain temps, s'occupent avec un peu d'activité pendant un petit nombre d'années, mais dans ce peu de temps ils ne vivent pas normalement, ils dépensent une fraction très grande de leur santé, ils vivent aux dépens de leur vitalité; ils mourront dix ans plus tôt que s'ils n'étaient pas allés en Afrique; ils mourraient même bientôt s'ils prolongeaient leur séjour au Soudan (il y a des exceptions, mais elles sont rares).

Dans cet embarras le Foutah-Djalon nous offre, à la porte du Soudan, sur le bord de la mer, un lieu habitable d'où il nous sera possible de diriger notre assimilation du continent noir. Après un séjour prolongé au Foutah, un Européen, rentré chez lui, vivra tous les jours qui lui sont dévolus, sa santé sera peu atteinte; et d'ailleurs, après avoir vécu dans ce pays, non pas merveilleux mais très doux à habiter, plus d'un colon aura de la peine à s'habituer de nouveau sous nos cieux pâles, à notre civilisation faite de contrainte. Nous aurons donc là un centre habitable, nous for-

merons une ville installée où nous pourrons vivre sans dommages.

L'Européen ne pouvant se livrer, dans cette colonie, à de pénibles travaux, sa présence est d'autant plus nécessaire que son œuvre demeure dans une large mesure à la discrétion des indigènes; il est obligé d'avoir recours à l'indigène. Là, un avantage s'offre à nous : l'indigène est tout juste assez intelligent pour comprendre nos conseils, — et il les recherche; — il n'est pas assez intelligent pour s'élever tout de suite contre nous. Sous la protection de nos institutions qui mettent fin aux guerres de razzia, la population déjà nombreuse deviendra bientôt innombrable; après deux générations, il faudra essaimer; — c'est un long temps pour nous, mais pour le pays ce n'est qu'un instant, (voilà presque une génération nouvelle depuis la guerre, et il nous semble que c'était hier). —

Avec le temps, ajoutant à cette force du nombre le profit de nos enseignements, gardant sur nous la supériorité que leur donne le climat, ils s'affranchiront. Mais si, pour peupler notre immense Soudan, nous avons bien choisi, parmi les diverses peuplades autochtones, celles qui sont le plus aptes à nous comprendre, si, par notre présence constante, notre influence persévérante, nous avons établi un contact pénétrant avec l'indigène, nous n'aurons pas à redouter le moment de la séparation, notre élève restera notre ami.

Alors le Soudan sera une nouvelle France, une France africaine. C'est l'avenir qu'il faut préparer,

la solution inévitable, il n'y en a pas d'autre, elle s'impose; la possibilité d'habiter d'une façon permanente le Foutah-Djalon nous permet de satisfaire à la première condition pour l'atteindre.

Pour satisfaire à la deuxième condition, comment pouvons-nous, au Soudan, défendre les intérêts français? Les Anglais ont pour principale richesse du charbon en grande abondance, à bas prix; ils sont, par suite, encombrés par une production industrielle débordante. Ils ont besoin de colonies pour alimenter leur industrie en matières premières, et, ensuite, pour écouler leurs produits manufacturés.

En Allemagne, le charbon est à moins vil prix, mais la main-d'œuvre, — dans ce pays où la population très nombreuse au service de l'industrie, présente deux ou trois ouvriers pour se partager le salaire d'un seul, — est à bon marché, la production est, de même, surabondante.

Dans ces conditions, nos voisins colonisent fatalement, si bien qu'après avoir rempli leurs colonies de leurs produits, ils viennent remplir les nôtres; nous ne devons pas perdre de vue cette donnée dominante du problème. La France n'est pas poussée hors de chez elle par la même pléthore; pour avoir dans nos colonies un commerce français, nous sommes obligés d'organiser spécialement la production et l'exportation de produits français fabriqués tout exprès.

Si nous parcourons les factoreries de la côte d'Afrique, — et il en est de même dans les autres

colonies, — nous constatons tout de suite que presque toutes les marchandises offertes aux indigènes sont des marchandises anglaises ou allemandes; les nôtres ne sont représentées dans l'ensemble que par un tout petit nombre d'objets destinés surtout aux agents européens de la côté et aux Noirs frottés de civilisation qui vivent autour d'eux. Cela tient à ce que nos marchandises sont un peu plus chères que les autres, et, quoiqu'elles soient meilleures, elles sont, en somme, délaissées; partout où il y a concurrence, la camelote étrangère les élimine. On peut citer des exceptions, mais sans importance.

Le fait dominant est que les comptoirs français ne pourraient pas vivre, s'ils ne s'approvisionnaient pas, comme leurs concurrents, à Liverpool ou à Hambourg (1). Il suffit d'énoncer la difficulté pour rappeler, en même temps, le moyen de la résoudre; pour vendre nos marchandises françaises, il faut leur réserver un marché où elles ne soient en concurrence qu'entre elles.

Il est difficile de réserver un pareil marché sur le bord de la mer, sur la côte ouverte et accessible à tout le monde; les conventions internationales ne nous permettraient pas d'édicter ce blocus en notre

(1) Il y a trente ans, c'était à Liverpool et à Manchester; maintenant, et chaque jour davantage, c'est à Hambourg; l'Angleterre est obligée d'étendre ses colonies pour s'ouvrir d'autres marchés, pour compenser sa déchéance industrielle qui commence. Elle continuera cette lutte aussi longtemps qu'elle aura du charbon à bas prix, c'est-à-dire pendant cent ans encore. Prévoyant cette fin, elle se préoccupe de conquérir des provinces au soleil.

faveur. Mais nous pouvons ouvrir et nous réserver un marché français dans l'intérieur d'une colonie dont les chemins intérieurs nous appartiennent, dans une colonie assez étendue pour que les indigènes ou les traitants ne puissent pas, par une contrebande facile, rien qu'en tendant le bras, prendre au dehors et introduire les produits qui nous font concurrence. Notre Soudan est dans ces conditions.

Nous sommes en retard dans cette organisation toute simple de la protection, les Anglais ont eu de tous temps des colonies réservées aux Anglais; à la porte de notre Soudan, dans le Niger, qu'ils ont dérobé à notre indolence, il nous a été interdit de débarquer! Il semble que cet exemple placé là sous nos yeux, dans la même colonie, à notre porte, dans une région où prospéraient, il y a peu d'années, des factoreries françaises, il semble, dis-je, que cet exemple soit là tout exprès pour nous tirer de nos hésitations.

L'application de ce procédé est le seul moyen de nous réserver un marché français et d'assurer sa vitalité. Nous pouvons ouvrir un tel marché à l'intérieur du Soudan; nous le protégerons en confiant au commerce et à l'industrie privés le soin d'établir les voies d'accès de la frontière à ce centre, et d'administrer ces voies comme propriété privée. Le Soudan est assez vaste pour que la zone centrale ainsi préservée soit suffisamment étendue et que nos produits français puissent seuls y parvenir.

Pour remplir la troisième condition, pour que

le commerce et l'industrie privés aient des moyens d'action proportionnés à cette œuvre, il faut leur créer des ressources autrement que par l'impôt insuffisant et lourd; nous le pouvons facilement, sans nuire au commerce libre, en réservant à nos syndics, diverses industries qui ne sont pas exploitées actuellement au Soudan. Disposant ainsi d'un important budget, ce monopole aura l'autorité et la force nécessaires pour prendre des mesures générales protectrices des intérêts français; établi au profit de tous, il n'aura pas l'apparente injustice d'un privilège.

Notre Gouvernement hésite à admettre des monopoles commerciaux dans les colonies, ses hésitations sont justifiées, mais ici le cas est spécial, le monopole proposé n'est pas le privilège d'un particulier ou d'un groupe fermé, il est ouvert à tous.

La situation nous presse d'accepter la solution qu'elle nous offre; le Soudan, par sa grande étendue, par l'absence de toute maison étrangère sur son territoire que nous venons de conquérir, nous offre des conditions que les autres colonies ne nous offrent pas. Si nous partageons ce territoire entre un certain nombre de compagnies ou de particuliers, sans liens entre eux, nous organiserons par cela même la concurrence, et la concurrence éliminera les produits français.

Dans le Soudan ainsi ouvert prématurément à tous venants, nous n'aurons pas créé un empire colonial plus utile pour nous, nous n'aurons rien

changé à notre situation présente, notre malaise industriel et commercial ne sera pas atténué. A quoi nous sert alors de conquérir de nouveaux territoires, puisque déjà ceux que nous possédons ne servent qu'à placer des marchandises étrangères?

Le Soudan nous propose une solution, il nous offre des avantages rares, avantages que nous ne retrouverons ni plus tard, ni ailleurs; nous n'avons qu'un temps très court pour les saisir, les aménager et par eux assurer l'avenir. Il y a dix ans, la place était nette, la conquête seulement ébauchée; aujourd'hui l'envahissement se prépare, il commence, on le voit; nous n'avons pas de temps à perdre, pas d'indécision à subir, nous devons tout de suite agir, prendre le parti raisonnable que l'expérience nous indique. La nation doit agir en père de famille soucieux d'aménager son bien pour établir ses enfants et non point l'abandonner aux étrangers.

Pour faire œuvre équitable et forte, pour pratiquer une saine politique économique, nous ne devons mettre de côté aucun des traitants qui jusqu'à présent ont supporté le poids des premières et plus grandes difficultés, dont les travaux nous ont ouvert la porte, nous devons respecter les droits acquis par les maisons de commerce installées depuis de longues années sur la côte d'Afrique. A côté de ces initiatives anciennes, d'autres plus jeunes viendront chercher fortune; notre monopole laissera chacun agir librement suivant ses moyens, à ses risques et profits, et il assurera à tous les avantages des privilèges

qui lui auront été réservés dans l'intérêt commun.

Le monopole français se réservera par privilège : la fabrication de l'alcool, la mouture mécanique, la frappe et la mise en circulation dans son empire d'une monnaie d'argent, certaines prestations, etc.

Avec les ressources qu'il retirera de ces réserves, il indemnisera le Gouvernement des frais que la conquête de la colonie lui a coûtés, il soldera sa police armée, ouvrira des voies de communications, se chargera de tous les travaux publics, d'accord avec le Gouvernement; et sous sa garde vigilante, les produits français auront le marché intime qu'ils cherchent.

Le Gouvernement ne peut pas être lui-même le metteur en œuvre de ce monopole, ce n'est pas son métier, le Gouvernement dépense de l'argent, il ne sait pas en gagner, il n'est pas organisé dans ce but, il se diminue toutes les fois qu'il se mêle à la bataille commerciale; l'impôt comblant ses déficits, il ignore la nécessité de balancer un compte par un profit.

Le Gouvernement ne doit pas se substituer à l'individu; chacun de ses membres personnellement pourrait être bon conseiller du monopole dont nous parlons, mais pris dans son ensemble anonyme et sans cesse discuté, il ne peut pas faire œuvre de simple particulier; il ne faut pas le lui demander. Les responsabilités qui régissent une maison de commerce sont toutes autres que celles qui régissent les décisions des membres d'une hiérarchie administrative; là est la différence essentielle qui assure la prospérité

de la première, tandis que la seconde, avec un ordre parfait, une subordination exactement observée, réalise avec le temps une inévitable ruine, — qui va se perdre dans le budget général. — Au contraire, il n'est pas un commerçant, pas un industriel en quête de clientèle, qui ne comprenne et ne soit à même de diriger une telle affaire.

XX

Unité militaire. Armée du Soudan; réserve nécessaire. Avenir du continent africain.

Il y a dans cette organisation du Soudan, d'autres considérations d'ordre général qui doivent retenir nos réflexions. L'Afrique hors de notre Soudan, ne sera pas toujours le pays neuf et relativement facile à conduire que nous possédons aujourd'hui; il faudra quelque jour compter avec les indigènes de ce continent, instruits par les Européens, groupés autour de chefs blancs, inspirés et conduits par eux. A ce moment, chaque peuple Européen récoltera ce qu'il aura semé, sa part d'influence dans le continent noir sera mesurée au contingent noir qu'il aura sû assimiler.

L'Angleterre s'est attribué la plus grande part de la surface fertile de l'Afrique, nous devons avoir notre part proportionnelle, mais nous ne l'obtiendrons pas de l'équité de nos adversaires, nous ne l'obtiendrons par la force de nos droits que si elle est soutenue par la force de notre situation dans le continent.

Le Soudan n'est pas, comme les colonies de race jaune, un pays de civilisation ancienne, déjà comparable à la nôtre, son peuple est primitif, il est une matière première que nous pouvons, que nous devons pétrir et utiliser. Pour cette œuvre nouvelle, il faut vouloir.

Etant en République, la nation est censée détenir le pouvoir; elle n'a pas à attendre les volontés d'un maitre. Cette indépendance crée notre responsabilité; elle n'est pas très éveillée dans notre pays encore passif par habitude ancienne, mais nous allons renoncer à ce demi sommeil de collectivistes exploités par un syndicat, nous devons avoir une opinion sur toutes les questions d'intérêt national, nous devons avoir une volonté.

Aussi longtemps que nous nous contenterons d'accepter des faits accomplis au lieu de prévoir l'usage qui doit être fait de notre force et de prendre l'initiative, nous demeurerons les serviteurs indéfiniment contribuables des partis audacieux. Profitons de nos avantages, usons de notre liberté, ayons une opinion réfléchie et faisons-la connaitre.

Cette opinion est ici qu'il faut tirer du Soudan ce qu'il peut donner et non pas, par routine ou paresse d'esprit, lui demander les mêmes services qu'aux autres colonies puisqu'il nous offre des avantages tout différents.

Nous pouvons, dans notre Soudan animé de notre esprit français, organiser une armée française, nous devons organiser une telle armée.

Les indigènes dont nous disposons sont les meilleurs soldats qu'un général puisse souhaiter, ils ont la force, ils ont le mépris du danger, ils sont innombrables. L'organisation de cette armée peut seule nous donner en Afrique la sécurité et la prépondérance légitime qui nous sont dues entre certaines frontières; on comprend l'importance d'une armée de 600,000 hommes montant la garde dans notre Afrique, et pouvant se porter à notre gré de l'est à l'ouest, du sud au nord de notre domaine.

Cette armée, et toute l'autorité attachée à ses très puissants bataillons, sera le soutien le plus efficace de notre influence au Maroc contre nos adversaires alliés.

Comme autrefois César, dans les Gaules, avait organisé la légion de l'Alouette, composée de soldats gaulois, nous devons, au Soudan, organiser les légions du Soleil.

Il faut tout de suite remarquer l'exceptionnel avantage que nous offre le pays africain pour la constitution de cette armée indigène; cette armée existe déjà par ce fait que les tribus diverses de la contrée, ayant été de tous temps en guerre les unes avec les autres, le métier militaire est leur métier habituel. A cet avantage s'en ajoute un autre non moins précieux, ces familles de soldats sont des familles de cultivateurs, habituées à se ravitailler elles-mêmes, organisées pour vivre de leurs propres récoltes.

Les éléments d'une armée noire existent donc tout

préparés, cette armée pourvoit elle-même à sa subsistance, et peut produire sans peine un léger surplus pour payer son armement, elle ne nous coûtera pas un centime. C'est un torrent accumulé dans un lac immense, depuis que notre occupation a fermé les sentiers de la guerre; c'est une réserve à notre disposition.

Un désert inhospitalier sépare notre Soudan de nos frontières algériennes, mais pour les autochtones, le désert n'est pas la barrière infranchissable qui arrête des Européens; pour eux les bords du désert sont les rives amies d'une mer navigable. Les Noirs vivant à l'aise sous le climat africain qui est le leur, nous pouvons prendre tout le temps nécessaire, pour établir de proche en proche et suivre une ligne de communication entre le sud et le nord du désert; en quelques années nous pouvons les amener, par une ligne de haltes permanente, à la frontière de Tunisie; pour l'armée du Soudan, cette entreprise ne sera qu'un jeu, pour nos officiers et nos ingénieurs, une occupation facile. A la frontière de Tunisie l'armée du Soudan est à la frontière de l'Europe; par l'Italie et le Brenner, elle est au centre de l'Europe.

Nous ne pouvons pas obstinément fermer les yeux sur les ambitions latentes ou proclamées de la Maison de Savoie; après avoir appelé à son aide l'épée de la France, elle arme aujourd'hui contre nous ses ennemis d'hier. Par une complicité machiavélique des

circonstances, les aspirations contraires de Rome catholique conspirent pour la guerre dont le Gouvernement de l'Italie se promet de nouveaux avantages.

L'amitié de deux peuples de même race n'empêchera pas tant de volontés liguées contre notre repos et complices du nombre allemand, de nous contraindre à la guerre; nous devons nous tenir prêts, sans illusions.

Dans l'avenir plus encore qu'aujourd'hui, notre armée du Soudan sera le complément nécessaire de notre armée française. Ce moment est marqué dans l'histoire, nous le lisons d'avance; dès ce moment la race noire nous rendra le sang que nous avons versé pour elle, la loi de la civilisation progressive marquera dans son effort une nouvelle étape.

La population de l'Allemagne dépasse déjà la nôtre de 10 millions d'hommes; plus d'un quart; encore quelques années et nous serons submergés sans pouvoir même essayer une résistance. Il ne s'agit pas là du caprice d'un chef ambitieux, caprice que les circonstances ou de bonnes relations peuvent compenser, il s'agit de l'expansion de la race humaine; ce ne sont pas des Allemands qui prendront notre pays de France, ce seront des hommes qui viendront se chauffer au soleil, à une place vide.

Les Anglais et les Allemands veulent occuper nos champs, ils ne peuvent pas ne pas le vouloir, les lois qui conduisent la vie de l'humanité l'exigent. Ce ne sont pas de nouvelles batailles de Vouillé ou de

Bouvines qui pourraient nous sauver; les vaillants héroïsmes ne sont plus efficaces, les armes et le courage sont pareils des deux côtés et le nombre est contre nous.

La loi de vie de l'humanité nous réserve sans doute l'avenir, la libre propriété de notre sol natal, mais elle nous impose de l'occuper, autant qu'il doit l'être, par le nombre ou par la valeur, car le soleil ne nous est pas réservé, il s'offre à tous.

Cette loi de la nature, loi de science, procède par des équilibres dynamiques progressifs; elle n'admet pas qu'un même liquide dans deux vases communiquant prenne des niveaux différents, remplisse l'un et laisse l'autre vide; elle veut l'équilibre par l'égalité des niveaux ou par la compensation des qualités.

Nous pouvons garder notre France par le nombre égal au nombre allemand ou par la qualité plus grande; nous n'avons pas de raisons d'attendre le privilège de la valeur, difficile et très longue à former; reste le nombre, il faut le trouver en Afrique, puisque nous ne pouvons pas le trouver entre nous.

Nous devons sauvegarder la qualité française; l'argent, cosmopolite par nature, suscite la déchéance de l'esprit national, nous devons y réfléchir; il faut éliminer d'entre nous les citoyens indifférents à la nationalité, les habitants de France qui, par l'application prématurée d'une fraternité générale, veulent renoncer à toute lutte par les armes, tandis que nos

voisins maintiennent ou accroissent leurs armées.

Ces habitants admettent l'occupation de notre sol ensoleillé par les Anglais et les Allemands surgissant de leurs brouillards, il leur importe peu d'être Français ou étrangers, il faut les dénaturaliser immédiatement, leur ôter leurs droits politiques. Ils excercent ces droits à rebours, c'est-à-dire contre la nationalité qu'ils ont pour but de défendre, il faut les leur ôter sans retard. Qu'ils gardent la liberté de vivre sur notre sol de France, mais non plus de conspirer ouvertement, avec l'étranger, contre notre existence nationale.

La loi qui conduit l'humanité éclaire la voie où elle nous mène, elle nous dicte ses avertissements; si nous ne les suivons pas c'est que nous n'en avons plus la force, c'est que nous avons rempli tous nos jours. Nous n'en sommes pas là, notre valeur n'est pas moindre qu'en aucun temps passé, elle est pleine, vivante, le nombre seul nous manque. Si les Anglais avaient chez eux de quoi vivre, si les Allemands avaient de la place de reste, s'ils avaient du soleil, ils ne penseraient pas à nous faire la guerre, la haine jalouse qu'ils nous portent n'est que l'expression d'un impérieux besoin; dans vingt ans si nous attendons, nos ports seront allemands, nos mers seront anglaises; tous autres hommes à leur place agiraient de même, c'est fatal; il faut appeler à notre aide le nombre africain, il est prêt, tout à l'heure il peut être là.

Nous n'avons de haine contre personne; le Français,

comme tous les gens sains et droits, le Français dont le gai soleil a fait le sang vermeil, ne connaît pas la haine, nous comptons, parmi les étrangers, des amis dont le caractère commande l'estime et retient l'affection.

Mais si le Français ignore la bilieuse envie, si son histoire généreuse le porte au-dessus de la jalousie, il demeure plein d'horreur ou de mépris pour les mauvaises actions; pour les mauvaises actions dont l'histoire d'Angleterre est un memento. Athènes bombardée, Lisbonne, Copenhague, Alexandrie; Napoléon martyrisé; le bûcher de Jeanne d'Arc; toutes les lâchetés; forfaiture de guet-apens contre l'humanité. Et pourquoi? Pour sauver le « Sac de laine », emblème de sa représentation nationale. « Sac de laine », en vérité, a une mauvaise histoire.

L'Anglais est âpre en son avidité, tandis que la France, civilisée, respectueuse des droits de l'humanité, sacrifie facilement ses intérêts matériels plutôt que de soutenir, pour de l'argent, une guerre qui n'a pas l'excuse d'une cause élevée.

Albion et son « Sac de laine » sont hors des voies de la civilisation; l'égoïsme est hors des lois qui conduisent l'humanité vers un état de plus grande perfection.

L'effronterie de l'Angleterre ne trompe personne, ses menées sont lassantes. Notre rencontre avec les Allemands a été un duel d'entrain, une gageure sur le pré à côté de la guerre de Cent ans qui ne finira jamais.

*
* *

Que faut-il donc attendre de l'avenir?

Les données du problème sont simples; la solution facile à déduire.

Nous occupons une contrée d'élection, favorable entre toutes à l'épanouissement de la vie humaine. — Si notre race n'a pas prospéré davantage sous l'influence d'un climat privilégié, c'est que les meilleurs d'entre nous ont été détruits, d'année en année par des guerres meurtrières, incessamment renouvelées; — ce territoire de France est la Patrie, notre fin et notre raison d'être.

Sur ce territoire, trois forces : le peuple, l'armée, l'argent. L'armée, pour les deux autres, est, dit-on, une menace, parce qu'elle peut, en un moment, devenir dominante sous l'impulsion d'un chef audacieux. Le peuple et l'argent paraissent parfois s'entendre pour la détruire; chez le peuple, c'est par erreur; pour l'argent, c'est une feinte.

L'argent ne connaît pas de frontières; d'un bout du monde à l'autre, il forme un seul parti. Partout où il veut dominer, il porte ses forces et il est le maître. Que peut donc faire le peuple contre ces tyrannies latentes, pour assurer sa vie, pour faire demeurer la Patrie? Il ne peut rien s'il écoute les conseils trompeurs ou s'il reste indifférent, la ruine le guette et, bientôt, l'esclavage.

Il peut tout s'il reconnaît sa force et la mesure aux difficultés de la lutte pour l'existence, pour la Patrie.

Il faut, pour qu'il soit le maître, qu'il possède et l'armée et l'argent.

Le service militaire, égal pour tous les citoyens, a déjà rapproché, confondu le peuple et l'armée.

Le peuple, par le travail, peut acquérir l'argent, la force et l'indépendance qu'il donne; déjà le peuple de France le possède, il en éprouve la puissance. Ainsi confondus en une seule unité, le peuple, l'armée et l'argent forment la nation, la nation, c'est-à-dire la Patrie.

Nous suivons ainsi la loi de vie, nous devons le reconnaître et assurer nos pas.

L'étranger a créé nos divisions, il les anime sans relâche d'un souffle enragé, pour ruiner d'avance toute résistance de notre part à ses envahissements; et, tandis qu'il s'efforce de séparer le peuple et l'armée, qu'il discrédite nos entreprises, il accroît le nombre de ses soldats, il accumule contre nous l'effort de ses capitaux.

La sagesse du peuple de France trompera ces calculs; elle formera la nation forte, elle gardera la patrie heureuse; la liberté lui en offre le moyen et lui laisse toute la responsabilité de sa propre existence. Aucune excitation n'a troublé la confiance du peuple en lui-même; la liberté de tout dire dégage peu après la vérité des lois qui le conduisent, il se ressaisit, son loyal effort dans la lutte pour le progrès, lui réserve la puissance et lui promet l'éternel avenir des vérités obéies.

Notre valeur paraît dans la tendance de nos initiatives : *eunt pro patria.*

XXI

Le Collectivisme en Afrique.

En dehors des considérations touchant immédiatement à l'organisation utile de notre domaine africain, il est un fait observé qui mérite peut-être par son importance sociologique d'être ici rapporté. Quelques-uns de nos concitoyens nous proposent de mettre en commun tous nos biens et d'en diviser les revenus en parties égales, chacun de nous, dans ce syndicat protecteur, travaillant le moins possible.

Ce système collectiviste est largement pratiqué et depuis longtemps en Afrique. On ne saurait faire une étape en dehors des grandes routes, dans le Foutah-Djalon ou ailleurs, sans rencontrer un village de collectivistes; les habitants ne possèdent rien en propre; ils sont groupés autour de l'un d'eux, autorité paternelle qui surveille le paresseux travail et le strict partage de la récolte réduite au nécessaire.

Ces indigènes cultivent un peu de terre autour du village, ils font ce travail le matin, au frais; le jour ils dorment; le soir, lorsque le soleil a éteint ses

feux, ils pilent le grain; la nuit venue, ils dansent. Manger, danser, dormir et multiplier, tout en travaillant peu, de loin cela paraît être le bonheur; de près, c'est le néant de l'abrutissement; ces gens-là sont des captifs, ces villages sont des colonies d'esclaves. On ne peut pas trouver de plus explicite expérience de ce que produit l'éviction de l'initiative individuelle.

Ces gens, cependant, n'ont pas été choisis parmi les pauvres d'esprit, ce sont des prisonniers de guerre; ils ont apporté au début toute la valeur de leur race, une certaine sélection a même été opérée entre eux par la lutte et la souffrance. Malgré cette valeur, l'obligation que la situation leur impose de ne plus se préoccuper de la lutte pour la vie, anéantit leur âme.

Le collectivisme forme limite du fonctionnarisme, est contraire à la loi de vie, loi de progrès qui exige de nous un effort maximum, la manifestation de tous nos moyens; c'est par une aberration qu'il confond, au profit des paresseux, la loi de fraternité avec la loi de charité; la première nous vient en aide dans la lutte virile pour la vie, la seconde, la loi de charité, est une loi généreuse qui suspend la lutte en faveur des déshérités.

Mont-Redon (Bouches-du-Rhône) 1898.

TITRES ET FAC-SIMILÉ

CITÉS DANS CET OUVRAGE

TITRE I

Le royaume des Nalous, sur le Cassini, est placé sous le protectorat de la France.

Aujourd'hui, vingt-deux janvier mille huit cent quatre-vingt, à huit heures du matin, en la résidence de Lawrence Robert, l'un des trois soussignés, comme conclusion de divers palabres, les stipulations suivantes ont été arrêtées et signées entre :

Lawrence Robert, fils de Lawrence David James, Samatégui, fils de Baquini, tous deux rois des Nalous, et Sanderval, Ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, et à Mont-Redon (Bouches-du-Rhône) France.

Le royaume Nalou des Rois Lawrence et Samatégui, situé par 17° de longitude ouest et 11° de latitude nord, comprend les terres traversées par la rivière de Cassini, depuis sa source jusqu'à son embouchure (entre la rivière de Combédia au nord et la rivière de Compony au sud), et des terres, au-delà de cette source vers l'intérieur, etc.

Ces Rois veulent assurer aux territoires qui leur appartiennent les avantages de l'importation directe des marchandises d'Europe et d'Amérique, en consé-

quence, ils cèdent les terres de leur pays à Sanderval, susnommé.

Sanderval établira où il voudra dans ce territoire un ou plusieurs comptoirs d'échange, des exploitations agricoles, des ports, des entrepôts, s'il y a lieu; il payera en marchandises ou en argent les produits qu'il jugera bon d'acheter et qui lui seront apportés par les habitants du pays Nalou et par ceux de l'intérieur.

Sanderval veut bien essayer de créer ainsi un courant commercial direct entre les royaumes Nalous et les pays manufacturiers, la France en première ligne, mais à la condition expresse qu'aucune autre personne ne sera admise à acheter directement ou indirectement les produits du territoire sus-désignés.

Les Rois Lawrence et Samatégui acceptent ces conditions et garantissent à Sanderval qu'il aura seul la libre disposition des terres desdits royaumes et une complète liberté commerciale franche de toutes charges.

Pour protéger les royaumes Nalous dont il est parlé ci-dessus, ainsi que les droits établis par la présente convention en faveur de Sanderval, Sanderval, d'accord en cela avec les Rois Lawrence et Samatégui, demandera la protection de la France.

Fait et signé en double exemplaire, en la demeure de Lawrence Robert, à Cassini.

Ont signé avec les Rois Lawrence Robert et Samatégui et Sanderval, Ingénieur des Arts et Manufactures :

Lawrence Gérôme, fils du Roi Lawrence Robert;

Sampehla, frère de Samatégui;
Tonninka, frère de Samatégui;
Jules Ripert, d'Orange (Vaucluse);
Pierre Dial, de Gorée (Sénégal), interprète.

Lawrence Robert, *signé :* LAWRENCE;
Lawrence Gérôme, *signé :* LAWRENCE;
Samatégui, *signé :* +;
Sampehla, *signé :* +;
Tonninka, *signé :* +;
Pierre Dial, *signé :* +;
SANDERVAL;
RIPERT.

Enregistré à Marseille, le vingt-cinq juin dix-huit cent quatre-vingt-un, F° 74, V° Ca. 9, reçu cent vingt-cinq francs, décimes compris.

Signé : ROUSSEAU.

Le Ministre de la Marine, Amiral Cloué, m'ayant expliqué et écrit que le Gouvernement français se proposait de comprendre, par convention internationale future, le Cassini dans la Guinée portugaise, ce traité a été abandonné et reporté, suivant le Titre V, en terre française.

TITRE II

Résumé du laissez-passer remis par Agui-Bou, roi du Labé, de la part de l'Almamy Ibrahima Saury; 1880.

Nous invoquons Allah, qu'Allah soit avec nous, nous remercions Allah.

Ce papier est écrit relativement à un étranger qui vient de chez alpha Agui-Bou jusqu'auprès de l'Almamy Ibrahima Saury; Agui Bou recommande instamment cet étranger, il prie tous les chefs du Foutah-Djalon de le bien recevoir, de le faire accompagner jusque chez l'Almamy Ibrahima.

Il recommande d'accompagner cet étranger jusque chez Modhi Ibrahima Saury; Modhi Ibrahima Saury l'accompagnera jusqu'à Touba; Touba le recevra bien et l'accompagnera jusqu'au pays de Binani; Binani devra le bien recevoir, ne pas l'abandonner seul, et l'accompagnera jusque chez Modhi Abdul Ay à Diunto; Modhi Abdul Ay à Diunto le recevra bien, ne l'abandonnera pas seul et l'accompagnera au Missida de Modhi Mahmadou Duka; *id.* Duka... missida Popo Dara; *id.* Dara ... Modhi Mahmadou Aliouh Nadel; *id.* Nadel ... Thiernou Seydoux à Kouli Dara; *id.* Kouli Dara ... Modhi Mahmadou Colon à Missida

Fac-simile du Titre II.

بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله حق حمده
والصلاة والسلام على خير خلقه اما بعد فهذه
الوثيقة لسبب هذا الضيف ضيف الامام ابراهيم
من الفا عاقب الى الامام ابراهيم سالنكم
يا كبراء فوت جلي ان توصله الى الامام
ابراهيم واني توصله الى بلد مود ابراهيم سر
وتوصله الى مسجد قطب توبي وتوصله الى مسجد
الذي يليه في بلد بنان لا يزال ينقله في مسجد الى
مسجد حتى توصله الى مسجد مود عبد الله بنه
وتوصله الى مسجد مود محمد ذك وتوصله
الى مسجد بوبدرا وتوصله الى مسجد مود محمد
على نطل وتوصله الى مسجد جرن سعيد
كلدرا وتوصله الى مسجد مود محمد كلن دار
وتوصله الى مسجد مود سعد ومود ابراهيم
مغيرة وتوصله الى مسجد الفا احمد بل
كبيرة وتوصله الى مسجد الذي يليه في بلد الفا
احمد زروق كيبان وتوصله الى مسجد كبيرة

وتوصله الى مسجد الفا محمد فكنبا وتوصله
الى مسجد يليه لا يزال هكذا حتى توصله
الى مسجد الفا شيت بوريا وتوصله الى
مسجد الذي يليه وتوصله الى مسجد الامام
الاعظم والسلام

سنداغ بال الفا عاقب امني غولي
بيني والسلام

Dara; *id.* Colon ... Modhi Seydou et Modhi Ibrahima, à petit Missida Dara Kékel; *id.* Ibrahima ... Alpha Ahmadou Béla, grand Missida Bentiguel; *id.* Béla ... à la frontière de Ahmadou Diaronga de Kébali; *id.* Diaronga ... Alpha Mahmadou au grand Missida de Fougoumba; *id.* Mahmadou ... à la frontière de Alpha Sita Bouria, grand Missida; *id.* Bouria ... grand Missida qui est à la frontière; *id.* Missida ... grand Missida Timbo chez l'Almamy.

Bénédictions.

Signé : à Kandenbel, Agui-Bou.

TITRE III

Autorisation d'établir un chemin de fer dans le Foutah-Djalon, accordée par l'Almamy Ibrahima Saury.

Bissimillah! qu'Allah protège les hommes! Je rends grâce à Allah.

A Allah seul salam! Je rends grâce au prophète Mohamed.

Celui qui se présente avec cet écrit vient de la part du chef des Marabouts, roi qui s'appelle Almamy Ibrahima fils d'Abdul Kadir.

Qu'Allah nous soit propice!

Que tous ceux qui verront cet écrit sachent ceci : Cet homme qui vient de chez les Blancs est venu ici, il a dit à Alpha Ibrahima : « Je suis ton hôte », Alpha Ibrahima l'a très bien accueilli, l'a logé.

Après cela, il est allé trouver Alpha Ibrahima, il est allé discuter avec lui. Il lui a dit : « Ce que je demande est que tu me donnes un chemin où je puisse passer avec la vapeur jusqu'à l'endroit que je désigne. » C'est là ce qu'il a dit à l'Almamy.

L'Almamy a répondu : « C'est bien, j'ai entendu tes paroles; je te donne le chemin.

Maintenant retourne au pays d'où tu viens, prépare

la vapeur, apporte-la ici, point que j'ai désigné jusqu'où la vapeur doit arriver.

Et alors tu me payeras la somme dont nous parlons parce que je te fais voir ce chemin, et ensuite une rente chaque année.

Aussitôt que j'aurai la rente nous serons d'accord pour toute autre affaire, tu parleras à l'Almamy de tes autres projets (1), il t'aidera en tout.

Que la protection d'Allah s'étende sur toi.

Ecrit en ma présence, le 2 juin 1880, à Timbo, sous la dictée de l'Almamy Ibrahima Saury, par son Marabout, Mahmadou Saliou Dukayanké.

(1) Il s'agissait d'une convention relative à l'organisation générale agricole et commerciale du Foutah-Djalon.

Mon interprète Maly me dit que tant d'affaires à la fois troubleraient des esprits peu habitués à calculer, que les Marabouts en profiteraient pour accroître leur méfiance, et que par suite je devais me restreindre à présenter et soutenir une seule proposition, bien heureux si j'arrivais à me faire comprendre.

Je ne parlai donc plus de l'organisation du Foutah et je concentrai tout l'effort de nos palabres sur la question du chemin de fer.

Fac-simile du Titre III.

بسم الله الرحمن الرحيم
الحمد لله وحده والصلاة والسلام على من لا نبي
بعده وبعد فهذه الرسالة من امير المومنين
الامام ابراهيم بن الامام عبد القادر اعانه الله
وموجبه ان رجلا من اليهود المسمى امي
عول وي بي جاء اليه وقال له انه ضيفه
وانزله واكرمه ثم بعد ذالك جاء اليه وساله
ان يعطيه طريقا يجري اليه سفينة الدخان
حتى يصل الى الموضع الذي شرط مع الامام ان ياتي
اليه والامام ابراهيم سمح له ذلك واعطاه
وامره ان يرجع الى موضعه وتهيا تلك
السفينة وياتي الى ذالك الموضع واذا وصل
تلك الموضع نتكلم معه ثمن الطريق
مع الجزية وبعد ما اتفق معه
الى ثمن الطريق والجزية جلس حتى
تم مقصده والسلام

TITRE IV

Je fais présenter à l'Almamy et fonctionner devant lui, à Timbo, un petit modèle de chemin de fer, wagons et locomotive; mon traité, titre III, est confirmé, le traité, imposé par les soldats anglais, dans l'intervalle, n'a pas diminué nos droits, dans l'esprit de l'Almamy.

TITRE V

Traité passé le mercredi trois octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à Sougoubouly, Rio Nunez, entre Pélage Bonnard agissant au nom et pour compte de M. A. Olivier de Sanderval, et Youra Tavel, roi des Nalous.

Aujourd'hui, trois octobre mil huit cent quatre-vingt trois, moi, Youra Tavel, roi des Nalous, ai fait convention avec Pélage Bonnard et lui ai accordé pour Aimé Olivier de Sanderval, ce qui suit :

Article 1er. — Je lui concède, à titre définitif, les terrains de la rive droite du fleuve Compony à partir de son embouchure jusqu'aux limites du Foréah.

Article 2. — Olivier de Sanderval pourra établir où il voudra dans ce territoire un ou plusieurs comptoirs d'échange, des exploitations agricoles, des entrepôts, etc.

Article 3. Je m'engage à lui fournir les travailleurs nécessaires pour l'exécution des travaux moyennant indemnité proportionnelle, à veiller à la sécurité de l'exploitation, et je lui promets aide et protection contre tous ceux qui voudraient l'inquiéter.

Article 4. — Ce traité sert de titre de propriété à Olivier de Sanderval.

Article 5. — A partir du jour où le territoire

concédé sera exploité, Olivier de Sanderval payera au roi Youra Tavel, ou à son successeur, une redevance annuelle de deux mille deux cent cinquante francs en marchandises, au cours du pays.

Fait à Sougoubouly, en double exemplaire, le mercredi trois octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : YOURA TAVEL, *en arabe;*
P. BONNARD;
DINA SALIFOU, — héritier présomptif du trône, — *en arabe;*
SERIHOU THOMAS, *en arabe;*
TANOUNDY LAMINA, *en arabe;*
TOBA KARIM TAVEL, *en arabe;*
MOHAMADOU HIBOUNOU YOURA TAVEL, *en arabe.*

Vu et enregistré au poste de Boké le 9 octobre 1883,
Le Commandant du Rio Nunez.

Signé : R. DE BEECKMAN.

Timbré : *Commandant de Boké.*

TITRE VI

Cession par Algha Yaya, roi du Labé, d'un droit de propriété et d'habitation dans Kadé, seconde capitale du Labé.

Autorisation à Sanderval d'établir là des cases et un centre d'échanges.

TITRE VII

Cession par l'Almamy Saury et les chefs du Foutah, de Guemé-Sangan, territoire de l'ancienne capitale du Coly Tenguella, signé par l'Almamy, contresigné par le roi de Tymbi.

Ce papier a été donné par l'Almamy Ibrahima Saury, fils de Abdul Guadiri, à M. Sanderval, pour lui assurer la propriété de Guémé-Sangan; il lui donne cette propriété pour établir une maison.

Il n'autorisera personne autre étranger à s'installer dans le Foutah.

Thiernou Ibrahima de Tymbi Toumi, et tous les chefs du Foutah, autorisent l'Almamy à faire cette donation à Sanderval comme à un ami.

Si Sanderval fait un petit établissement, il payera 300 gourdes par an; si Sanderval fait un grand établissement, il payera 10,000 gourdes.

Il aura, dans tous les cas, le droit de protéger son monopole lui-même contre toute concurrence.

1350. 20 février 1888.

Signé : Ibrahima Saury.
Thiernou Ibrahima.

Fac-simile du Titre VII.

بسم الله الرحمن الرحيم
الحمد لله رب العلمين والصلاة والسلام على سيد المرسلين
اما بعد فهذه تبيين ما وهبه الامام ابراهيم ابن الامام عبد
القادر نعم الورى كرايم عطايه واعطى مسى على
سند زوال مكان الذي يسمى كم سنقن وحده ويسكن
فيه واقام بيته البياع ولا يعطى احد غيره من فرس
وعلكل واودعه هو وكل من معه في وداع جزن ابراهيم
وصلحاء تنب واذا بنا بيتا صغيرا كل سنة ثلاث
مائة واذا بنى منزلا كبيرا ثابتا كل سنة الف
عشرة ان لم يفسد تجارته واذا لم [illegible]
[illegible] يسكن فيه غيره
واذا جاء غيره فيه امرناه ان تمنعه لنفسه
وكتبه في عام الف واربعين وثلاث مائة من الهجرة
في وكتبه في شهر فبراير يوم عشرين منه والسلام
على من اتبع الهدى

TITRE VIII

Cession du territoire de Kahel par le roi de Tymbi-Toumi.

Moi, Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, royaume qui s'étend de Rio-Pongo et Capporo à Kahel et Bentiguel, je donne par amitié à Sanderval, les hautes terres de mon royaume qui aboutissent à Kahel, Bentiguel et Broual Tapais.

Je reconnais Sanderval et ensuite ses descendants comme roi de ce territoire et de ceux qu'il pourrait acquérir.

J'autorise Sanderval ou ses enfants à établir dans mon royaume des bateaux, un chemin de fer, des maisons d'habitation, des machines à décortiquer ou à faire de la farine.

Je l'autorise à faire de la monnaie, à chercher et à exploiter les mines de mon royaume, et à établir, partout où il voudra, des maisons de commerce.

Je lui donne les terres qui lui sont nécessaires pour tout ceci, je lui fournirai, pour ses travaux, les travailleurs dont je dispose.

Je lui donne tout ceci en monopole, je ne le donnerai à personne autre.

Ceci s'étend aux territoires que je pourrais acquérir.

En échange, Sanderval me donnera de bons conseils, il m'aidera contre mes ennemis.

Ceci est écrit en arabe foulah et en français, à Tymbi-Toumi, le 15 février 1888.

Signé : Thiernou Ibrahima.

Fac-simile du Titre VIII.

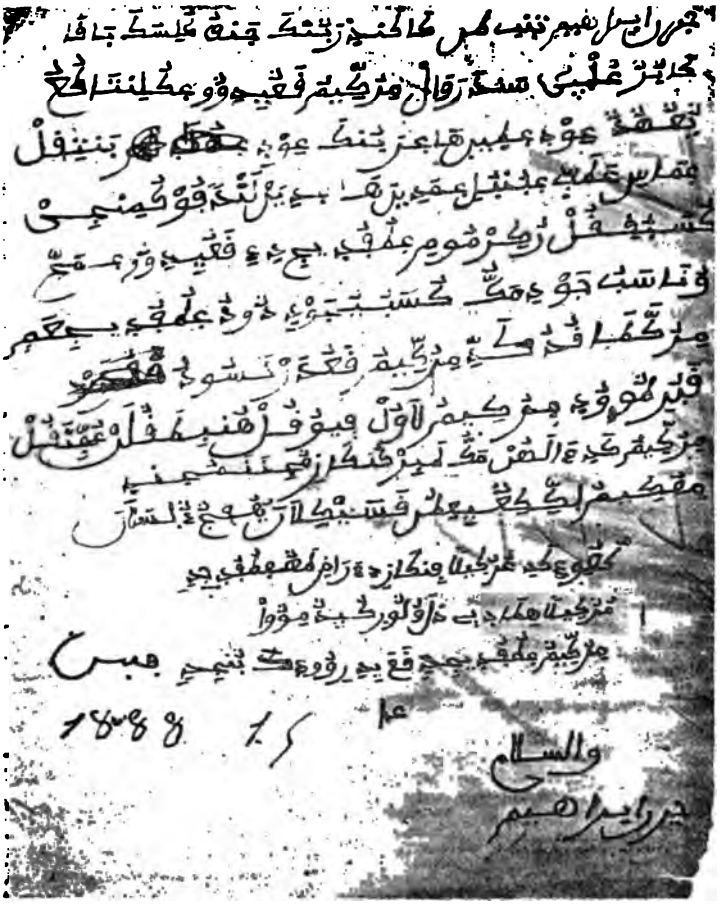

TITRE IX

Cession du plateau de Fello Dembi.

Thiernou Ibrahima, fils de Thiernou Ahmadou, fils de Thiernou Manson, fils de Thiernou Suleiman de Tymbi-Toumi, a donné à Sanderval un territoire appelé Fello-Dembi, le point le plus élevé du Foutah-Djalon.

15 février 1898.

Fac-simile du Titre IX, écrit tout entier de la main de Thiernou Ibrahima, en arabe.

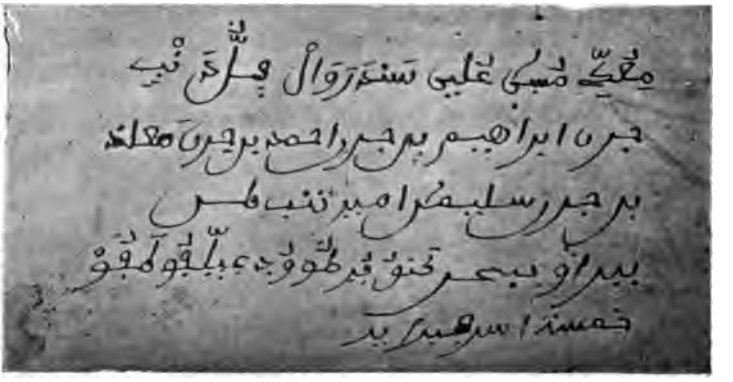

TITRE X

Manifeste de l'Almamy pour publier nos accords. Cette pièce a été présentée par un envoyé du roi à tous les chefs du Foutah.

Ce papier vient de la part de l'Almamy Ibrahima Saury, fils de l'Almamy Abdul Guadiri, pour dire à tout son royaume que tous le reconnaissent pour maître.

En vertu de ce pouvoir, il dit : tous doivent comme lui respecter Sanderval et lui obéir.

Il a donné à Sanderval Guémé-Sangan, Kahel, Oré-Kokoulo, Fello-Dembi, il a donné cela à Sanderval seul; il l'a autorisé, lui seul, à s'établir dans ces lieux qui, ainsi, lui appartiennent, il ne les a donnés à personne autre.

Il lui a donné cela et demandé de protéger la province de Tymbi.

Il a chargé Thiernou Ibrahima de lui montrer ces endroits.

Il a donné cela avec l'autorisation de tous les chefs de Tymbi et de tout le Foutah; il a donné cela pour que Sanderval protège le pays.

C'est écrit à Fougoumba, le 6 mars 1888.

Signé : Thiernou Ibrahima.

TITRE XI

Cession faite par Alpha Yaya de ses droits de souveraineté sur le territoire de Kahel.

Allah seul est grand, je rends grâce à Allah!

Moi, Alpha Yaya, roi du Labé, je donne à toi, Sanderval (conformément à nos accords précédents), en toute propriété, le territoire que tu m'as demandé sur les hauteurs de mon royaume qui s'étendent vers Kahel.

Ce territoire mesure environ 20 kilomètres le long du Kokoulo, rivière frontière entre les royaumes de Labé et de Tymbi-Toumi, et environ 10 kilomètres en profondeur dans le royaume de Labé.

Je te cède en toute propriété, dans ce territoire, les terres libres et celles qui m'appartiennent; quant aux parties habitées, je les rachèterai pour te les remettre, le plus tôt possible et au plus tard avant la fin de la présente année.

Toi, Sanderval, pour me payer de cette dernière dépense, tu me donnes la maison et ses dépendances que tu possèdes à Boulam, domaine que mes ministres connaissent bien, et que nous comptons ici pour le prix de construction du bâtiment principal, soit vingt-quatre mille gourdes (120,000 francs).

Moi, Alpha Yaya, roi du Labé, je transmets à toi Sanderval et à tes enfants les droits de souveraineté absolue que j'exerce sur le territoire ci-dessus désigné, et par suite, je te laisse sur ce territoire une autorité indépendante de la mienne.

J'autorise tes compatriotes à acheter des terres dans mon royaume de Labé et à y habiter en paisibles citoyens, soit pour les cultiver, soit pour y faire du commerce.

Labé, le 8 mai 1896.

Signé : DE SANDERVAL,
Georges DE SANDERVAL.

Signature écrite en arabe par le marabout et sous la dictée de Alpha Yaya : Cette lettre vient de Alpha Yaya, roi du Labé, assisté de tous ses chefs.

TITRE XII

Convention agricole et industrielle avec Alpha Yaya, Roi du Labé. Chemin de fer.

Allah est grand, gloire à Allah! Qu'Allah nous assiste en cette affaire!

Moi Alpha Yaya, Roi du Labé, je désire participer à la construction du chemin de fer que Sanderval veut établir de la mer au Labé (jusque sur le haut Kokoulo, plateau de Kahel), et devenir propriétaire de ce chemin.

L'Almamy Saury a autorisé Sanderval, il y a seize ans, à établir un tel chemin dans le Foutah; le tracé choisi par Sanderval ne traverse pas mon royaume, mais il y arrive; comprenant que ce chemin apporte la prospérité, je m'intéresse à son exécution.

En conséquence, je prêterai à Sanderval les travailleurs dont je dispose, pour l'aider à établir son chemin.

Une somme de vingt-quatre millions de francs, environ, est, me dit Sanderval, nécessaire pour couvrir les frais d'exécution de ce chemin, du Labé jusqu'à la mer; j'aiderai à former un tiers de ce capital, soit huit millions de francs.

Pour atteindre ce but, j'autorise Sanderval à surveiller, améliorer, étendre les plantations naturelles de caoutchouc qui sont dans mon royaume et à accroître ainsi les récoltes qu'il pourra en tirer. J'autorise Sanderval à cultiver le riz, à établir des plantations de cacao et de café dans les lieux favorables, je ferai surveiller et entretenir, suivant les avis de Sanderval, ces plantations, par les habitants des villages voisins, je les protégerai.

Les produits de ces cultures m'appartiendront et seront vendus à mon profit, après déduction des frais. Mais pendant le temps nécessaire à l'établissement et au développement du susdit chemin de fer, une somme de quatre cent quatre vingt mille francs, représentant l'intérêt à six pour cent d'un capital de huit millions de francs, sera prélevée sur cette vente et attribuée à ma part de huit millions de francs du capital formé pour l'établissement de ce chemin.

Ce prélèvement sera diminué à mesure que les revenus du chemin payeront eux-mêmes l'intérêt et l'amortissement du capital engagé.

Après cet amortissement, je demeurerai propriétaire des plantations et de la part sus indiquée du chemin de fer.

Fait à Labé, le 6 mai 1896.

En arabe : Alpha Yaya, Roi du Labé.
de Sanderval,
Georges de Sanderval.

NOTE

Note explicative sur l'opposition faite par le Gouverneur, à ce traité; ses conséquences.

Pour mettre l'Administration plus à l'aise dans le territoire de Kahel offert par nous, nous avions invité le Roi du Labé, de qui nous tenions ce territoire, à accepter un immeuble valant cent et quelques mille francs que nous possédions à Boulam; le Roi devait, en échange, racheter pour nous les cases et les terres des habitants établis sur ces lieux.

M. le Gouverneur exposa, dans un rapport officiel, que notre patriotisme avait été mis en défaut, parce que, disait-il, le Roi du Labé, ainsi possesseur d'un immeuble dans la Guiné Portugaise, ne manquerait pas de reporter de ce côté les caravanes et le commerce de son royaume. Ce commerce passe actuellement en grande partie, par nos comptoirs de Rio-Nunez et de Rio-Pongo, on désire le déplacer au profit de Konakry.

M. le Gouverneur était dans l'erreur; ne connaissant pas le Roi du Labé, il ignorait qu'Alpha Yaya ne s'occupait pas de commerce. Yaya était un chef de guerre peu attentif à la paisible régularité des

opérations de commerce; les factoreries de Boulole, Guinée Portugaise, à la frontière nord-ouest du Labé, factoreries très prospères au temps d'Agui-Bou, ont été délaissées depuis que le Labé est sous l'autorité de Yaya, le commerce de Boulole a disparu.

S'il suffisait de donner un immeuble à alpha Yaya pour détourner le commerce de l'importante province du Labé, il serait bien simple d'en offrir un à ce Roi, sur le territoire de Konakry.

Mais je n'avais pas à discuter contre un parti-pris, l'argument qui m'était opposé n'était qu'un prétexte pour repousser le concours de l'initiative indépendante dont on ne voulait pas.

Devant cette manifestation, nous nous hâtâmes de dégager le Roi des engagements que nous lui avions fait contracter, et nous reprîmes notre immeuble; les cases à exproprier étaient peu nombreuses, le territoire de Kahel, qui restait à la disposition de la France, s'étendait, sans ces cases et cultures, sur 38 mille hectares, la moitié sur le Labé, l'autre moitié sur Tymbi.

LETTRE DU ROI DU LABÉ

Lettre de Alpha Yaya au Gouverneur Général pour rappeler ses droits à l'indépendance qu'il a conquise lui-même avant l'occupation du Foutah par les Français.

Alpha Yaya nous demanda de faire connaître au Gouverneur Général la situation que nous lui avions créée; il s'était rendu indépendant des Rois de Timbo, et craignait d'être dépossédé de sa liberté. J'écrivis ainsi cette requête du Roi Yaya, pâle expression de l'énergique et haute prière de ce chef intelligent et fort. Elle fut portée à Kayes par le même courrier qui portait les autres pièces.

Monsieur le Gouverneur Général,

Le royaume du Labé s'est depuis longtemps rendu indépendant des Almamys du Foutah-Djalon, mon père Alpha Ibrahima (Alpha Dion), Roi du Labé, Agui-Bou, mon frère et prédécesseur, et moi-même, nous avons gardé le pouvoir depuis plus de cinquante ans sans nous soumettre à la domination des chefs de Timbo.

L'an dernier, l'Almamy Bakar Biro a voulu, par la force, m'imposer sa loi, je l'ai vaincu et chassé hors du royaume, j'ai conquis mon indépendance.

Si la France aujourd'hui étend son pouvoir sur le Foutah-Djalon et soutient le Roi de Timbo, faudra-t-il donc que je renonce à la liberté que je dois à la force de mes armes, à la sagesse de mon gouvernement?

Nous avons toujours été amis de la France; Alpha Ibrahima, mon père, invitait Sanderval à visiter son

royaume; Agui-Bou, mon frère et prédécesseur, a donné à ce Français un sauf-conduit pour le protéger et le conduire jusqu'à Timbo; moi-même j'ai donné à Sanderval une terre dans ma ville de Kadé, je l'ai autorisé à y construire des maisons pour y loger ses agents ou lui-même.

J'étais d'accord avec Sanderval pour faciliter l'exécution du chemin de fer que l'Almamy Saury l'avait autorisé, il y a seize ans, à établir dans le pays, et pour ouvrir dès lors le Labé à la France.

Pendant ce temps, Bakar Biro, l'Almamy de Timbo, était l'adversaire de votre présence dans le Foutah-Djalon; il refusait, l'an dernier, de reconnaître votre autorité sur le Foutah.

La France ne voudra pas, Monsieur le Gouverneur Général, me traiter en ennemi, tandis qu'elle réserverait son appui à notre ennemi commun; votre esprit de justice ne voudra pas s'interposer entre nous, contre moi, en sa faveur.

Je ne peux ni ne veux lutter contre la France, mais contre l'Almamy mon armée disciplinée et ma voix obéie assurent ma liberté.

Je vous demande, Monsieur le Gouverneur Général, de ne pas nous enlever cette liberté que le Labé ne doit qu'à lui-même.

Je confie à Sanderval le soin de vous faire connaitre, Monsieur le Gouverneur Général, notre situation et nos désirs, ce qui est notre droit et le gage d'une paix immédiate et profonde. Mes sujets vivent en paix sous mes lois, tandis que les Foulahs de Timbo ne m'apportent que le désordre.

TITRE XIII

Cession par Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, de ses droits de souveraineté sur le territoire de Kahel, territoire qu'il nous avait donné en 1888. (Titre VIII.)

Allah est grand, gloire à Allah!

Moi, Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, confirmant l'entente faite entre mon frère et prédécesseur, Thiernou Madhio, et toi, il y a seize ans (1880), et les conventions faites entre toi et moi, il y a huit ans (1888), et renouvelées l'an dernier (1895), j'ai cédé, je cède à toi, Sanderval, en toute propriété, sur les hauteurs de Kahel, un territoire de vingt kilomètres environ, de longueur, sur le haut Kokoulo, et de dix kilomètres en profondeur sur mon royaume de Tymbi-Toumi.

Je transmets, à toi et à tes enfants, les droits de souveraineté absolue que j'exerce sur ce territoire; et, par suite, je te laisse sur ce territoire une autorité entièrement indépendante de la mienne.

Signé : THIERNOU IBRAHIMA.

TITRE XIV

Convention agricole et industrielle avec Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi. Chemin de fer.

Allah est grand! gloire à Allah, que Allah nous assiste en cette affaire!

Moi, Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, considérant que l'établissement du chemin de fer que nous a proposé Sanderval, et que l'Almamy Saury l'a autorisé à établir dans le Foutah-Djalon, nous apportera la prospérité, j'ai donné, je donne à Sanderval, pour faire passer son chemin de fer, les terres qu'il m'a demandées dans le bassin du Kokoulo.

Je désire être propriétaire d'une part de ce chemin; pour atteindre ce but, je m'associerai aux travaux de Sanderval et je faciliterai l'exécution de son projet.

Je prêterai à Sanderval les travailleurs dont je dispose. J'aiderai à la formation du capital nécessaire pour couvrir les frais d'établissement et de premier fonctionnement de ce chemin de fer.

Une somme de vingt-quatre millions de francs, me dit Sanderval, est nécessaire pour couvrir les frais d'exécution de son chemin dans mon royaume et jusqu'à la mer. Je désire être propriétaire des deux

tiers de cette œuvre, soit pour une somme de seize millions de francs. Pour former ce capital, j'autorise Sanderval à surveiller, améliorer, étendre les plantations naturelles de caoutchouc qui sont dans mon royaume, afin d'assurer et d'accroître les récoltes qu'il en tirera.

Je l'autorise à établir dans les terres inoccupées des cultures de riz, des plantations de café et de cacao. Je ferai surveiller, suivant ses avis, ces cultures et plantations par les habitants des villages voisins et je les protégerai de mon autorité.

Ces cultures et plantations seront ma propriété, leurs produits seront, par les soins de Sanderval, vendus à mon profit. Il sera prélevé chaque année, sur les bénéfices de cette vente, une somme de neuf cent soixante mille francs représentant l'intérêt à six pour cent du capital de seize millions ci-dessus désigné, et qui sera employée à payer cet intérêt.

Ce prélèvement sera diminué à mesure que les bénéfices du chemin de fer payeront eux-mêmes l'intérêt et l'amortissement du capital susdit de seize millions.

Après cet amortissement, je demeurerai propriétaire des plantations désignées ci-dessus et de la part du chemin que j'aurai aidé à établir, soit des deux tiers.

Écrit et signé en arabe de la main de Thiernou Ibrahima : Cet écrit vient de Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, il le remet à Sanderval, autorisé par tous les chefs du pays.

THIERNOU-IBRAHIMA.

LETTRE DU ROI DE TYMBI

Lettre de Thiernou Ibrahima, Roi de Tymbi, pour demander au Gouverneur Général de relever de la France et non pas de l'Almamy.

Monsieur le Gouverneur Général,

Depuis seize ans, mon frère et prédécesseur, Tiernou Mayo, et moi ensuite, nous avons été d'accord avec Sanderval pour nous rapprocher de la France, autant que le permettait le souci de notre sécurité personnelle.

J'ai cédé à Sanderval, dans le bassin du Kokoulo, de ses sources à son confluent sur le Kakriman, des terres situées sur les hauteurs de Kahel, à Fello-Dembi et à Guémé-Sangan. J'ai soutenu auprès de l'Almamy de Timbo les propositions de Sanderval, favorables à la France; j'ai donné à Sanderval, lorsqu'il me l'a demandée, la permission de faire passer dans mon royaume le chemin de fer que l'Almamy Saury l'a autorisé à établir dans le Foutah-Djalon, je lui ai montré les meilleurs passages.

Maintenant, si la France établit son autorité effec-

tive sur le Foutah, je demande qu'elle ne m'impose pas de demeurer soumis au chef de Timbo.

Mon royaume n'est pas moindre en puissance que celui de Timbo et la France y trouvera plus d'ordre s'il est indépendant que s'il doit subir encore la suzeraineté actuelle; les Foulahs de Timbo viennent sans cesse nous dévaliser, ils nous ruinent sans nous donner en échange aucune force.

Signé : THIERNO IBRAHIMA.

NOTRE LETTRE A M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Lettre adressée au Gouverneur Général pour lui remettre nos traités avec le roi de Tymbi, nos droits de souveraineté sur le territoire de Kahel.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honnenr de vous adresser ci-joint l'adhésion que je vous avais annoncée et qui n'est pas d'importance moindre que la précédente; ces deux provinces ensemble sont plus puissantes que le reste du Foutah.

Je ne saurais trop insister, Monsieur le Gouverneur Général, sur les avantages que nous offre une installation sur les hauteurs de Kahel. J'ai constamment remis au Gouvernement mes renseignements à ce sujet, avec des rapports détaillés et cartes à l'appui; dès 1880, j'ai offert de conduire à mes frais un envoyé officiel pour corroborer mes observations; l'année dernière, j'ai demandé à M. le Ministre de la Marine de vouloir bien me permettre d'emmener un officier d'artillerie qui, autorisé par son Colonel, me

le demandait, il aurait relevé plus spécialement, au point de vue militaire, les positions que je désignais.

Maintenant, Monsieur le Gouverneur Général, il y a grand intérêt à déléguer un officier capable de choisir le meilleur emplacement à occuper.

Pour mettre en avant toute ma responsabilité, je n'hésite pas à dire que le mieux serait de faire monter immédiatement à Kahel les hommes dont vous disposez, ils s'installeraient définitivement.

Sur les revenus des cultures que j'établirai chez les habitants, avec l'aide des Rois du Labé et du Tymbi, il faudrait, je pense, prélever quelque somme minime pour indemniser les Alphaias et les plus importants des Chefs dépossédés par le nouvel ordre de choses, ceci pour un petit nombre d'années.

J'ai l'honneur de vous remettre, comme je l'ai fait pour le titre précédent, les droits de propriété et de souveraineté qui m'ont été concédés.

J'ai fait à tous mes voyages des cadeaux importants au Roi de Tymbi-Toumi, pour provoquer les promesses qu'il a tenues en 1888 et l'année dernière, et qu'il tient aujourd'hui.

J'ai l'honneur, Monsieur le Gouverneur Général, de vous prier de vouloir bien reconnaitre la convention ci-jointe relative à l'établissement d'un Chemin de fer dans le Foutah pour les raisons déjà présentées dans ma précédente lettre.

Signé : SANDERVAL.

TITRE XV

Les chefs du Foutah ont demandé à se séparer des Almamy et à vivre sous la protection du drapeau de la France; ils demandent que leur amitié soit bien accueillie. Délégation à Sanderval.

Les chefs du Foutah-Djalon se sont assemblés à Tymbi, ils représentent tout le Foutah : Timbo, Fougoumba, Cohine, Colladé, Labé, Tymbi, Kébouh, Maci.

Ils sont attristés par le malheur de leur pays; ils demandent à la France de les entendre.

Depuis beaucoup d'années ils ont connu par Sanderval que la France apporterait chez eux la Justice et la Liberté, ils ont désiré être avec la France, dans sa force et sous sa justice.

Les Almamys qui les oppriment ont seuls refusé de s'entendre avec la France. Les chefs du Foutah ne sont pas allés à la guerre contre la France avec l'Almamy Bakar Biro; ils n'ont cependant pas osé se montrer en guerre contre l'Almamy, parce que la France n'avait pas accepté qu'ils se séparent de ce chef.

Ils avaient dit à Sanderval, il y a plus d'un an, d'élever le drapeau de la France dans le Foutah, ils lui avaient dit qu'ils seraient tous avec lui.

Sanderval a demandé à Konakry la permission de faire cela, on ne lui a pas donné cette permission, le chef Français de Konakry n'a pas accepté leur désir.

Les chefs ici assemblés maintenant rappellent ces choses, ils demandent à la France de les entendre.

Le Foutah a depuis beaucoup d'années fait amitié avec le Français Sanderval, il a considéré Sanderval comme un ami, un habitant du Foutah, tous les chefs du Foutah ont reconnu que Sanderval était maitre dans le Foutah; ils demandent à Sanderval de parler pour eux à la France, de dire leur vérité.

Ils prient la France d'écouter la parole de Sanderval pour eux.

Écrit et signé par Thiernou Ibrahima, en arabe : Nous invoquons Allah, qu'Allah soit avec nous, nous remercions Allah!

Cette lettre vient de Thierno Ibrahima, roi de Tymbi-Toumi, il la remet à Sanderval, autorisé par tous les chefs du pays.

THIERNOU IBRAHIMA.

FOUTAH-DJALON

200 PHOTOGRAPHIES DE MM. DE SANDERVAL

PHOTOGRAVURE DE LE DELAY

Sous la direction artistique de GERVAIS COURTELLEMONT

Au départ; pendant le voyage; six mois après. Il en a été ainsi à chaque voyage. Cet état misérable ne dure pas; après trois mois de séjour sous notre bon climat de France, en juillet, août et septembre, le malaise se dissipe, les forces reviennent, on est prêt à repartir.

Il faut dire que si nous demeurions à la côte, pourvus de tout, nous ne serions pas ainsi réduits. Mais nous avions le lourd souci des négociations à soutenir, les conspirations à utiliser, les longues courses par tous chemins et sans repos, pour paraître partout à la fois. Maintenant l'œuvre politique est terminée, nous n'avons plus qu'à jouir du pays enchanteur.

Notre soleil de juillet, même dans notre Midi, n'est qu'un doux clair de lune pour le voyageur qui vient de quitter la fournaise africaine; non que le soleil là-bas soit beaucoup plus chaud, mais il darde un actinisme violent. A l'heure de midi, lorsque le soleil est au zénith, les rayons incidents s'opposent au rayonnement des rayons réfléchis suivant la même normale, le milieu actinique, pendant une heure ou deux, devient insupportable.

Départ; à bord des Messageries Maritimes; la traversée de Bordeaux à Dakar est une promenade sur ces bateaux admirablement aménagés; quatre ou cinq cents passagers apportent une animation qui fait oublier le temps; bals et concerts de charité, loterie, au profit de la Société de secours aux naufragés.

La mer, dans le golfe de Gascogne, est parfois démontée, mais alors c'est à un tel point qu'on a la satisfaction d'avoir assisté à une belle tempête.

A Dakar.

Les pirogues, comme un vol de moineaux, accourent au paquebot. Les passagers, du haut du bastingage, se réjouissent à la vue de ces nageurs vigoureux, adroits et d'un entrain sans trêve. « Allons! allons! crient-ils, jette sou à moi; madame jolie, jette 50 centimes. » Et pour la moindre obole, tout ça plonge en tas, bataille sous l'eau. Pour 20 sous, le plongeur passe sous le navire et sort de l'autre côté; c'est un jeu. Parfois lorsque la pièce dissimulée par l'agitation de l'eau est descendue trop profondément ou que la lutte s'est prolongée, un nageur suffoqué ressort de l'eau à demi asphixié; ses camarades le saisissent, l'étendent au fond de la pirogue, le frictionnent savamment et lui rendent le souffle; c'est fait en un tour de main, bien fait, tout le monde replonge.

Aux îles Canaries, cette pêche aux sous se pratique aussi; mais ces petits grelotteux jaune citron, tout nus, sont laids, tandis que le Noir, vêtu de ses reflets, est décent par nature.

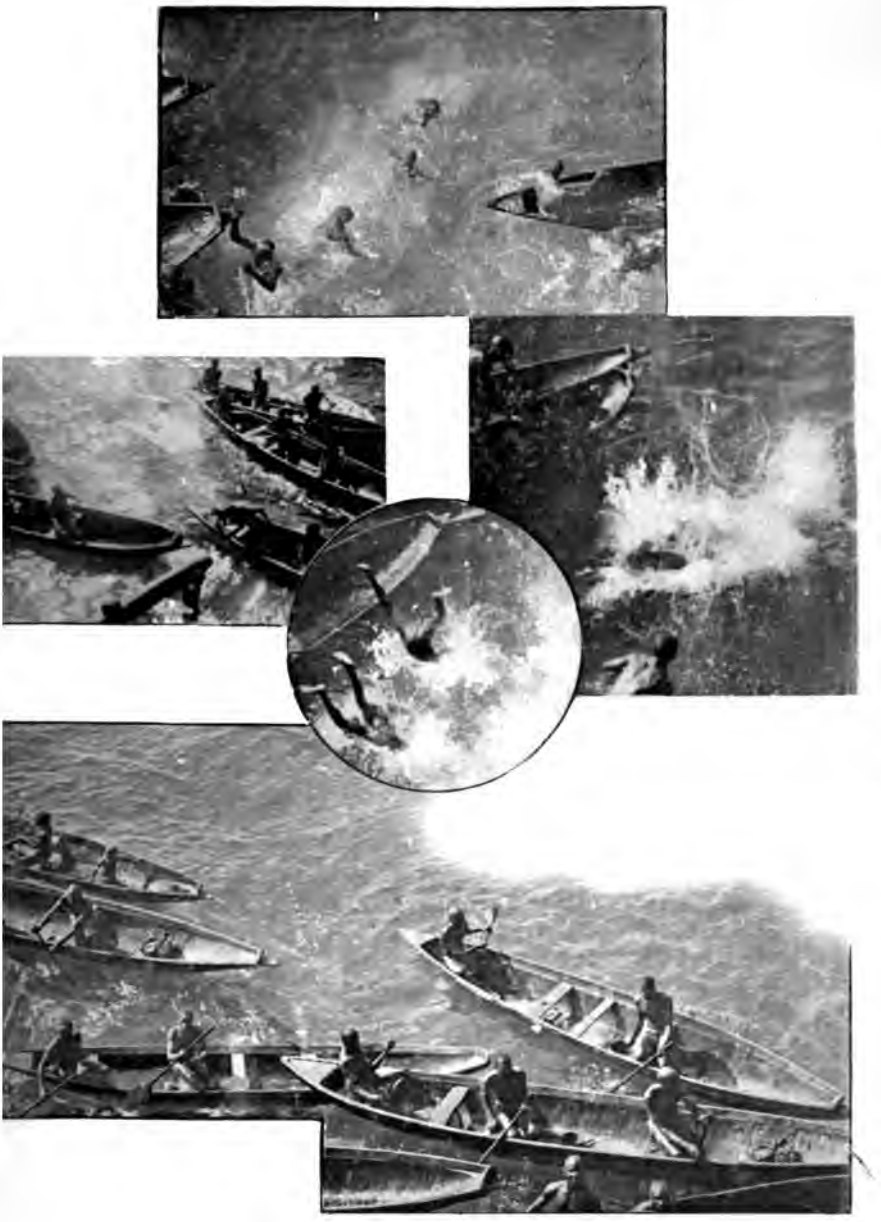

Notre maison à Boulam. Construite au temps de la navigation à voile, tous nos matériaux viennent de France; il fallait plusieurs voiliers pour rapporter, en arachides, le prix d'une seule cargaison de marchandises d'Europe, ces voiliers allaient donc à vide et le frêt d'aller ne coûtait rien.

Enfant, porteuse d'eau allant à la fontaine; elle aperçoit l'objectif et ne sait plus s'il faut fuir ou s'arrêter pour se soustraire à sa magie.

Pirogue sur le Company.

A Boulam :

Porteuse d'eau, 10 litres, pour deux patacons (0 fr. 20). La fontaine est à 2 kilomètres des habitations. Chaque matin, la porteuse vient chez ses abonnés remplir les filtres et autres récipients. On se rend compte de la vigueur de cette *porteiriss* (comme on dit en Provence), qui soulève à bout de bras sa lourde aiguière, soit pour la poser sur sa tête, soit pour en déverser le contenu.

Papeis ramassant de la terre à bâtir; portant, dans des boîtes à biscuit, la terre ou l'eau jusqu'aux maçons; apportant par petites quantités, la terre pétrie; maçonnant à coups de pouce le mur en terre.

A Boulam, le roi Onor avec ses femmes, ses fils et ses filles; il arrive en pirogue de l'île de Rouban, archipel des Bissagos; à l'avant, le roi en chapeau melon. A l'arrière un enfant va jeter l'ancre, c'est-à-dire une grosse pierre attachée à une longue lanière d'écorce d'arbre.

La pirogue est faite d'un tronc de benténier; celle-là est de grandeur moyenne, nous avons vu tout un village, 60 personnes, s'embarquer sur la même pirogue, avec bœufs et moutons, pour se transporter, à l'époque des cultures, de l'île de Cagnabac à l'île de Galline.

Ces insulaires naviguent très hardiment à la voile et à la pagaie, sur des fonds souvent dangereux, au milieu des brisants, dans les courants changeants que forment les marées; ils ont 70 kilomètres à franchir pour gagner le continent; ils perdent de vue leurs îles avant d'avoir aperçu la terre ferme.

Les Bijougots sont fiers, d'un caractère difficile mais loyal dans ses amitiés : valeureux guerriers, ils se plaisent au combat. Ils ont conservé leur indépendance, mais depuis que la navigation à vapeur soutient nos supériorités, ils ne pourraient longtemps résister.

Onor vient nous saluer et, comme d'habitude, camper à notre porte où nous lui rendons l'hospitalité que nous avons largement reçue dans son île.

Au départ, il emporte une chaise qui avait été l'objet de ses convoitises.

Presque tous les bateaux en vue seront à sec à mer basse.

Cet objet cornu, sans forme déterminée, est le dieu, le manitou royal; il est en même temps l'insigne du pouvoir et il accompagne partout le roi.

Le jupon de paille, uniforme des femmes de l'archipel, est mince à la ceinture, épais de 25 centimètres en bas; il est formé de plusieurs jupons superposés. Dans la pirogue, ces femmes vont ôter les jupons de dessus, habits de ville, pour ne garder que celui de dessous, léger et peu gênant. La page 6 montre ces femmes ayant déjà enlevé et mis autour de leur cou un de leurs jupons. La nuit, ces jupons servent de manteaux.

Les hommes sont vêtus par derrière d'un caleçon de cuir noué sur le devant et d'une ceinture ornée de coquillages. (V. p. 10.)

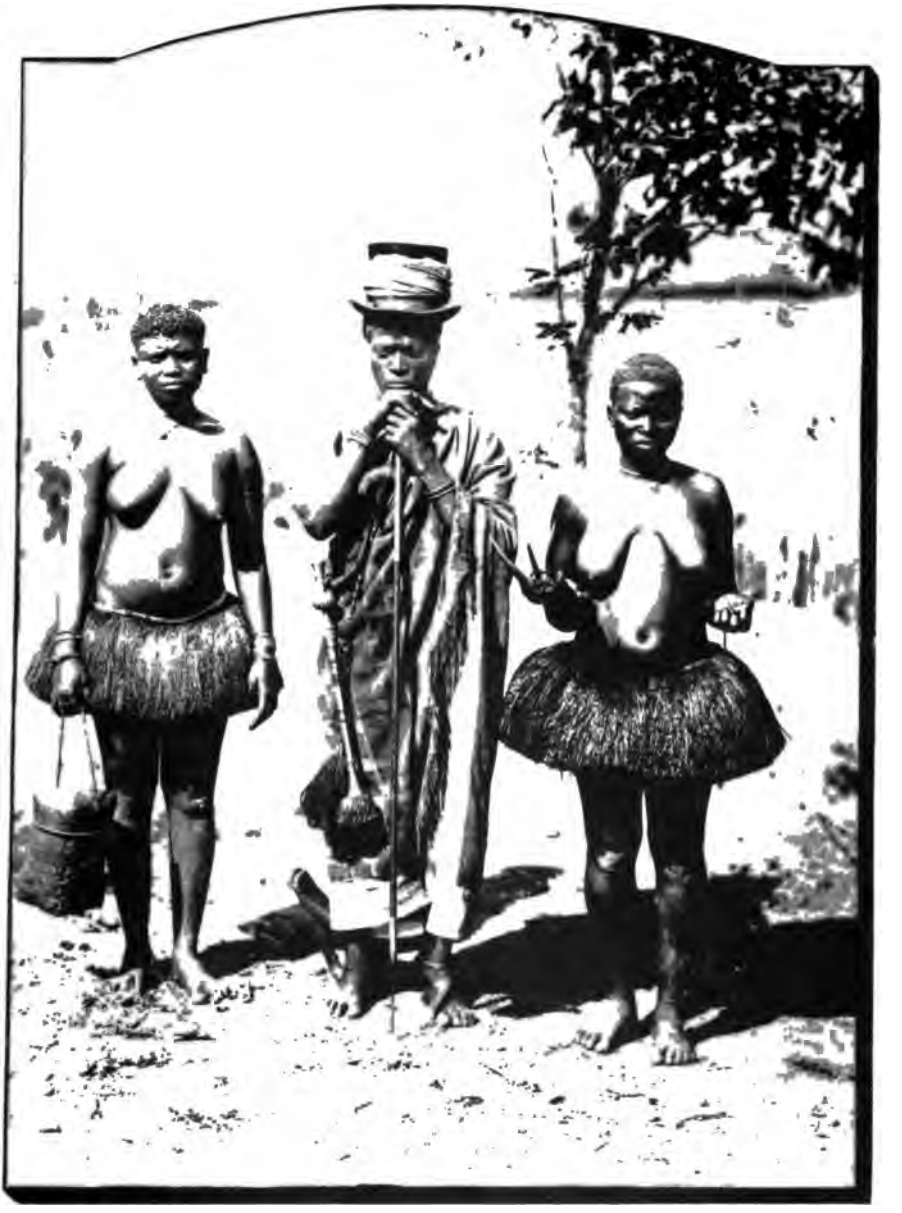

Le roi Onor a laissé son chapeau de voyage et mit son chapeau haut de forme, à turban; il se rend à la factorerie de M. Ansaldi. Consul de France.

On remarquera l'allure très simple de ces femmes exemptes de crainte, différentes en cela de la plupart des indigènes qui laissent paraître près de l'Européen, devant l'objectif, une inquiètude et une méfiance qui leur donnent une allure gênée.

Il faut dire que si ces Bijougots se prêtent ainsi à nos travaux photographiques, c'est qu'ils sont sûrs de notre protection, ils se considèrent là comme chez eux. Cette confiance n'est pas sans inconvénients, ils deviennent parfois bruyants, souvent ils se querellent; ils allument de grands feux, le jour pour leur cuisine, la nuit, pour se défendre par la fumée contre les moustiques.

Warf du gouvernement. Estacade en troncs de Rosniers. Ce bois, monocotylédoné, est incorruptible; dans la vase, au soleil, alternativement couvert et découvert par la marée, il reste aussi solide après soixante ans qu'au premier jour.

Type de Bijougots : ils ont les cheveux frottés d'ocre jaune ou d'argile rouge formant un dessin mi parti; la couleur bleue intervient parfois. L'homme porte un bonnet de fourrure, mais c'est là une fantaisie et non la coiffure ordinaire.

Le chapeau haut de forme est un objet rare, recherché, réservé aux chefs.

Daoud, notre interprète, petit-fils de Jérôme Lawrence, roi du Cassini. Sousou de race, un peu de sang américain; ses ancêtres, puissants et riches, faisaient activement le commerce avec l'Amérique. L'abolition de la traite a ruiné tout ça. Daoud parle et écrit couramment le français, il a appris le foulah avec nous dans le Foutah-Djalon. Nous l'avons amené en France pour qu'il pût mieux comprendre nos idées. Monsieur le Gouverneur Général, a bien voulu lui attribuer une médaille pour les services qu'il en avait reçus lors de son premier voyage à Timbo.

Femme se frottant les dents avec un petit bâton. Divers bois sont bons à cet usage, s'effritent en brosse et happent à l'émail comme une argile smectique. L'usage de ces petits bâtons est partout répandu, les Noirs ont des dents superbes (lorsqu'elles ne sont pas noircies par le kola, le tabac pilé et la cendre potassique).

Dieu, manitou de l'archipel (posé accidentellement sur une potiche).

Ceinture à coquillages que portent les Bijougots; potiche ornée de dessins.
Chapeau foulah.

Anse de notre habitation.

Blanchisseuses, femmes de Sierra-Leone probablement, vêtement ridicule cher aux Anglais; le Noir ainsi affublé est indécent et laid, l'odeur forte que sa peau exhale, reste emprisonnée sous ces voiles, en vapeurs inquiétantes; nu, à l'état de bête, au grand soleil comme la plante et la faune, sa ligne et son allure forment une unité harmonieuse, il est dans sa beauté; le vêtement est pour nos épidermes fragiles, et encore! toute jolie femme, fière de ses beautés de bête, ne pense qu'à l'ôter; et elle en recherche un prétexte, au bal par en haut, au bain de mer par en bas.

Manœuvre de halage par une corvée de prisonniers.

Notre case.

Notre cuisinier sénégalais et le maître d'hôtel! Aly N'doye, Lébou de Dakar.

Végétation à Konakry.

Petite marchande au milieu de ses calebasses, sur le côté de l'avenue, offrant du riz, du sel, des piments.

Pêcheuses d'huîtres, à marée basse. Elles détachent l'huître de sa coquille pour n'emporter que la bête. Elles emplissent des calebasses de cette gélatine gluante, à l'aspect de limaces, bien peu appétissantes. Elles vont ensuite laver leur pêche à la fontaine et la cuisinent de diverses façons, dans le riz, par exemple.

Deux hommes attaquent une roche, sur la plage, pour en tirer de la pierre à bâtir, à vendre 20 francs le mille.

Hache en silex découverte sur la plantation de M. Colin (rivière Dubreka); et, à côté, hache moderne dont le fer a mêmes forme et dimensions.

Case du cuisinier; voûtée en pierre, elle n'a pas à craindre l'incendie. Dans leurs cases de paille, les Noirs allument le feu au centre de la case, avec un bois qui ne fait pas d'étincelles; la fumée se refroidit en se répandant dans le large espace et s'échappe sans danger au travers du chaume; le nuage léger qu'elle forme révèle de loin la présence des habitants. Dans la case, cette fumée à la créosote conserve les provisions suspendues au-dessus du foyer, elle éloigne les moustiques. Dans les régions où les moustiques sont en trop grande quantité, les Noirs dorment au plus épais de la fumée, sur une étagère de bambous élevée tout en haut de la case.

Cette fumée est corrosive, nous brûle les yeux; l'Européen est réduit à se courber jusqu'à terre pour s'y soustraire.

On ne peut dans ces cases couvertes en paille, construire une cheminée, elle amènerait des étincelles sur la toiture et multiplierait les incendies déjà trop fréquents.

Notre maison d'étape.

Construction de la case du cuisinier. La difficulté était d'établir une voûte sans le secours d'un cintre en bois. Il a suffi pour réussir assez bien, de dresser verticalement, au centre de la case, une longue perche; une ficelle, tenue par un bout au pied du mur, à l'intérieur, et tendue en touchant la perche, marquait à son autre bout la place d'une pierre. Les maçons, Yolofs du Sénégal, ont à peu près compris et exécuté la manœuvre.

Ces Noirs se croient très supérieurs aux autres Noirs; ils ont trouvé qu'à Conakry, on ne leur témoignait pas assez d'estime; ils sont électeurs! Aussi longtemps que les Colonies enverront des Députés à la Chambre, notre politique coloniale ne sera qu'une politique de nègres.

Alioun, fils de l'Almamy Omar et frère de l'Almamy Bakar Biro; a été, dès le premier jour (1880), favorable à mon projet de chemin de fer et l'a soutenu auprès de son oncle l'Almamy régnant, Ibrahima Saury.

Il avait, entre autres, quatre frères, Ahmadou, Mahamadou Paté, Bakar Biro et Abdul Ay. L'aîné dominait les autres par son intelligence, ils résolurent de le tuer. Alioun refusa de participer à cet assassinat et prévint Ahmadou, mais celui-ci, méprisant ses adversaires, se rendit à leur appel; le prétexte de la réunion était un partage des bracelets d'or laissés en héritage par leur père, l'Almamy Omar. Ahmadou fut étranglé devant ses frères, par leurs sofas apostés d'avance. Plus tard, Paté et Abdul Ay furent successivement assassinés par Bakar Biro, puis celui-ci eut la tête coupée après la bataille de Porédaka.

Alioun a été emmené prisonnier à Conakry. C'est un homme très doux, intelligent, d'un caractère honnête, et dont il serait facile d'utiliser l'influence et l'amitié.

Une vieille esclave pile à grand effort de ses bras maigres, mais très habitués, du riz ou des arachides que lui verse une autre femme. A droite, une femme, plus jeune, adroite et vigoureuse, vanne le grain pilé; son mouvement est très étudié, vif et d'un parfait rendement; la rapidité de la secousse est révélée par le flou de l'extrémité du van.

L'enfant a le ventre ballonné.

Les hommes ne font rien.

Une esclave prépare des galettes de maïs; on ne saurait voir plus insouciante bête, indifférente par excès de résignation, propriété matérielle d'un maître chargé de penser et de vouloir pour elle. La présence de l'objectif du Toubab (Blanc) et de plusieurs personnes campées là pour la photographier, n'a pas éveillé son attention, pas fait varier d'une nuance le moindre de ses gestes. Cette esclave est heureuse comme une bête, triste néant.

Surakata, roi du Benna, prisonnier à Conakry; intelligent et énergique, il a vaillamment résisté à nos troupes, s'est admirablement défendu derrière ses murailles de terre. Il occupe avec ses femmes et ses serviteurs quelques misérables paillotes qui forment un quartier de Conakry, à l'angle de deux avenues. Il s'ingénie à gagner quelque argent, fait tirer par ses gens, de la pierre à bâtir qu'il vend aux maçons. Il vit ici assez pauvrement, mais dans son pays, où il espère bientôt retourner, il a de belles cases et de nombreux captifs.

Passants. Quels pieds! Les enfants sont toujours bons à voir dans la naïve vérité de leur allure.

Chez les Noirs, la femme travaille du matin au soir, porter l'eau, porter le bois, piler le grain, faire la cuisine, construire ou réparer la case, prendre soin des enfants. L'homme ne fait rien; mais, en réalité, la femme est le maître, et elle le sait bien.

Dans la gravure, au bas de la page, nous voyons, à droite, trois petites bêtes insignifiantes (elles tiennent à deux une paille pour conjurer le sort que jette l'œil de verre du photographe); à gauche, une matrone porte sur son visage la conviction de son pouvoir fatale; elle sait que l'homme lui appartient, elle le regarde presque avec pitié.

Bédo, roi de Boulbiné, et trois de ses filles. A terre, sèchent des petits poissons, pas plus gros que des becs de moineau, que l'on ramasse à pleines calebasses dans le creux des rochers, à mer basse. Bédo est très vieux; en 1888, lorsque nos troupes vinrent s'emparer de la presqu'île de Conakry, il se retira dans l'intérieur avec ses sujets, après avoir incendié son village. La paix faite, il est revenu, les cases ont été reconstruites, la presqu'île maintenant est sillonnée de larges avenues; les panthères qui rôdaient dans la brousse, autour des puits, près du village, ont été repoussées sur la terre ferme; l'indigène, cependant, me paraît regretter sa liberté, les nonchalances de son irresponsable *farniente*.

Allée, devant notre case, sablée en coquillages brisés qui abondent sur la plage.

Un boabab dans une rue de Dakar.

Brousse dans une rue de Conakry.

Liane à caoutchouc.

L'arbre à châtaigne, même lieu, (celui qui montre la perche).

Benténier : ensemble et détail. L'intérieur est un assez vaste espace proprement entretenu et servant de temple pour les cérémonies de la circoncision.

Paillottes de Surakata, habitants; l'expression de ces femmes devant l'objectif est curieuse à observer; une matrone, les mains sur les hanches, se demande ce qu'on va lui faire; à côté, une enfant baisse la tête et tremble de peur; l'avant-dernière à gauche s'intéresse à l'expérience. Ces femmes posent par l'ordre et sous l'œil de Surakata, d'ailleurs très doux dans l'exercice de son autorité absolue.

Barque de commerce venant de Mania.

Autre paillotte, un enfant revient de la pêche, une petite fille casse des noix de palmistes, d'un mouvement assez rapide; la femme trie les amandes.

Une rue à Conakry, bananiers, palmiers, case, passants.

Mangliers; ils forment sur le bord des marigots ou des fleuves, dans les eaux saumâtres, une belle végétation, des forêts étendues dont les arbres sont portés en l'air par ces racines (que montre la gravure). A mer pleine, l'eau monte jusqu'au pied des arbres. Dans le Compony, près de Bassyah, il existe une tribu de sauvages qui passent leur vie dans une forêt de mangliers; courant sur les racines enchevêtrées, ils chassent, ils pêchent; ils ne possèdent aucunes terres.

Il est d'autant plus difficile de débarquer sur ces bords que l'on s'enfonce dans la vase jusqu'à disparaître.

Indigène grimpant à un palmier pour aller recueillir du vin de palme. L'ascension est très rapide, au pas de course; lorsque le grimpeur arrive au niveau du point de contact de la liane qui le retient à l'arbre, il se soutient par un élan pendant lequel il élève le contact de sa liane avec l'arbre au niveau de sa tête, et, s'appuyant des reins et des pieds, il monte d'autant. Un homme visite, sans se lasser, 30 ou 40 palmiers.

Le vin de palme est mousseux, légèrement grisant; assez agréable à boire quand on en a l'habitude; il a un peu le goût fade de la sève de saule.

Territoire de Ionia.

Le Konkouré vu de Ionia, ancienne capitale du Labaya.

Nous faisons construire une case pour notre jardinier. Nos hommes sont experts dans ce travail; le vieux Doyo, frère du roi de Bramaya, donne ses avis à l'interprète.

Ces bois sont des mangliers coupés au marigot voisin, les termites l'attaquent peu; les alentours fournissent la paille; en trois jours, la maison est close, très habitable.

Lorsque la case est haute (12 mètres par exemple), il faut des spécialistes pour lancer jusqu'au faîte les dernières bottes de paille, l'entreprise demande de la force et de l'adresse.

Pirogue et passagers, Daoud notre interprète.

Coin de plantation, abris de caféiers contre le soleil.

A la barre, en pirogue; au bout de cinq heures de navigation, l'étroit bordage qui sert de banc paraît un peu dur.

Sousou.

Cuisine ordinaire sur trois cailloux. Ces trois troncs d'arbres sont des cylindres d'écorce habilement détachés de l'arbre, suivant une fente longitudinale, et destinés à former des ruches. On les placera dans les branches élevées d'un arbre choisi, les abeilles les rempliront. Puis, le temps venu, on enfumera l'essaim, on brisera la ruche. Ces ruches se voient partout dans les bois, près des sentiers; leur miel est fortement parfumé; mêlé à la farine de nété, qui abonde partout, il forme un mélange apprécié des Noirs. La cire est un bon élément de traite.

Le Konkouré, au temps des plus basses eaux (mars); dans la saison des pluies (juillet), ces rochers sont couverts, les eaux s'étendent, au-delà des bords de cette longue rue, sur les plaines voisines.

Rapide de Coba Lamina.

Jeune papayer avec ses melons.

Gîte pour la nuit sous les bambous; un orage ayant éclaté, nos Noirs qui dormaient par là autour ont mis leurs boubous en paquets à l'abri sous mon lit.

Silo aérien pour les provisions, abondantes au moment de la récolte. A l'approche de la saison des pluies cette carcasse sera recouverte comme une case, on voit à terre la paille déjà apportée. Ainsi perché sur des piliers, ce grenier est facile à surveiller et à préserver des voleurs, des rats et des termites.

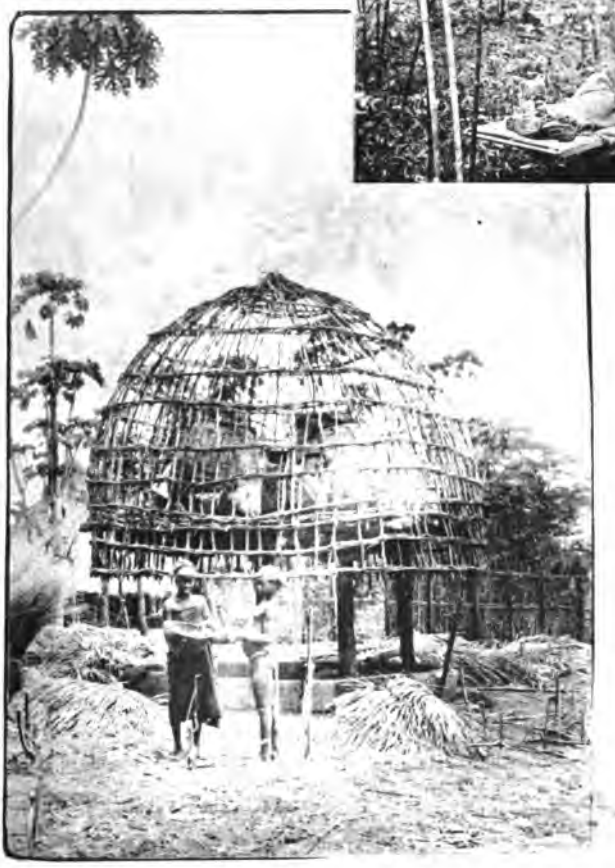

Porteurs faisant cuire leur riz. Le rire bruyant de l'un d'eux révèle l'heureux caractère de ces professionnels.

Femmes sousous, autorisées par leurs maris et en leur présence, à se laisser photographier; il est visible que la satisfaction de leur vanité l'emporte sur leur inquiétude.

Femme prenant des arachides dans l'outre en paille où elle les conserve en provision. Ces gros paniers sont enduits à l'extérieur de terre imperméable à l'eau.

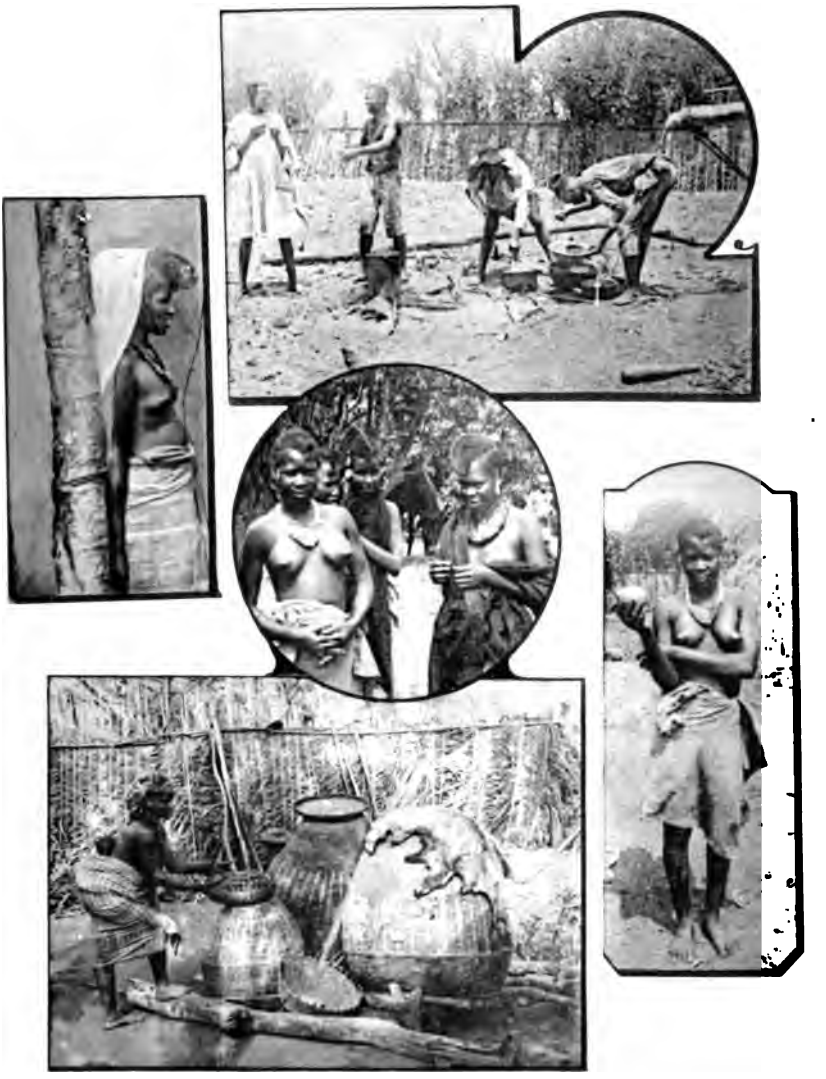

Case et Sousous.

Tisserand; d'un seul pied agissant alternativement sur l'une et l'autre de ses pédales il sépare les fils où il engage sa navette, chaîne et trame du même fil de coton; il fabrique ainsi la bande *Sor*, large de 15 centimètres; enroulée sur elle-même, la longue bande forme un large pain rond et plat. Les indigènes, à l'heure de la disette, les vendent en cet état aux factoreries pour avoir du riz, puis, lorsque vient le temps de leurs récoltes, l'abondance momentanée, ils les rachètent, sans souci des frais de transport, de la perte à la vente et à l'achat.

Pour être utilisée, la bande est coupée par longueurs convenables, les morceaux cousus les uns à côté des autres forment des tissus à boubou très solides et recherchés.

Une femme à quatre pattes nous regarde passer, attitude au repos, originale, très habituelle.

Cet homme, une sorte d'hercule, les mains attachées derrière le dos, avait incendié un village et volé un enfant. Nous l'avons fait arrêter et livrer au roi; condamné à avoir la tête tranchée, il devait être exécuté après notre départ, nous sûmes plus tard qu'ayant obtenu d'être livré comme esclave au père de l'enfant volé, il s'était sauvé.

L'enfant volé est représenté dans la gravure ci-dessus, derrière lui son frère, à droite son père, à gauche sa sœur, femme albinos couleur vieil ivoire, c'est fort laid.

Autres témoins.

Rochers de grès usés par les eaux courantes. Ces témoins des longs temps préhistoriques et de la violence des éléments cherchant leur équilibre sur la planète mal éteinte, se rencontrent partout dans le Foutah-Djalon, sous les orientations les plus diverses, à toutes les altitudes, sur des crêtes isolées; telles les superbes clochers, donjons, piliers, monuments demeurés comme une ville de géants sur la crête du Fita qui domine Fougoumba.

Au bas de la gravure, mêmes rochers au haut de la falaise de Moussaïa. La muraille, coupée de corridors parallèles que forment ces cloisons aux aspects étranges, s'étend sur plus d'un kilomètre.

Nos cases à Donhol, jeunes orangers, clôture.

Nos cases à Dionghazi.

Caravaniers assis sur une liane, sur le bord de la falaise, devant les susdits rochers de Moussaïa.

Hrali-lou, porteur docile, robuste, habile à faire la lessive. A la halte, un quart d'heure pour laver veste et culotte, vingt minutes pour les sécher au grand soleil, sur la roche brûlante et l'on repart, un peu déguenillé, mais bien propret.

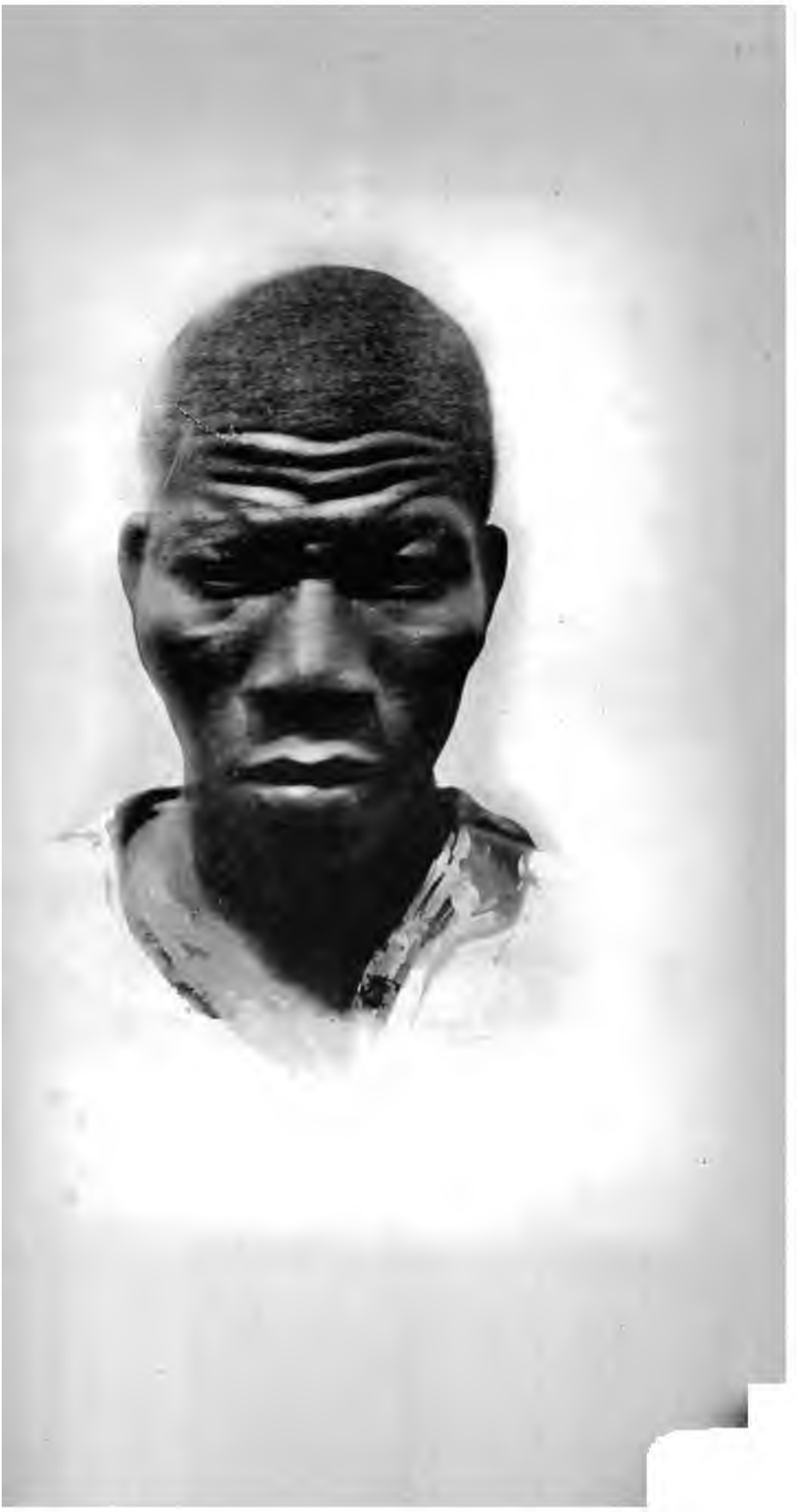

Captif en course. Porteuses d'eau, porteuses de linge rentrant au village. Nos porteurs (25 kg., 30 kilomètres), sacs de riz, sacs de sel, lit, campement; la caisse n° 5 contient la cuisine, toujours fermée à clef.

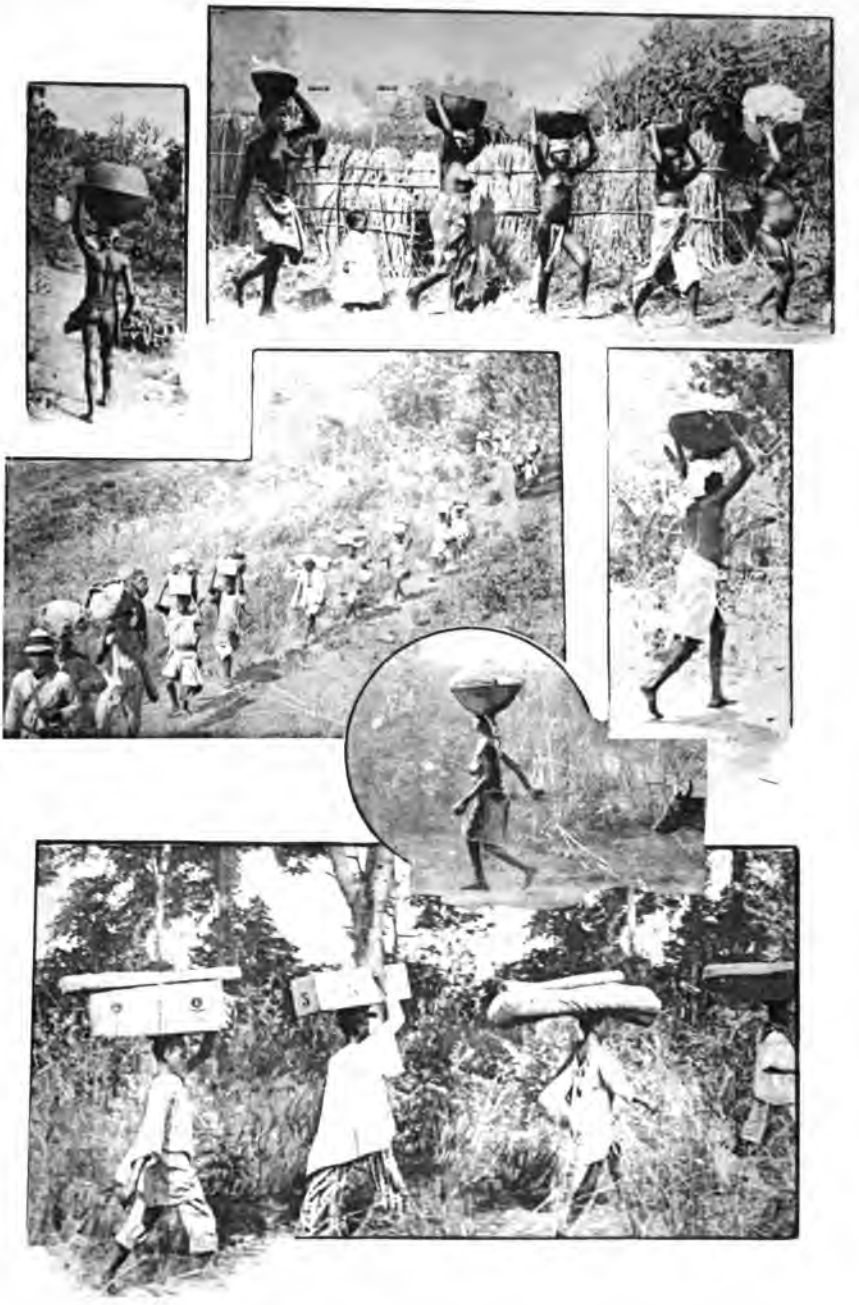

Cases Sousous. Scènes de départ ou d'arrivée, bagages, porteurs, gens du village; en noir le chef de Sogolon.

Sorcier s'apprêtant à danser sur une échasse, une seule; il joue e n même temps du tambourin et agite mille grelots; la foule fera un accueil enthousiaste à ses tours adroits.

Sur le sentier dans la belle brousse.

Porteur de caravane; afin de n'avoir pas à se baisser pour déposer son fardeau ou pour le reprendre, l'homme engage le bout de son paquet allongé dans la fourche d'un arbre, à sa hauteur, et soutient l'autre bout avec un bâton; il s'évite ainsi une fatigue, et surtout il évite toute secousse à son bagage. Les caravaniers ont le plus grand soin de leurs colis.

Femme cueillant des simples.

Petites termitières; ces nids, presque les uns contre les autres, couvrent parfois des espaces assez étendus (50 mètres par exemple); on en rencontre partout par petits groupes. Le chapeau de dessus est souvent employé par les indigènes pour former le sommet de leurs cases; la terre agglomérée par le termite résiste indéfiniment aux intempéries.

Enfant nous offrant gentiment de l'eau pour nous désaltérer.

Esclaves pétrissant de la terre à bâtir.

Cuisine en plein vent. Pendant la saison sèche, les indigènes font leur cuisine dehors.

Enfant (captif) chargé d'un trop lourd fardeau, tandis que la matrone propriétaire ne porte rien.

Dame de qualité en voyage.

Termitière. Toute la terre de ce monticule a passé grain à grain dans l'estomac des termites; elle est recherchée pour la construction des cases. Ces termitières se rencontrent partout en grand nombre, nous en avons compté jusqu'à cent dans un même champ. Lorsqu'elles sont neuves, elles se terminent en plusieurs élégants clochetons pointus de 1 mètre de haut, correspondant aux nervures du massif.

Le termite de cette espèce, fourmi blanche, dévore les plus grosses pièces de bois (mort); en peu de temps, les piliers de pont, les poutres, comme les moindres fagots, sont réduits en poussière; c'est un ennemi qu'il faut sans cesse surveiller. Les magnans, fourmis carnivores, détruisent l'inutile termite, ou du moins lui nuisent beaucoup; nous avons rapporté, précédemment, les mœurs de ces utiles carnivores.

Nos porteurs; dans la brousse; arrivant au village, ils se demandent d'abord si le Blanc a permis qu'on s'arrête, puis, tout de suite, il demande à l'habitant de l'eau pour boire, qui ne se refuse pas.

Ces arbres en cou de giraffe, et d'autres moins hauts, sont des papayers; un papayer porte jusqu'à cent melons; ce fruit est savoureux, doux, très digestif, sa chair fondante; il active agréablement les fonctions de l'estomac.

Anneau d'or, 9 centimètres de large, que m'a donné l'Almamy Ibrahima Saury, en 1880, en me remettant l'autorisation d'établir un Chemin de Fer dans son pays.

Scorpion, — 0,20 de long, — rencontre fâcheuse et fréquente. Les Noirs le saisissent par la queue à l'aide d'un nœud coulant préparé au milieu d'une longue paille et le suspendent; l'animal se dessèche, mais la vésicule garde son venin mortel.

Guémé-Sangan, lieux occupés, il y a deux cents ans, par la capitale des pays sousous et du Foutah-Djalon, alors sous la domination du conquérant Coly Tenguella.

Plantations, paillotes.

Un chef voisin en visite.

Alerte de chasse.

Muraille de Guémé-Sangan; longue de plusieurs centaines de mètres, large d'un mètre; construite, il y a deux cents ans, par Coly Tenguella. Ce conquérant, prédécesseur des Foulahs dans le Foutah-Djalon, avait établi sa capitale sur le territoire de Guémé-Sangan et l'avait fortifiée; le mur d'enceinte, dernier vestige de sa puissance, est un des rares spécimens de travaux un peu anciens que l'on puisse trouver dans ces régions de l'Afrique.

Tchernou-Ibrahima, roi de Tymbi, et cinq de ses frères viennent du haut pays nous rendre visite à Guémé-Sangan; par déférence, ils ont laissé leurs chevaux hors des murs.

Le Konkouré.

Barrage de rochers, couvert par les eaux dans la saison des pluies (juillet). Ces barrages sont nombreux; dans le site représenté ici, il y en a trois, entre lesquels le fleuve forme des petits lacs successifs se déversant de l'un à l'autre.

Autre vue du Konkouré.

Rapide de Bennah: il descend là par escaliers sur plus de 1 kilomètre.

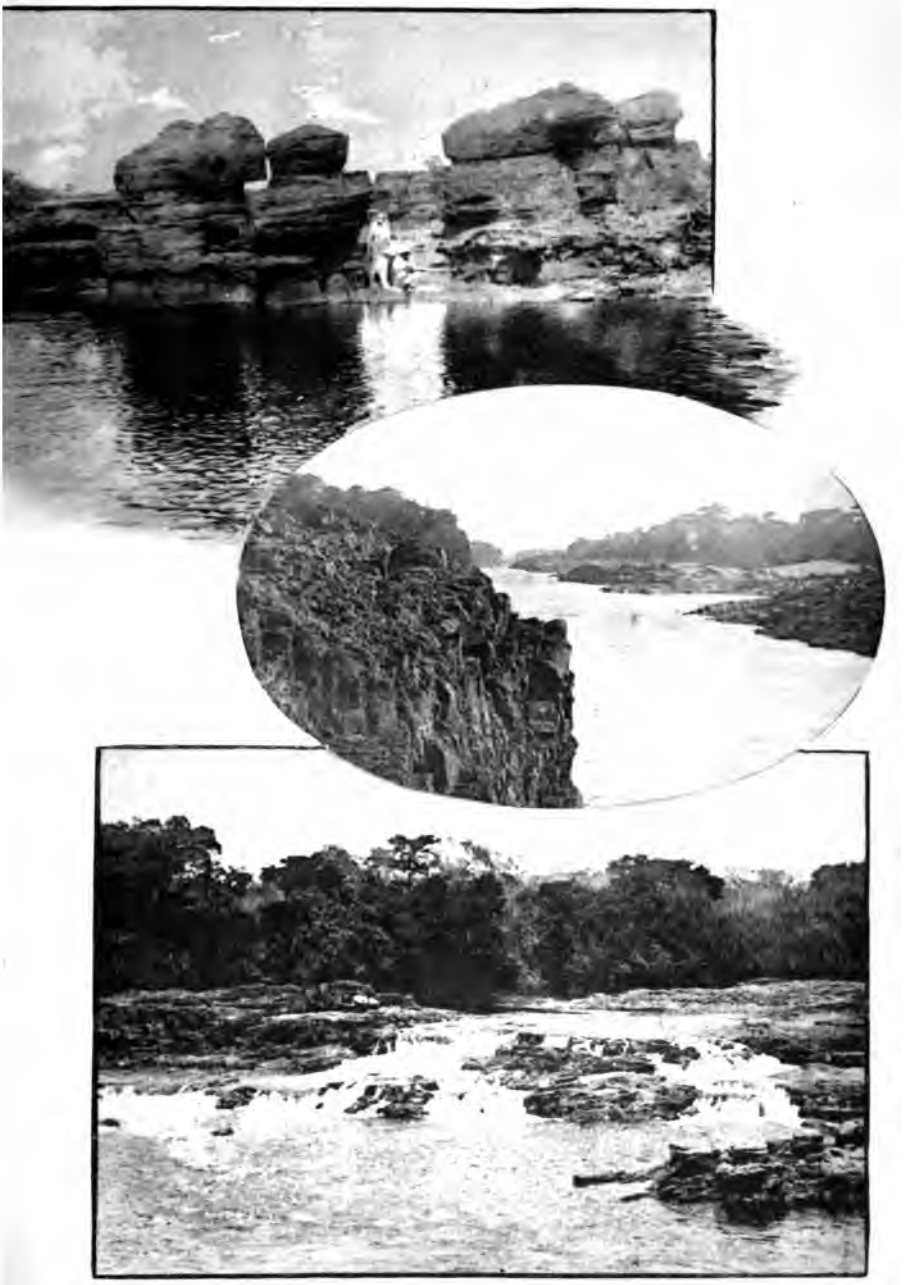

Le Konkouré à Bennah, en aval d'un rapide; lessive et bain dans la rivière, beaucoup de caïmans; sur les bords, dans le sentier qui vient du village, nombreux magnans (fourmis carnivores).

Là mon fils a tué un hypopotame. L'animal a fait un bond de tout son corps hors de l'eau, énorme, ruisselant, semblable aux geysers fumants, couverts de pluie et d'écume.

Chute de Télifandjé.

Le Konkouré, près de Maléah; la pirogue remisée sur la berge, limite des hautes eaux à 100 mètres de là, est roulée sur le sable, jusqu'au bord. C'est une partie de plaisir pour nos porteurs, tout est jeu pour ces grands enfants.

Chasse à l'hippopotame. L'animal gros et gras flotte à demi, on le tire sur les rochers; le marabout fait aussitôt couper la queue et la jette au fleuve; chacun s'est armé de couteaux, de sabres, de haches, de scies. Nos hommes se servent d'abord, ils en prennent chacun une charge, de la peau, de préférence, c'est un épais tissu très gras; puis nous faisons présent au Chef du village de l'animal à peine entamé par ce prélèvement. Le digne homme s'adresse alors à la foule qui grouille sur la pitence et lui rappelle, en ces termes d'usage, la discrétion : « Celui qui touchera à la bête sans permission, sera à l'amende d'un bœuf si c'est un homme libre, il recevra 50 coups de corde si c'est un captif; » simple renseignement. Tout le monde s'écarte; ces gens sont contents d'obéir ensemble et avec ordre.

Après nous le village, après le village les charognards, après eux les fourmis; le lendemain la place était nette, il ne restait, comme témoin, qu'un monceau d'herbes broyées, sortis de l'estomac de la bête, et l'ossement énorme de la tête à la lourde mâchoire, nettoyé, dépouillé comme une préparation anatomique.

A Koulibara; réception, tam-tam, chants et danses, balafons, timbales, castagnettes, grelots, vacarme infernal mais toujours rythmé; un griot au verbe tumultueux proclame nos mérites. C'est comme partout, ces gens sont heureux de faire du bruit, de se montrer à un Blanc, de fêter un grand chef.

Nous sommes là dans un petit village, dans les villes importantes, ces professionnels de la fête viennent par centaines, de la part du roi, et manœuvrent ensemble comme un corps de ballet. C'est le train ordinaire d'un chef; s'en montrer ému, satisfait ou mécontent serait le fait de petites gens; il faut subir simplement; il est d'ailleurs difficile de s'en débarrasser.

Captifs de Thiernou Ibrahima, dans la vallée du Kokoulo. Le chef du village est cette femme au nez aquilin qui porte un voile sur la tête. Ils sont de race étrangère au pays, mais nés là probablement. Tranquilles cultivateurs, pourvus de tout par leur travail, envoyant à leur maître, qu'ils ne voient jamais, une dîme légère. Il est d'autant plus attristant de les voir captifs qu'ils ont plus de valeur.

Nous sommes, comme partout, reçus en amis, sollicités de nous arrêter dans leur village, mais nous n'avons pas le temps; ils viennent sur le sentier nous offrir leurs présents.

A Koulibara; réception, tam-tam, chants et danses, balafons, timbales, castagnettes, grelots, vacarme infernal mais toujours rythmé; un griot au verbe tumultueux proclame nos mérites. C'est comme partout, ces gens sont heureux de faire du bruit, de se montrer à un Blanc, de fêter un grand chef.

Nous sommes là dans un petit village, dans les villes importantes, ces professionnels de la fête viennent par centaines, de la part du roi, et manœuvrent ensemble comme un corps de ballet. C'est le train ordinaire d'un chef; s'en montrer ému, satisfait ou mécontent serait le fait de petites gens; il faut subir simplement; il est d'ailleurs difficile de s'en débarrasser.

Captifs de Thiernou Ibrahima, dans la vallée du Kokoulo. Le chef du village est cette femme au nez aquilin qui porte un voile sur la tête. Ils sont de race étrangère au pays, mais nés là probablement. Tranquilles cultivateurs, pourvus de tout par leur travail, envoyant à leur maître, qu'ils ne voient jamais, une dîme légère. Il est d'autant plus attristant de les voir captifs qu'ils ont plus de valeur.

Nous sommes, comme partout, reçus en amis, sollicités de nous arrêter dans leur village, mais nous n'avons pas le temps; ils viennent sur le sentier nous offrir leurs présents.

Arrivée à la halte. De là une belle vue sur les hauteurs de Guémédy et Mammagnare.

Ces hauteurs sont deux tours géantes, à parois verticales. qui se dressent à côté l'une de l'autre, sur la crète d'une montagne; elles sont boisées de grands arbres, couvertes des pieds à la tête de végétation serrée, ce qui achève de leur donner un aspect remarquable. On les voit et reconnait de tous les sommets élevés de cette partie du Foutah, c'est un signal topographique facile et utile à relever.

Mammagnare veut dire « Mère grognon »; la phonétique nous l'annonçait, et il en est de même ici pour la plupart des mots, si bien que sans savoir la langue, on perçoit malgré soi le sens des conversations entre indigènes.

Falaise que descend le sentier du Carrey.

Ahmadou du Tondon et autres chefs de village des environs de Guèmé-Sangan, de très braves gens; les deux, au milieu, proches parents de Thiernou Ibrahima, roi de Timby.

Le Kokoulo.

Missida, mosquée, de Saran, village de Thiernou Oumarou, frère et compétiteur du roi de Tymbi.

Tour de Maci, la plus remarquable et la plus élevée de ces formations en tours que l'on trouve partout dans le Foutah.

Chute de Cambadaga, l'objectif n'en voyait qu'une partie. Au temps des pluies toute la roche est couverte; 80 mètres de hauteur.

Rochers rongés par les courants préhistoriques.

Le Carrey, sentier suspendu le long de la falaise et s'enfonçant par endroit dans des cavernes naturelles où passe un ruisseau. De l'ombre, de la fraîcheur, belle vue sur le Diokoumi, sorte de brèche de Roland, passage peu utilisé, de l'autre côté de la vallée.

Chute du Kinkon, 80 mètres de hauteur, Kokoulo, en aval de Bourkadia; vu à la fin de la saison sèche, au plus bas des eaux. Dans le temps des pluies, elle remplit son puits de 40 à 45 mètres de diamètre.

De la corniche d'où nous prenons cette vue, on aperçoit, en aval, un abîme sans fond où la rivière continue ses grondements; par plongeons successifs les eaux du haut pays descendent de la plaine des Tymbi au niveau du bas Kokoulo, tombant ainsi de 500 mètres sur un parcours de 15 kilomètres; la dernière chute de la série est celle de Cambadaga, connue de tous les voyageurs, signalée par René Caillé. Le soleil, à midi, éclaire jusqu'au fond ces gorges profondes. Nous ne connaissons rien en Europe qui égale en magie l'horreur de ces lieux.

Benténier à Bourkadia, haut pays, ensemble et détail. Cet arbre pousse très vite; si le pays était inhabité, il se couvrirait de forêts de cette espèce; le bois se travaille facilement en sabots, écuelles, cuvettes (baganes), pirogues. Les grandes pirogues se taillent dans le Polon, arbre de la même famille dont le tronc lisse et droit s'élève comme une tour, les branches ne commencent qu'à 20 mètres et plus du sol. L'indigène abat l'arbre et le creuse sur place, puis il pousse la pirogue achevée, jusqu'au cours d'eau le plus voisin. Pour effectuer ce transport sans dommage, il pose sur le sol de gros bâtons lisses, sur lesquels glisse la lourde embarcation : ces traverses forment ainsi d'interminables échelles, à terre, sur des longueurs de 15 ou 20 kilomètres; l'indigène trouve ce mode de transport tout simple. Une petite pirogue pour douze passagers, coûte 100 francs; huit jours suffisent à la creuser.

Autre Benténiar, au bord de la mer.

Nos cases à Guéhama:

Foulah:

Coiffure foulah, ambre, écus de 5 francs, corail rocaille, perles de verre, coquillage (le large anneau blanc accroché au chignon); anneaux d'or aux oreilles; ces anneaux lourds sont soutenus par une lanière de cuir.

L'édifice léger de cette chevelure indique une femme de qualité qui ne pose jamais aucun paquet sur sa tête. Deux heures suffisent pour étirer ce crin laineux, frisé, et aligner ainsi ses brins un à un. Un jonc résistant forme la carène renversée qui donne à cette coiffure son élégante allure.

Gardénia, abondant partout, beaucoup de fleurs, violent parfum. Le bois de ce vilain arbre ne plie ni ne casse; lorsqu'à cheval on vient à le frôler on s'y blesse, comme à une arête en pierre.

Syrah et Salumata femmes du roi; la plus jeune de ces princess[illegible] parait avoir de bien vilaines dents; collier d'ambre de 300 franc[illegible] dans les cheveux, écus de Kahel, notre monnaie.

Notre table à Guéhama. Une table et des pliants, c'est le colis le plus incommode à transporter.

Boîtes de Rodél, légumes secs de Prèvet, chocolat de Marquis, biscuit de Coste, cognac, absinthe, quirsch; calendrier, boy Lébou de Dakar.

On pourrait se passer de tout ça, et il arrive souvent que sans le vouloir, pendant la route, on en est privé; mais on ne pourrait se passer de la *lanterne*. La nuit, aux prises avec les rats, les araignées, les cancrelats, les chauves-souris, les frôlements indéfinissables, des cris au dehors, les avaries par le vent ou la pluie, si l'on n'a pas de lanterne, on suspecte avec inquiétude, des événements souvent imaginaires qu'un peu de lumière réduit en réalités insignifiantes.

Une panthère est venue prendre notre chien, à notre porte, sous l'auvent de cette case.

Notre case, en construction, sur le bord de la falaise d
L'endroit était sans eau, la fontaine la plus voisine e
minutes de là; mais la nature et les plis du terrain in
présence probable des eaux souterraines, en un point
obligé; nous envoyâmes sur ce point, d'un accès di
Noirs agiles, avec pelle et pioche, pour ouvrir la terre,
çant qu'au troisième coup de pioche ils verraient jail
effet, l'eau parut sans étonner personne, le Noir ne m
doute notre pouvoir magique. Nous fîmes pratiquer un
quarante marches, avec une solide rampe, pour acce
source, tout le monde fut content. Mais un marabout d
Kaguel, contrarié de cette diversion, jeta un sort sur
lique; au retour d'une courte absence nous ne trouvâm
des cendres; notre case avait été atteinte, disait-on, par
de flammes se propageant par la brousse séche, d'un
champs allumé à plus de 20 kilomètres de là. C'était p
un mensonge, mais il était vraisemblable.

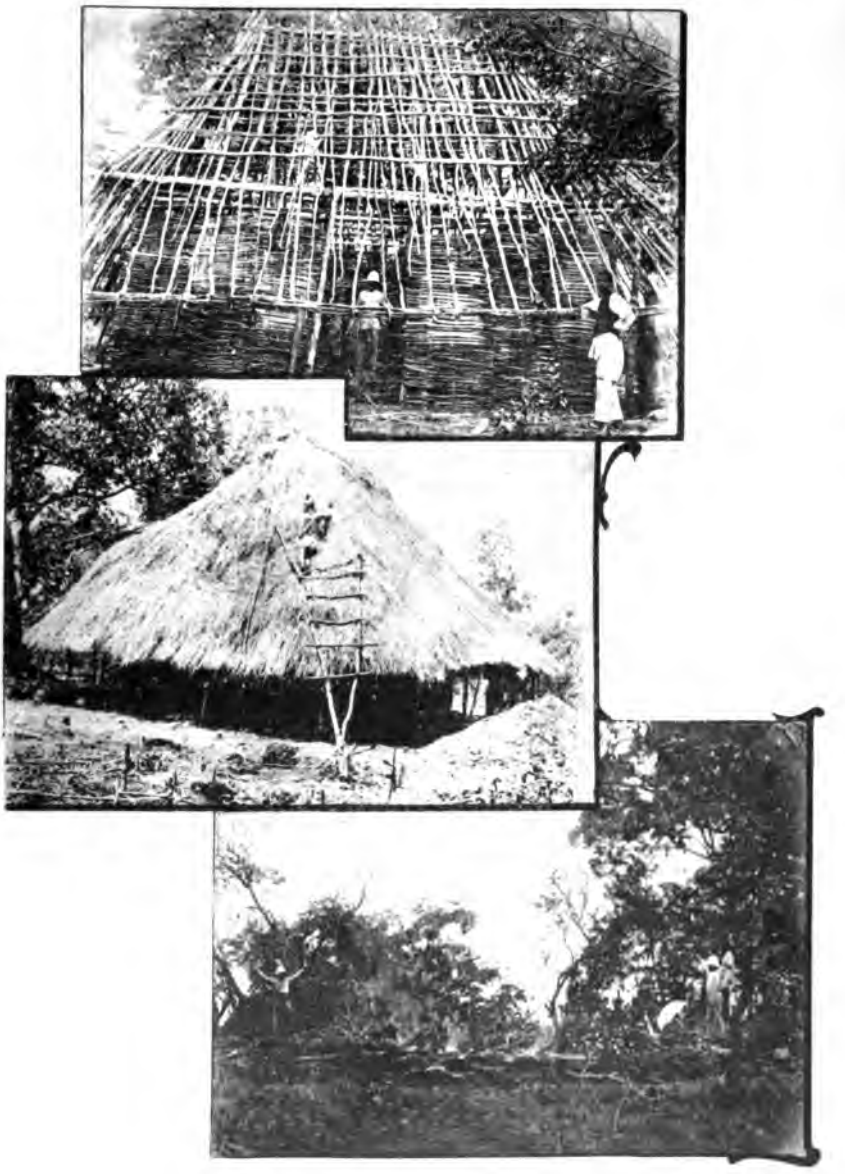

Nos cases à Guéhama; case foulah à toiture arrondie, différente de la case Sousou plus élevée, à toiture pointue. L'auvent forme un corridor circulaire extérieur, puis un mur en terre de 2 mètres de hauteur, forme à l'intérieur une salle ronde de 6 mètres de diamètre.

Captif au fer, puni parce qu'il s'était évadé; il restera là huit jours, fort insouciant; la nuit on le rentre dans la case, avec sa buche. Les captifs se sauvent soit parce qu'ils sont maltraités, soit parce qu'ils ont la manie d'aller ailleurs, sans souci de quitter un maître supportable, ni crainte d'être pris par un pire, sans grand espoir d'échapper à leur sort.

Rencontre du roi Thiernou Ibrahima à Guéhama.

Halte de caravaniers; se voyant menacés par l'objectif, deux hommes se hâtent de tenir leurs fusils en évidence.

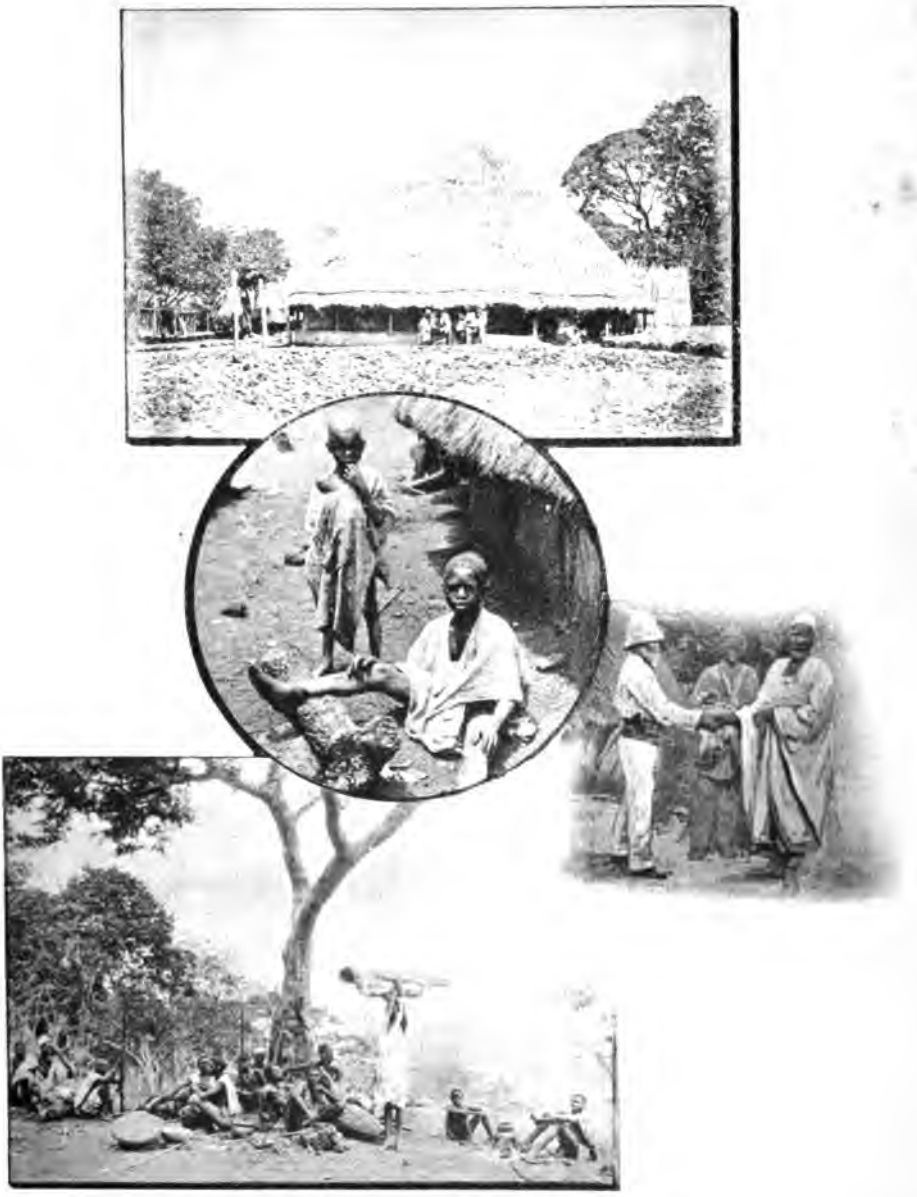

Dans le lit du Kokoulo, en aval de Cambadaga; le chasseur a quelque espoir de trouver un utile gibier, l'ombre courte indique l'heure du déjeuner.

Pont sur le Kokoulo en amont des gorges du Kinkon.

Descente du Dagui Cobi sur la route de Nineguéti; nos chevaux n'auraient pu descendre ce chaos, il a fallu les amarrer par la queue et les affaler d'un étage à l'autre, sur 150 mètres de profondeur; très confiants, ils se prêtent à la manœuvre. Pour gagner du temps par des raccourcis, nous avons souvent employé ce moyen; il n'est dangereux que dans les fentes trop reserrées, ou dans les racines en barreau d'échelle où le cheval se casserait pied ou jambe s'il s'engageait.

Kakrimann, passage de Kafourou, à Guémé-Sangan; le petit point blanc à droite est le casque du Toubab (blanc) qui se laisse aller au plaisir du bain; nous avions oublié les caïmans, nos hommes nous le rappelèrent à grands cris.

Bananes à vendre le long du bord à Las Palmas. Les régimes destinés au commerce sont emballés un à un, dans des paniers, et embarqués par centaines, par les panneaux.

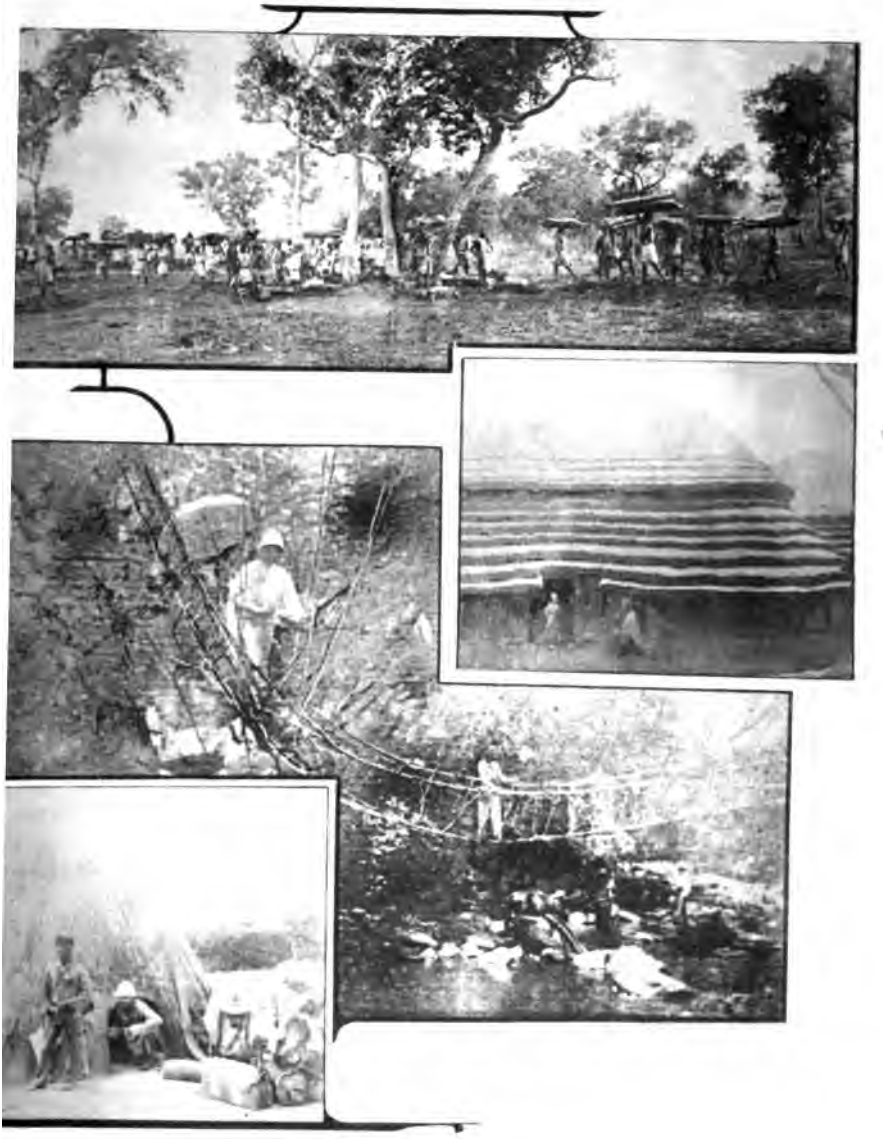

En rade de Konakry ·

Embarquement de viande sur pied, à l'aide du treuil à vapeur, à bord du *Thibet*, capitaine Littardi, de la Cie Fraissinet. Cette Compagnie, des plus anciennes sur toutes les mers, nous transporte très confortablement de Marseille à la côte occidentale d'Afrique.

Une forte subvention devrait être attribuée au transport des voyageurs sur cette ligne, afin d'accroître la vitesse; on pourrait, sans rien exagérer, gagner deux jours sur dix.

Le Foutah-Djalon peut fournir largement les ressources nécessaires pour payer une telle subvention, pour aménager son port de Konakry et pour construire le Chemin de Fer de la mer au Niger supérieur. La métropole recueillerait le centuple des dépenses faites par la colonie.

Mais personne n'est autorisé à organiser cette mise en valeur; la Chambre des Députés en a le pouvoir, mais pas la volonté; et comment ne pas s'étonner de ce néant par l'accumulation des opinions diverses, alors qu'il n'est peut-être pas un seul de nos Députés qui, chargé isolément de faire valoir le Foutah en père de famille, ne tirerait de ce jardin les ressources que j'indique, tellement c'est facile.

TABLE

I. — De l'initiative indépendante. 1

II. — Importance de la situation géographique du Foutah-Djalon. 7

III. — Etudes préliminaires: premières observations. . . 11

IV. — Premiers traités; l'Almamy nous autorise à établir un chemin de fer dans le Foutah-Djalon; entreprise de l'Angleterre contre ce traité; l'Almamy et les chefs du Foutah me donnent les territoires de Guemé-Sangan, Kahel et Fello-Dembi, et font connaître dans tous les villages mes droits de citoyen du Foutah. 25

V. — Missions officielles. Oberdof, Plat et Fras; Levasseur; Audéoud et Radisson. Comment il était possible et facile d'occuper le Foutah. 45

VI. — L'Almamy refuse de traiter avec la France. L'Administrateur irrité, mais impuissant, nous exprime son mécontentement; nous lui écrivons que nous allons déposer l'Almamy et remettre le Foutah à la France. 53

VII. — Nous organisons à Labé et à Timbo la guerre contre l'Almamy. 65

VIII. — Excursion au Soudan. 79

IX. — L'Almamy est battu à Bentiguel Tokocéré, il prend la fuite; nous tenons le Foutah délivré à la disposition de la France. L'administration, après un instant de surprise, rétablit sur le trône l'Almamy qui implore son aide 89

TABLE

X. — Nous offrons pour la seconde fois la soumission du Foutah, les chefs assemblés sont prêts à acclamer la France.

L'Almamy refusant de nouveau de traiter avec la France, répond par une injure aux sollicitations de l'Administration.

Pour la troisième fois, nous remettons le Foutah à la France par un traité signé avec les Rois du Labé et de Tymbi. 95

XI. — Guerre officielle à l'Almamy; nous le livrons une quatrième fois à l'Administration en retenant l'armée du Foutah loin du champ de bataille. Bakar Biro est battu à Porédaka; on lui coupe la tête. 105

XII. — Le Foutah est occupé effectivement par la France. 109

XIII. — La conquête officielle étant faite, l'Administration se préoccupe d'éloigner l'initiative indépendante désormais inutile. 119

XIV. — Dernières et inutiles instances pour obtenir la permission d'établir notre chemin de fer dans le Foutah. 125

XV. — Observations générales. Développement de la richesse du sol. 133

XVI. — Difficultés que rencontre tout d'abord la colonisation. 141

XVII. — Le Foutah-Djalon est la clef du Soudan; la France occupera le Soudan et assurera l'avenir de son peuple par le caractère de son action civilisatrice. Assimilation du continent noir. 153

XVIII. — Unité nécessaire de l'Empire du Soudan; elle est latente dans les aspirations des indigènes; elle sera efficace par la sélection possible. Formation nationale de l'Empire noir, conquête spirituelle; initiation par l'action individuelle. 159

XIX. — Unité industrielle et commerciale; monopole des intérêts français. 173

XX. — Unité militaire. Armée du Soudan; réserve nécessaire. Avenir du continent africain. 189

XXI. — Le collectivisme en Afrique. 199

Titres et fac-simile. 201

200 photographies de MM. de Sanderval.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

GENERAL BOOKBINDING CO.
80 53 3 BACK
144ST 004 R POCKET 6010
QUALITY CONTROL MARK

LIBRARIE
ook should be returne
e last stamped below

S46
Foutah-DjalAJP7447
er Institution Library

DT 532.13
S46